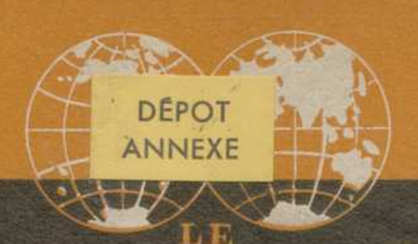
N° 5

Septembre 1949



LE MOUVEMENT SYNDICAL MONDIAL

REVUE MENSUELLE d'INFORMATION et de DOCUMENTATION DE LA

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE

Le Congrès Syndical Mondial invite tous les travailleurs à organiser la Journée Internationale sur les mots d'ordre de lutte contre les régimes fascistes, contre les guerres coloniales, contre la violation des droits syndicaux, pour la Paix, la liberté et la démocratie, pour la consolidation de l'unité internationale de la classe ouvrière.

(Manifeste du Congrès Syndical Mondial)



SOMMAIRE

Le Mouvement Syndical Mondial
Revue Mensuelle d'Information
et de Documentation de la
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
1, rue Vernet, Paris (8e)

●

Abonnements :

1 an .... **500 fr.**
6 mois .... **275 fr.**
Prix de l'exemplaire .... **50 fr.**
ou son équivalence dans la monnaie
de votre pays

AGENDA DE LA F.S.M.

Conférences Constitutives des Unions Internationales des Syndicats

27 au 29 octobre, à Berlin (Allemagne) ..	*Travailleurs des P.T.T. et de la Radio.*
3 au 5 novembre, à Sofia (Bulgarie)	» *de l'Alimentation.*
15 au 17 novembre, à Bologne (Italie)	» *Agricoles et Forestiers.*
10 au 12 décembre, à Bucarest (Roumanie)	» *des Transports.*
Janvier-février 1950, à Mexico City (Mexique)	» *du Pétrole.*

TABLE DES MATIERES

Editorial

Politique de Paix, Politique de plein emploi

On a dit que la politique du plein emploi était basée sur les grandes possibilités théoriques de développement économique dans le monde après la deuxième guerre mondiale. Les affirmations théoriques même les plus argumentées sont valables après épreuve. Pour éprouver la valeur en soi d'une théorie, le meilleur est sa vérification dans les faits.

Examinons les faits concernant le plein emploi. Les gouvernements ont donné leur accord à cette politique qui reçut, en outre, une consécration officielle et universelle par l'adoption, le 26 juin 1945 à San Francisco, de la Charte des Nations Unies dont l'article 55 précise que :

> *En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales, fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations-Unies favoriseront :*
>
> a *Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social...*

Favoriser le relèvement des niveaux de vie et le plein emploi n'est donc pas seulement une théorie. C'est aussi un des éléments de base du nouveau droit international dont la Charte des Nations Unies définit le contenu juridique. Mais, de plus, le relèvement des niveaux de vie et le plein emploi sont considérés par les Etats membres des Nations Unies comme l'un des moyens susceptibles de créer les conditions de stabilité et de bien-être des populations. La Charte des Nations Unies précise que cette stabilité et ce bien-être sont nécessaires pour **assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.** Voilà une idée à ne pas perdre de vue.

Comme conséquence de cette déclaration solennelle des Etats membres des Nations Unies, ceux d'entre eux qui ne peuvent garantir le relèvement ou le maintien des niveaux de vie, et assurer dans leur propre pays le plein emploi de la main-d'œuvre, portent atteinte aux relations pacifiques et amicales entre les Nations. Ils portent atteinte à la Paix dans le Monde.

Ainsi s'établit la relation existant entre la politique de paix et la politique du plein emploi ; elles sont complémentaires. Cette relation, nous l'établissons en nous appuyant en premier lieu sur la Charte des Nations Unies.

Elle peut se démontrer en examinant le comportement des gouvernements dans le cours des événements internationaux actuels.

C'est ainsi que la théorie des uns et leur politique quotidienne s'opposent dans les faits. Leur adhésion à une politique de plein emploi est aussi théorique que leur politique internationale est en opposition à la construction de la paix juste et durable entre les nations.

Laissons parler les faits.

C'est un fait qu'en U.R.S.S. le chômage n'existe pas. Tout observateur attentif et impartial peut remarquer que l'absence du chômage en Union Soviétique n'est pas due aux nécessités de reconstruction des ruines et dévastations de guerre. Le chômage a disparu comme phénomène social en Union Soviétique avec la consolidation du régime socialiste en construction, bien avant que n'éclate le deuxième conflit mondial. Les bases fonctionnelles du régime économique soviétique et la planification de l'économie rendent impossible l'existence du chômage. La politique du plein emploi de la main-d'œuvre est réalisée en U.R.S.S.

Dans les pays de Démocratie populaire, les plans de reconstruction dans l'immédiat après-guerre, puis les plans d'édification d'une nouvelle vie économique nationale ne laissent place à aucun chômage réel. Un examen minutieux du développement économique des Démocraties populaires révèle que la mise en pratique du plein emploi de la main-d'œuvre disponible s'accompagne de l'application de programmes aboutissant à l'accroissement progressif du nombre de travailleurs industriels.

Voilà des faits concrets, indiscutables. Ils ne connaissent aucun démenti. Favoriser le plein emploi, mieux : réaliser le plein emploi selon les recommandations de la Charte de l'O.N.U. est un fait acquis en Union Soviétique et dans les Démocraties populaires.

Et pourtant, il est publiquement question d'une réapparition du chômage dans le monde. Son augmentation vient d'être signalée par des publications officielles de l'O.N.U. A la 9e Session du Conseil Economique et Social de l'O.N.U., en juillet-août derniers, personne n'a pu s'opposer sérieusement à la démonstration faite au nom de la F.S.M. par notre camarade Di Vittorio des causes et des conditions dans lesquelles le chômage se développe. Le chômage existe et s'accroît dans les seuls pays sous domination capitaliste.

Déjà, l'un des conseillers techniques du président Truman avait posé nettement le problème du point de vue des intérêts strictement capitalistes en exposant que la mise en œuvre de moyens susceptibles de remédier à une crise économique est une charge financière moins supportable qu'une guerre. Ici ce n'est pas une théorie, mais l'affirmation d'une politique qui révèle le contenu inhumain et l'ampleur des contradictions sociales collées aux flancs du système capitaliste.

L'ampleur de ces contradictions ne cesse d'apparaître dans tous les domaines lorsque sont mis en lumière les différents arguments ou système auxquels ont recours les gouvernements capitalistes, soit pour défendre leur politique économique, soit pour chercher des solutions à leurs propres difficultés. Voyons quelques-unes de ces contradictions intéressant directement nos activités syndicales.

A la 4e Session de la Commission économique et de l'emploi à l'O.N.U., en mai 1949, le représentant du gouvernement français, l'économiste libéral Jacques Rueff, parlant sur le plein emploi, déclarait qu'en la matière « l'action gouvernementale est une mesure redoutable qui met en jeu le sort de millions d'êtres humains ».

Cette action gouvernementale s'exerce pourtant — et d'une façon absolue et unilatérale contre les travailleurs des pays capitalistes — lorsqu'est prononcé le blocage des salaires en dépit de la dépréciation de leur pouvoir d'achat. Cette contradiction en appelle immédiatement une autre. Dans la plupart des pays d'Europe Occidentale, l'actuelle politique gouvernementale fait connaître aux travailleurs non un relèvement de leur niveau de vie (article 55 de la Charte), mais son amenuisement progressif. Ces gouvernements, dans les faits, contredisent leur adhésion à la Charte.

Ces contradictions des défenseurs gouvernementaux du système capitaliste entraînent quelques organisations syndicales nationales dans des positions bien ridicules lorsqu'elles s'attellent au char de l'Etat capitaliste.

Observons la différence entre les décisions du Congrès du T.U.C. britannique à Bridlington et les revendications que posent actuellement la plupart des organisations syndicales britanniques affiliées au T.U.C. La décision du Congrès, d'inspiration gouvernementale, approuvant le blocage des salaires, est désormais dénoncée par la majorité des syndiqués qui l'ont adoptée. Pourquoi ? Parce qu'elle n'est pas défendable devant les membres des syndicats, parce que les travailleurs n'ont pas été vraiment consultés avant le Congrès des 5-9 septembre 1949 sur l'orientation que devait prendre le T.U.C. sur l'importante question des salaires.

Les dirigeants du T.U.C. en se liant à la politique pro-capitaliste du gouvernement britannique se lient, en même temps, à ses propres contradictions et — comment pourrait-il en être autrement — se mettent en contradiction avec les aspirations des travailleurs syndiqués de Grande-Bretagne.

Les dirigeants du T.U.C., pour des raisons politiques, soutiendront encore la politique économique de leur gouvernement. Ils s'aligneront sur cette déclaration faite le 18 septembre 1949 par le chancelier de l'Echiquier, sir Stafford Cripps, annonçant la dévaluation de la livre sterling :

> *Nous ne pouvons pas éviter un chômage sur une grande échelle si nous ne bloquons pas les salaires et traitements jusqu'à ce que les choses se précisent et jusqu'à ce que nous soyons en état de réaliser le plein bénéfice de ce changement du taux de change.*



— Ecrivez au Syndicat qu'il est grand temps que tout le monde mette un frein à ses exigences.

(Dessin de Redfield dans **Packinghouse Worker**, organe Syndical de la U.P.W.A., Chicago)

Ainsi pour éviter le chômage sur une grande échelle — ce qui sous-entend que sur une moindre échelle le chômage est inévitable après la dévaluation de la livre sterling — la politique de blocage des salaires et traitements sera poursuivie en Grande-Bretagne. Seule l'action unie des travailleurs, la pression de la masse des syndiqués peut modifier cette politique.

Les travailleurs britanniques se demanderont certainement si les engagements politiques et militaires du gouvernement Attlée envers la politique américaine de préparation à la guerre ne sont pas à l'origine de la pénitence matérielle à laquelle on veut les astreindre. Ils comprendront certainement qu'une politique pacifique et de relations amicales avec tous les pays, leur permettrait d'échapper à cette pénitence.

Ainsi se construit dans l'esprit des travailleurs le lien virtuel entre une politique de paix d'une part et celle du plein emploi et d'une juste et équitable rémunération du travail d'autre part.

Cela veut dire, en clair, que les gouvernements des pays capitalistes, malgré leur adhésion théorique à l'article 55 de la Charte des Nations Unies, ne peuvent pas ou ne veulent pas pratiquer une politique de plein emploi.

Ils ne le peuvent pas parce qu'ils n'ont pas une juste politique de paix. Ils ne le veulent pas parce qu'ils pratiquent une politique contraire **aux relations pacifiques et amicales entre les nations.**

Les choses sont bien claires.

Encore quelques mots cependant : Dans leurs publications et memoranda, les organisations syndicales américaines, C.I.O. et A.F.L., déclarent nettement que pour lutter contre le chômage aux U.S.A., il faut augmenter les salaires, afin que dans l'accroissement des possibilités de consommation du plus grand nombre se retrouvent les moyens de plein emploi de la main-d'œuvre disponible. Cette position est juste, à condition qu'elle soit logiquement complétée par une lutte efficace contre la politique des trusts et monopoles américains. Si elle ne s'appuie pas sur une politique syndicale de développement des relations pacifiques et amicales entre tous les peuples du monde, cette action revendicatrice, juste au départ, est viciée dans ses aboutissants. Cela exige, en premier lieu, l'action des travailleurs des Etats-Unis pour annuler la politique d'agression et d'hégémonie appliquée actuellement par les Etats-Unis d'Amérique, sous la pression des monopoles financiers et industriels.

Cette action revendicatrice est d'ailleurs en contradiction avec l'attitude officielle des dirigeants du T.U.C. qui eux s'accrochent à l'insoutenable blocage des salaires.

Ainsi les positions contradictoires se manifestent également dans le clan de ces dirigeants syndicalistes qui après avoir voulu détruire la F.S.M. entreprennent la création d'une nouvelle Internationale (?) syndicale, dont on peut juger déjà quelle sera l'efficacité du programme. La démonstration se fait qu'en se liant à une politique, qui n'est pas celle désirée par les travailleurs, on se laisse absorber par les contradictions internes du clan et de la politique internationale des monopoles capitalistes.

La position de la F.S.M. apparaît aux yeux des travailleurs du monde bien plus nette et aussi bien plus inspirée par les seules volontés exprimées par la classe ouvrière de tous les pays. Il en est de même pour toutes les Centrales syndicales restées fidèles à la F.S.M.

Que ce soit pour la défense des salaires et l'accroissement du niveau de vie des travailleurs,

Que ce soit pour une action concrète en faveur du plein emploi et contre le chômage,

Que ce soit pour la paix et les relations pacifiques et amicales entre les peuples,

La F.S.M., avant aussi bien qu'après le 2e Congrès Syndical Mondial, a une attitude juste que confirment les adhésions toujours plus nombreuses des travailleurs du monde à son programme et à son action.

Louis SAILLANT.

Contre le chômage et pour le plein emploi

Nouveau combat de la F. S. M. auprès du Conseil Economique et Social

La 9e session du Conseil Economique et Social vient de se tenir à Genève, du 5 juillet au 15 août. Au cours de cette session la F.S.M. a déployé des efforts considérables pour amener le Conseil à prendre en considération les intérêts des travailleurs. Ces efforts ont rencontré une opposition farouche et une attitude de nette hostilité de la part de la majorité du Conseil qui, agissant sous la pression anglo-saxonne, manifeste ouvertement son hostilité contre la classe ouvrière.

Echec des représentants anglo-saxons sur le faux rapport du travail forcé.

Cette question a déjà été débattue au cours de la 5e session du Conseil, mais les instigateurs de la manœuvre sont revenus à la charge, l'attitude provocatrice des représentants du Gouvernement Travailliste britannique a été particulièrement remarquée.

On a essayé de détourner l'attention des travailleurs britanniques — et de ceux d'autres pays capitalistes — des difficultés dont ils souffrent et de salir l'Union Soviétique et les Démocraties Populaires. D'ailleurs les accusateurs sont devenus les accusés, car la délégation de l'Union Soviétique a démontré le caractère calomnieux et mensonger des accusations dirigées sur ce sujet contre le pays du socialisme. Elle a en même temps amplement démontré l'existence du travail forcé dans les pays capitalistes et leurs colonies.

La délégation de l'U.R.S.S. a présenté un projet de résolution préconisant la création d'une vaste Commission internationale composée des représentants des syndicats de toutes tendances qui devraient examiner la condition des travailleurs dans tous les pays sans exception. Cette résolution progressiste, démocratique et acceptable pour tout le monde, a été repoussée par la majorité du Conseil.

Toutefois cette majorité devant la vigoureuse démonstration de la délégation soviétique n'a pas osé accepter le projet de résolution proposé par les Etats-Unis et tendant à la création d'un petit Comité composé des membres de l'O.I.T. et des membres du C.E.S. et destiné essentiellement à servir d'arme contre l'Union Soviétique. Dans ces conditions, une résolution a été adoptée par le Conseil qui ajourne toute décision en la matière.

En résumé, la majorité du Conseil a montré une fois de plus sa peur du syndicalisme et de toute enquête impartiale, objective et large, prônée par l'Union Soviétique.

A travail égal salaire égal.

Au sujet de cette question le Conseil Economique et Social avait émis il y a un an et demi, sur la demande et à l'initiative de la F.S.M., une recommandation que la plupart des Etats Membres n'ont pas appliquée.

La question a été de nouveau discutée au cours de la 9e Session et à l'occasion du rapport de la Commission de la Condition de la Femme. Le représentant de la F.S.M., Camarade Fischer, a démontré à l'aide de statistiques comment certains pays, notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, violaient la recommandation précitée. Le représentant de la F.S.M. a demandé dans ces conditions que le Conseil recommande aux Etats Membres l'adoption immédiate des mesures législatives pour mettre en application le principe précité.

Il est extrêmement important de prévoir, notamment, l'adoption des mesures concernant l'assurance maternité dans le cadre de la Sécurité Sociale. La F.S.M. estime que le Secrétaire Général des Nations Unies devrait consulter au sujet de l'application des recommandations du Conseil Economique et Social, non seulement les Gouvernements, mais aussi les Organisations syndicales réellement représentatives. De plus, une étude devrait être élaborée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avec l'aide des Organisations syndicales et démocratiques de masses, pour permettre d'avoir une idée exacte sur les forces qui s'opposent à la réalisation du principe et les méthodes que l'on emploie pour la saboter.

La F.S.M. s'est également opposée avec vigueur à un projet de résolution soumis au Conseil par la Commission de la Condition de la Femme et tendant à faire reconsidérer les méthodes de distribution des informations émanant des Organisations non gouvernementales. Le projet de résolution précité avait été initié par la délégation de l'Inde qui accusait la F.S.M. et la Fédération Démocratique Internationale des Femmes de « fournir des informations fausses » sur la situation existant dans l'Inde.

Le représentant de la F.S.M. a pu démontrer que ces allégations étaient de pure et simple invention et que le Gouvernement de l'Inde essayait simplement d'étouffer la voie des organisations démocratiques sur le terrain international comme il l'a fait déjà dans son propre pays. Le Conseil s'est d'ailleurs refusé à prendre en considération le projet de résolution précité.

Droits Syndicaux.

On peut souligner le fait que la majorité du Conseil a décidé de résoudre ce problème important uniquement à l'aide du B.I.T., et sans le concours des Organisations syndicales internationales, contrairement à ce que proposait la délégation de l'U.R.S.S.

La décision du Conseil en la matière, constitue une véritable démission du Conseil Economique et Social qui renonce par là même, aux fonctions qui lui ont été attribuées par la Charte. Voilà comment les représentants anglo-américains sapent l'autorité et le prestige des Nations Unies, symbole de l'unité des peuples qui ont lutté contre le fascisme et le nazisme. On peut y voir sur le terrain social un pendant au Pacte Atlantique qui lui aussi essaye de détruire les Nations Unies.

nomique des pays capitalistes marque un tournant. On constate en effet dès cette époque une baisse de la production et des prix, une insuffisance de la demande effective et l'apparition d'un chômage massif.

Une fois de plus les travailleurs supportent les conséquences d'un régime économique impuissant à satisfaire les aspirations légitimes du plus grand nombre. Il était du devoir de la F.S.M. d'attirer l'attention des institutions internationales sur les caractères concrets de cette nouvelle crise. Aussi la F.S.M. a-t-elle demandé l'inscription à l'ordre du jour de la 9e Session du Conseil Economique et Social de la question suivante : « Le chômage et le plein emploi ».

Conformément à la recommandation unanimement adoptée par le IIe Congrès Syndical Mondial, un projet de résolution fut présenté au Conseil et ce projet a été par la suite officiellement repris et avalisé par la délégation de la Pologne. Ce document proposait au Conseil Economique et Social de recommander aux Etats membres des Nations Unies l'adoption immédiate d'un certain nombre de mesures élaborées et appliquées avec la participation effective des organisations syndicales réellement représentatives.

Au cours des débats qui se sont engagés à ce sujet, les membres du Conseil ont été obligés de reconnaître la gravité de la situation et le caractère menaçant du chômage. Cependant la démonstration vigoureuse du Président de la F.S.M., le camarade Di Vittorio et celles des délégations soviétique, polonaise et biélo-russe ont été tellement précises que la majorité du Conseil n'a rien trouvé de mieux à leur opposer, que des attaques de caractère exclusivement politique. Le camarade Di Vittorio a souligné le fait que la démonstration de la F.S.M., ses chiffres et ses arguments ont été largement confirmés par divers documents officiels que viennent de publier les Nations Unies.

Nous publions dans ce numéro de la *Revue* l'intervention du camarade Di Vittorio, dans laquelle cette question est étudiée en détail.

Bien que les faits cités aient été parfaitement convaincants et que le caractère des mesures préconisées par la F.S.M. soit tout à fait acceptable la majorité du Conseil a cependant adopté une résolution qui ne préconise aucune mesure positive. La résolution présentée par la F.S.M. et reprise par la délégation polonaise a été rejetée dans son ensemble par la majorité du Conseil bien que celle-ci se soit abstenue sur chacune des mesures proposées par la F.S.M. lors d'un premier vote paragraphe par paragraphe.

Cette attitude illogique et paradoxale prouve amplement que les pays capitalistes en fait refusent d'enrayer le chômage et d'améliorer la situation des chômeurs. Toutefois, grâce à l'action vigoureuse de la délégation de l'U.R.S.S., de la Biélo-Russie et de la Pologne, et malgré l'opposition des Etats-Unis, le Conseil a été obligé d'accepter un projet de résolution australien suivant lequel l'Assemblée Générale doit se saisir du problème à sa session actuelle à Lake Success.

Cette décision constitue pour la F.S.M. une grande victoire morale. D'ores et déjà le Secrétariat de la F.S.M. a décidé de saisir toutes les délégations auprès de l'Assemblée Générale du projet de résolution que nous publions ci-après, et de demander à toutes les Centrales Nationales de donner à ce document toute la publicité désirable et de le soutenir auprès de l'Assemblée Générale. Ainsi notre Organisation prouve une fois de plus qu'elle est une arme de défense efficace dans le combat pour les intérêts de tous les travailleurs sans distinction de nationalité, de race, de religion, d'opinion politique ou philosophique.

Discours prononcé par Giuseppe Di Vittorio

au Conseil Economique et Social, le 8 Août 1949

sur le chômage et le plein emploi

En vous remerciant de bien vouloir m'accorder la parole au sujet de la question du chômage et du plein emploi, inscrite à l'ordre du jour sur la demande de la F.S.M., je voudrais souligner le fait que ce n'est pas pour la première fois que mon organisation consacre son attention à cet important problème. En effet, depuis trois ans, la F.S.M. a eu l'occasion de développer son point de vue à ce sujet, notamment devant le comité O.N.G. du Conseil et la Commission préparatoire de la Conférence internationale pour le commerce et l'emploi. Nous avons insisté, à l'époque, sur la nécessité d'augmenter le niveau de vie des masses, de promouvoir l'industrialisation à l'intérieur des divers pays, d'étendre le marché intérieur, de combattre l'influence néfaste des trusts et des monopoles, qui, sous couvert d'une soi-disant liberté commerciale d'abord, du plan Marshall ensuite, ont réussi à imposer leur politique dans un grand nombre de pays, ce qui a engendré le chômage dans plusieurs pays et l'a aggravé dans d'autres.

Nous n'avons, hélas, pas été entendus et nous constatons avec amertume les résultats qui apparaissent aujourd'hui clairement. Une fois de plus les travailleurs supportent les conséquences d'un régime économique anarchique, impuissant à satisfaire les aspirations légitimes du plus grand nombre. Après que l'inflation qui sévit dans une grande partie du monde depuis la fin des hostilités, les eut privés d'une partie considérable de leur revenu réel, voici que le chômage vient les frapper et leur causer des souffrances matérielles et morales nouvelles. Les contradictions du néo-impérialisme, l'impasse à laquelle il aboutit sur le terrain économique, fait comprendre aux travailleurs la nécessité de changer de méthode et d'inaugurer une politique économique démocratique et progressiste, conforme aux promesses qui ont été faites aux peuples pendant la guerre et dans la Charte des Nations Unies.

LE RAPPORT DE L'O.N.U. CONFIRME LES AFFIRMATIONS DE LA F.S.M.

On a essayé, il est vrai, depuis des mois, de minimiser l'importance de la question du chômage, de dénier toute valeur aux observations de ceux qui attiraient l'attention sur les symptômes de crise toujours plus clairement perceptibles. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'adopter une telle attitude. Le rapport sur l'Economie mondiale, que vient de publier le Secrétariat des Nations Unies, confirme et appuie notre propre documentation. En effet, le rapport démontre que l'activité économique a marqué une tendance à se stabiliser et, dans quelques pays, à décliner, depuis le milieu de 1948 et les premiers mois de 1949. Le rapport ajoute :

> **« La seconde moitié de 1948 et le début de 1949 semblent marquer un tournant dans l'évolution économique de l'après-guerre. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, il s'est produit un renversement de la tendance à la hausse des prix, un arrêt du développement de la production et une certaine augmentation du chômage dans plusieurs pays. Le chômage s'est accru sensiblement au début de 1949, dans certains pays européens et aux Etats-Unis.**
>
> **Ainsi, ajoute le rapport : « La nécessité de prendre d'urgence des mesures sur le plan international, pour maintenir le plein emploi et favoriser le développement économique, est mise en lumière par la tendance de l'activité économique à se stabiliser bien que l'offre de produits dans le monde soit encore insuffisante pour répondre aux besoins de la population mondiale croissante. »**

Dans ces conditions, les faits et conclusions que vous trouverez dans les trois documents que nous avons eu l'honneur de vous soumettre — E/1332, addenda 1 et 2 — paraissent être largement confirmés. Je n'ai pas l'intention de reprendre ici en détail des arguments développés dans nos documents, je voudrais simplement, par quelques exemples nouveaux, en souligner les aspects les plus importants.

Nous avons pu constater que malgré une légère diminution saisonnière au cours du printemps de cette année, le nombre des chômeurs, par rapport à l'année dernière, a considérablement augmenté. Les chiffres que nous avons déjà cités dans notre rapport, ainsi que les données officielles les plus récentes, confirment la tendance à l'aggravation du chômage.

LA « JUSTIFICATION » DU CHOMAGE

L'examen de ces chiffres commande un certain nombre de remarques. Certaines personnes estiment que le chômage est non seulement inévitable, mais nécessaire. Il y a là une justification de notre affirmation suivant laquelle les trusts et monopoles ont tout intérêt à maintenir une armée de réserve industrielle, pour mieux pouvoir réduire les salaires et le niveau de vie des travailleurs, en vue d'obtenir des bénéfices plus considérables. Qu'il nous suffise de citer ici, pour illustrer ce que nous venons d'énoncer, un extrait de l'hebdomadaire britannique bien connu « Economist » du 4 juin 1949 qui exprime l'opinion qu'un degré modéré de chômage aurait de grands avantages. Et l'article ajoute : « La raison majeure de cette opinion est qu'une réduction du prix de revient en Grande-Bretagne est absolument essentielle... » Et ce journal affirme textuellement que ce but ne peut être atteint, « sans la pression extérieure due à une certaine difficulté à conserver son travail... »

Voici donc la justification du chômage en régime capitaliste. Le même esprit se manifeste dans les déclarations du délégué du gouvernement italien à la dernière session de la Commission Economique pour l'Europe, déclarations suivant lesquelles le chômage massif en Italie serait dû à une sorte de fatalité démographique et non pas, comme nous espérons le démontrer, à des circonstances économiques concrètes que l'on peut éliminer. Il est indéniable qu'en Italie existent des conditions particulières qui aggravent le chômage, mais ces conditions n'en sont pas la cause. En effet, le chômage est dû avant tout à la structure économique et sociale de la société capitaliste, comme il est prouvé par le fait que là où la propriété privée des moyens de production a disparu, le chômage a été éliminé. Le chômage est lié aux crises cycliques du capitalisme, et ce qui plus est, comme le reconnaît le rapport sur le chômage de la C.E.E. (doc. E/ECE/103, p. 7) pendant les périodes de prospérité les plus grandes en Europe occidentale, le chômage minimum descend rarement au-dessous de 4 %. La société capitaliste, comme le remarque le même rapport, ne peut plus réaliser un véritable plein emploi qu'en temps de guerre, la guerre constituant désormais la seule période au cours de laquelle l'économie capitaliste est capable de fonctionner à plein rendement.

Une deuxième remarque s'impose ici en ce qui concerne les chiffres cités dans notre rapport. Les statistiques officielles ne reflètent que de très loin la réalité, et le document E/1332, addendum 1, donne à ce sujet des illustrations convaincantes.

Une troisième remarque consiste à souligner le fait que les chiffres figurant dans le rapport ne doivent pas être considérés isolément, mais en fonction de la tendance générale de l'économie des pays considérés. Ainsi, par exemple, les chiffres du chômage pour la France, bien qu'ils augmentent régulièrement, ne sont pas encore très considérables en valeur absolue. Mais l'importance de ces chiffres ne peut être appréciée que lorsqu'on sait que le plan Monnet avait envisagé en 1946 l'industrialisation et le rééquipement du pays et qu'il avait prévu dans ce but l'immigration d'un nombre considérable de travailleurs étrangers, ce qui par la suite n'a jamais été réalisé; et malgré cela le chômage marque une relative aggravation.

CAUSES D'AGGRAVATION DU CHOMAGE

Ces constatations nous amènent directement à l'examen des causes d'aggravation du chômage. Parmi celles-ci, la plus importante est sans doute la baisse du pouvoir d'achat des masses travailleuses et leur paupérisation. Là encore, nous allons donner quelques exemples. Aux Etats-Unis, les bénéfices des sociétés, déduction faite des impôts, se sont montés à 7 milliards en 1939, à 18 milliards en 1947 et à 21 milliards en 1948.

La productivité des entreprises est devenue sans rapport avec la capacité de consommation et l'on constate ainsi une diminution absolue et relative du pouvoir d'achat. Au cours de la guerre, les salaires horaires ont été relevés de 20 %, cependant que les prix des moyens essentiels d'existence augmentaient de 40 %.

Par rapport à janvier 1945, le pouvoir d'achat des salariés ayant une occupation, a baissé de 12 à 17 % et, en tenant compte du chômage, plus de 25 %. Voici par rapport à 1939 (base 100), les indices des salaires et traitements nominaux : 1946 = 247 ; 1947 = 279 ; 1948 = 309. Les indices respectifs des bénéfices ont été : 289, 426 et 529. Ce sont des chiffres extraits du rapport économique annuel du Comité des conseillers économiques du Président pour 1948. Ce rapport ajoute : Il sera nécessaire, pour parvenir à un mode économique durable, que la consommation personnelle augmente plus que l'ensemble de la production.

Malheureusement, les contradictions inhérentes à la structure économique et sociale de la société américaine dominée par les trusts et les monopoles, font que le mode économique durable n'est pas prêt de se réaliser, du moins tant que des changements structurels ne seront pas intervenus.

En Belgique, on observe les mêmes phénomènes. Citons à ce sujet le rapport sur le chômage de la Commission économique pour l'Europe, page 8 : « La saturation du marché intérieur se trouve, en second lieu, être responsable d'une grande partie du chômage. Les besoins nés de la guerre et de l'occupation ont été graduellement satisfaits, les stocks reconstitués, et les demandes de caractère exceptionnel ont disparu. De plus, la diminution du pouvoir d'achat détenu par 200 à 250.000 personnes se répercute sur la demande de toute une série de produits, biens de consommation en particulier, tels que textiles, cuirs, produits alimentaires; dans ces industries, on a pu enregistrer jusqu'à 20 % de chômage.

Le rapport sur l'Economie mondiale, document E/W. 14, page 62, ajoute que le chômage en Belgique est dû essentiellement à l'insuffisance de la demande effective. Le rapport constate que la réduction de la part de revenu des salariés au profit des autres groupes, résultat de l'augmentation des prix d'avril 1948, a contribué également à l'affaiblissement de la demande effective.

Pour la bizone, le rapport précité sur le chômage de la C.E.E. déclare à la page 13 : « Une cause importante du chômage paraît résider dans le fait que la capacité de production de nombreuses industries, notamment celles qui produisent des biens de consommation, est supérieure non pas à la demande potentielle, mais au pouvoir d'achat des consommateurs, eu égard au niveau actuel des prix ». Ajoutons que la réforme monétaire effectuée en Allemagne occidentale, la réévaluation de la monnaie et des comptes en banque ont profité aux spéculateurs et appauvri les masses laborieuses.

En Italie, il y a environ 3 millions de retraités qui touchent en moyenne 140 lires par jour et plus de 2 millions de chômeurs qui ont droit pendant six mois seulement à 220 lires par jour, mais à la condition qu'ils aient travaillé et cotisé à l'assurance chômage pendant au moins 52 semaines, ce qui réduit les bénéficiers de l'assurance chômage à moins de 20 % des chômeurs. On peut dire que chaque famille italienne a à sa charge un chômeur ou un retraité. Pour se rendre compte du degré de leur misère, il suffira de considérer que d'après les calculs officiels effectués en janvier 1949, les dépenses minima d'une famille type de 4 personnes se montent à 60.000 lires par mois. Le salaire moyen s'établit en Italie de 25 à 27.000 lires par mois.

Prenons enfin l'exemple de la Grande-Bretagne. D'après les données officielles du gouvernement britannique à la fin du premier semestre de 1948, l'indice de la production britannique a dépassé le niveau d'avant guerre de 9 % seulement.

On remarque en Grande-Bretagne une stabilité relative des prix de gros accompagnée du blocage des salaires. En prenant pour base 100 1937, les indices des prix de gros ont été 156 en 1945, 202 en 1948. De 1945 à 1948, la hausse des prix de gros a été de 30 % et celle du taux nominal des salaires horaires de 24 %. En même temps, la productivité du travail s'est accrue d'environ 10 %. Au total, on peut estimer que les mouvements respectifs des prix de gros, des salaires et de la productivité ont permis une augmentation des profits et un accroissement de l'ordre de 15 % du taux de la plus-value entre 1945 et 1948.

Pour l'instant, bien que le nombre de chômeurs ne soit pas élevé, le chômage augmente en Grande-Bretagne par rapport à l'année dernière, malgré le fait que le nombre des personnes se trouvant dans les forces armées est de 340.000 unités supérieur à l'effectif de 1939. Mais ici encore nous devons baser notre argumentation sur les tendances générales de l'économie capitaliste. Le niveau relativement élevé de l'emploi en Grande-Bretagne n'est pas lié à une politique de bien-être, mais au contraire à une politique de restriction de la consommation, combinée avec une extension des exportations ayant pour conséquence un recul sensible de la consommation.

De plus, les salaires réels hebdomadaires sont en baisse. Leur indice s'établissait à 155 en 1947 et à 127 en 1948, c'est-à-dire au plus haut niveau d'après guerre et près de 14 % au-dessous du niveau de 1946. La diminution des subventions en 1949 aggravera encore la régression des salaires réels. Si la politique économique du gouvernement anglais a entraîné un changement dans la répartition des revenus privés et distribués, c'est plutôt aux dépens des travailleurs. En 1938, les travailleurs touchaient 59 % du total des revenus privés distribués; en 1947, ils ont touché la même part et de 1947 à 48, le revenu national s'est accru de 11 %. Les salaires et traitements se sont accrus de 7 % et l'emploi de 2 %, soit un accroissement de seulement 9 % du volume nominal des salaires et traitements. Ainsi la part des travailleurs dans le revenu national est plus faible en 1948 qu'elle n'était en 1938 et 47. A cela il faut ajouter une tendance à l'accroissement de la part des impôts indirects dans les recettes fiscales totales — 45 % en 1945, 51,5 % en 1948 — ce qui tend encore à réduire le revenu des salariés.

CONSEQUENCES DU PLAN MARSHALL

Ainsi la Grande-Bretagne a complètement négligé l'extension du marché intérieur, ce qui se manifeste également par le fait que les investissements en capital fixe prévus pour 1949 s'élèvent à 1.755 millions de livres au prix de 1948 contre 1.850 millions de livres en 1948. En ce qui concerne les exportations, l'on sait les difficultés de la Grande-Bretagne pour exporter dans la zone dollar et les mesures prises par ce pays tendant à réduire ses exportations sous la pression américaine vers l'Europe de l'Est. Les tendances au chômage accru apparaissent ainsi clairement; et notre dernière remarque nous amène tout naturellement à traiter d'une autre cause importante du chômage, constituée par le Plan Marshall et ses conséquences. Tout d'abord montrons par quelques citations quels sont les buts de ce plan, suivant les déclarations officielles et autorisées des personnalités dirigeantes, touchant de près à ce plan. M. Hoffmann a déclaré le 27 avril dernier, devant un des sous-comités de la Chambre des Représentants s'occupant du Plan Marshall : « Nous avons tenté d'établir des plafonds pour les niveaux de vie », et le même jour, devant le même comité, son assistant M. Richard, M. Bissel a ajouté : « Nous nous sommes rendu compte que le niveau de vie serait extrêmement stagnant » et finalement M. Hoffmann a précisé encore que suivant l'organisation européenne de coopération économique, si le niveau de vie en Europe occidentale atteint en 1952 85 à 90 % de qu'il était en 1938, l'O.E.C.C. aura atteint un but satisfaisant.

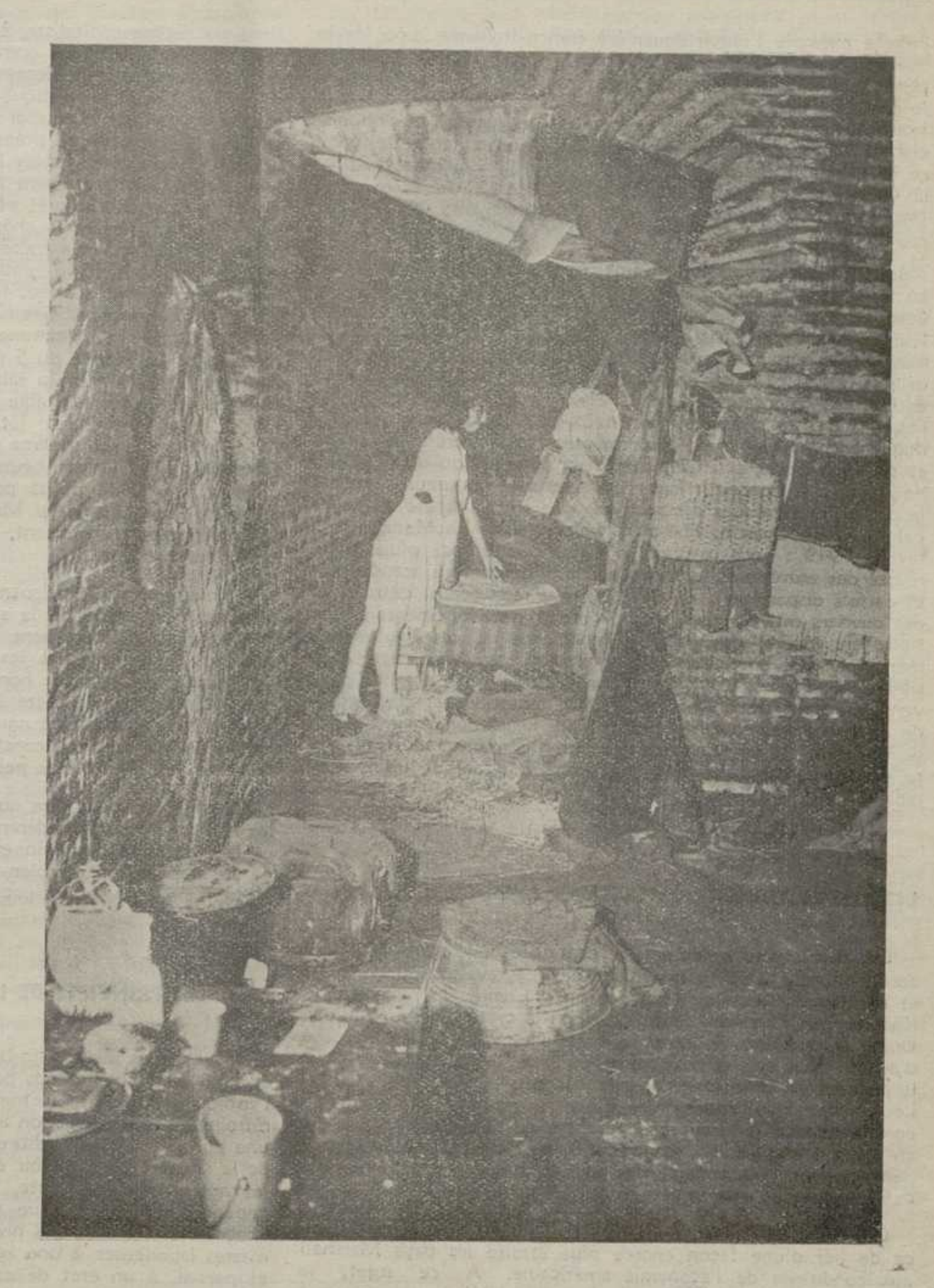
Nous devons également souligner les intéressantes déclarations faites par M. Zellerbach, administrateur du Plan Marshall en Italie, le 10 septembre 1948 : « Si les Italiens désirent que le Plan Marshall réussisse, ou tout simplement soit poursuivi, la structure économique du pays doit subir des modifications draconiennes et pénibles... Du fait que les usines emploient du personnel en surnombre, les ouvriers vont devoir être débauchés, ce qui représente environ 1 sur 7 des travailleurs italiens... D'autre part, les entreprises fabriquant des produits qui pourraient à meilleur compte être importés de l'Etranger doivent être fermées. »

Le **New-York Herald Tribune** ajoutait au mois d'octobre 1948 que le président du Conseil italien était d'accord sur les conclusions formulées par l'administrateur du Plan et que des mesures de licenciement atteindront 3 ouvriers sur 10. De la sorte, le 16 novembre 1948, l'**Economist** pouvait écrire ce qui suit : « Les patrons italiens s'efforcent à l'heure actuelle de ramener leur personnel à des proportions raisonnables par rapport au travail en cours. Cette mesure a longtemps tendu les relations qui existent entre patrons et ouvriers, mais elle est essentielle pour que soient réduits les prix de revient excessifs de l'industrie italienne. Les patrons ont actuellement l'impression de se trouver en meilleure position pour tenter l'aventure qu'il y a quelques semaines. »

Ainsi bien loin de promouvoir une expansion de la production et de l'emploi, la politique du Plan Marshall aboutit à l'aggravation du chômage.

LES RESTRICTIONS DU CREDIT

Un autre moyen par lequel s'exerce l'influence néfaste de cette politique est constituée par les mesures de déflation. Les restrictions du crédit nous donnent sur ce point des indications précieuses. Avant d'être appliquées en France, elles l'ont été en Belgique par le plan Gutt et en Italie par le Plan Einaudi. Ils ont abouti au même résultat : accentuer la concentration du capital et freiner le développement industriel. Or, la Belgique, l'Italie et la France sont toutes les trois adhérentes au Plan Marshall et les mesures précitées ont été officiellement approuvées et soutenues par le gouvernement américain et par l'administration du dit Plan Marshall. Le directeur de cette administration, M. Hoffmann, a notamment critiqué vivement la libéralité des banques françaises et a insisté pour que des compressions soient effectuées.



Voici un exemple des conséquences du chômage dans les pays soumis au Plan Marshall : l'intérieur d'un taudis dans lequel est obligée de vivre une famille de chômeurs italiens, aux portes même de la superbe ville de Rome. Comme lits, pour les parents, un sommier qui a perdu ses ressorts ; pour les enfants, de la paille et des sacs à même la terre.

Ainsi, à cause de l'insuffisance de crédit, de nombreuses petites entreprises sont obligées de fermer; ce qui augmente le chômage, d'autant plus que les charges fiscales écrasantes viennent encore handicaper ces mêmes entreprises, suivant la directive fixée par M. Hoffmann qui disait :

« L'année 1949 devrait être une année de stabilisation financière et fiscale en Europe. Ceci exige des charges fiscales accrues et plus efficaces ». Ces restrictions de crédits s'expliquent lorsqu'on sait que le Plan Marshall prévoit des investissements privés considérables en Europe et dans les territoires coloniaux des pays européens. Or, les trusts américains ont besoin, pour exporter leurs capitaux en Europe, de trouver en plus du climat politique favorable, une concentration industrielle suffisante. Ainsi, les restrictions de crédits préparent le terrain aux investissements américains.

D'autre part, le Plan Marshall empêche l'industrialisation des pays bénéficiaires. L'on sait qu'au lendemain de la libération, on avait établi en France un plan tendant à moderniser et à équiper l'industrie française. Par suite du Plan Marshall et de l'entrée du gouvernement français dans l'O.E.C.E., la France a été obligée de présenter un nouveau plan qui réduit d'un tiers le rythme de l'effort national de modernisation et d'équipement et augmente les objectifs agricoles. Ainsi, le développement économique de la France se trouve être freiné, et le danger du chômage apparaît plus redoutable. La pénurie de métaux non ferreux et de coton est organisée dans ce but par l'administration du Plan Marshall, en vue spécialement de réduire l'industrie de transformation.

Un dernier point doit être signalé ici. A la dernière session de la commission économique pour l'Europe, le délégué de la France avait dit, en substance, qu'il y avait sans doute des difficultés économiques en Occident, mais qu'elles étaient dues essentiellement au défaut d'harmonisation et de coopération de ces économies et il a cherché des solutions dans ce qu'on appelle maintenant le fédéralisme européen. Or, nous savons que le Plan Marshall non seulement n'a pas éliminé les conflits d'intérêts entre pays capitalistes, mais il a encore, quelquefois, exacerbé ces contradictions. Nous pouvons concrètement démontrer les dangers de ce fédéralisme sous l'égide du Plan Marshall et des Etats-Unis, pour les pays intéressés. Prenons

comme exemple l'union douanière franco-italienne. Lors de la réunion à Paris du comité de coopération économique européenne, en été 1947, les représentants de l'Italie avaient posé le problème des unions douanières. Par la suite, une commission franco-italienne fut nommée et un projet d'union fut élaboré, et repoussé ensuite par le Conseil Economique de France lui-même. L'ensemble du projet exprime — à notre avis — la volonté des capitalistes américains de créer un vaste marché, condition nécessaire à des investissements massifs du capital privé américain.

Les investissements américains se feraient essentiellement en Italie, pays à niveau de vie plus bas, et l'union économique devrait servir essentiellement à abaisser le niveau de vie en France, à faire éventuellement intervenir les chômeurs comme masse de manœuvres dirigée contre le mouvement ouvrier des deux pays. En fin de compte, le résultat consistera en une dépendance accrue de l'union, vis-à-vis des Etats-Unis ; un risque accru de chômage, en un soi-disant libéralisme économique encore plus large, conformément aux intérêts des trusts et des monopoles, étrangers aux deux pays, ce qui à la longue ne saurait se concevoir sans des mesures rigoureuses contre la classe ouvrière. Les perspectives à ce sujet ont été retracées par M. René Courtin, libéral convaincu, dans **Le Monde** du 5 février 1949 : Sous la pression d'une concurrence plus rigoureuses des entreprises, des exploitations devront se transformer et parfois disparaître : du coup des capitaux seront détruits et des ouvriers mis au chômage, du moins provisoirement. On se flatte en général de réduire l'importance de ces bouleversements par une spécialisation des productions. Mais cette possibilité ne se rencontre par toujours. Des activités entières peuvent être appelées à disparaître et la tentation est alors grande de limiter la concurrence par une législation malthusienne de caractère conservateur, ou des ententes entre industriels qui se partagent arbitrairement le marché national et international. »

LES RESTRICTIONS COMMERCIALES AVEC L'EST EUROPEEN

Les restrictions commerciales pratiquées à l'égard des pays de l'Est sont également une cause de l'aggravation du chômage et une conséquence du Plan Marshall. Comme le remarque le Rapport sur l'Economie Mondiale du Secrétariat des Nations Unies, le problème du commerce entre l'Est et l'Ouest se pose d'autant plus que ce commerce consiste essentiellement pour le moment en un courant de marchandises de l'Est vers l'Ouest. Les chiffres significatifs que donne le rapport se passent de commentaires : le commerce des pays de l'Est entre eux a été en 1948 à l'indice 288 contre 100 en 1938 ; l'indice correspondant pour le commerce des pays de l'Ouest entre eux était de 72 et pour le commerce entre l'Est et l'Ouest de 42.

Cette politique de restriction commerciale a pour conséquence de lier d'une façon encore plus étroite les pays Marshall aux conditions de l'économie américaine. A ce sujet, le **New Statesman and Nation** du 2 juillet 1949 remarquait que par la Charte de l'organisation internationale du commerce, les Etats-Unis se sont engagés à ne pas adopter une politique entraînant le chômage. Cependant, cet engagement a été violé jour après jour et les Etats-Unis tendent maintenant à exporter leur crise en Europe et dans les pays producteurs de matières premières tels que l'Australie, la Malaisie et l'Ouest africain, et le journal ajoute : « Le fait simple est que avec ou sans l'aide Marshall la Grande-Bretagne, dans le cadre de sa politique à long terme, doit acheter son ravitaillement et ses matières premières des pays qui ont besoin de ses produits, ce qui veut dire en dehors de l'Amérique du Nord. Si ceci est maintenant considéré comme une violation des principes du Plan Marshall, il faut ou bien reviser ces principes ou se passer de l'aide Marshall ». Ces extraits nous donnent déjà une idée de l'état de dépendance des pays Marshall.

Mais comme le remarque **Le Journal de Genève** du 12 juillet 1949, les Etats-Unis se rendent compte que le Plan Marshall est insuffisant, « il a atteint son but politique, mais non son but économique ». En effet, le Plan Marshall n'a abouti sur le terrain économique qu'à l'approfondissement des contradictions du régime capitaliste, à des rivalités plus aiguës et à un déséquilibre économique accru, à l'appauvrissement des masses et à l'aggravation du chômage. Il a marqué cependant quelques points sur le terrain politique par la possibilité où se sont trouvés les Etats-Unis d'amener un certain nombre de gouvernements à la politique de préparation à la guerre concrétisée par le pacte Atlantique. Depuis longtemps, les dépenses improductives d'armement paraissent être, pour le capitalisme décadent, le seul moyen à peu près efficace permettant de conjurer les crises économiques et le chômage. Aux Etats-Unis ce sont les mêmes espoirs qui apparaissent maintenant et le **U. S. News** du 30 novembre 1948 remarque avec franchise : « Si vraiment la paix était assurée, tout serait détraqué. A l'heure actuelle, les dépenses d'armement et l'aide à l'étranger soutiennent les affaires » et comme l'observait à juste titre M. Henri Pierre dans **Le Monde** du 5 mai 1949 : « Du point de vue des économistes classiques, la fabrication d'armement représente un investissement non rentable et l'expérience a prouvé que de telles dépenses se règlent fatalement par une diminution sensible du niveau de vie ; même dans un pays aussi puissant que les Etats-Unis, le dilemme beurre ou canon finit un jour par se poser ». Par suite de la politique qui leur est imposée par les Etats-Unis, les pays Marshall sont amenés à augmenter leurs dépenses d'armement, comme le prouvent indiscutablement leurs budgets.

Il nous a semblé indispensable d'insister sur l'évolution récente de l'ensemble de la situation économique ainsi que sur le facteurs qui déterminent cette évolution. Nous pensons, en effet, qu'en démasquant les maux on arrive le plus sûrement à persuader les gens de bonne foi à lutter pour leur suppression. Les moyens de cette lutte nous les avons indiqués dans le divers documents que nous avons eu l'honneur de vous soumettre et vous avez pu constater que nous avons basé nos solutions sur les dispositions pertinentes de la Charte elle-même.

En effet, on peut dire que suivant l'article 55 de la Charte, les Nations Unies considèrent le relèvement des niveaux de vie et la réalisation du plein emploi comme autant de conditions de la stabilité et du bien-être nécessaire pour assurer entre les Nations des relations pacifiques et amicales...

LES PRINCIPES DE LA CHARTE ET LA REALITE

Or, et nous devons insister là-dessus, il y a un contraste éclatant entre ces grands principes de la Charte, élaborés dans l'enthousiasme de la victoire sur le fascisme et les forces rétrogrades, et la situation actuelle à laquelle nous ont conduits une politique et des mesures contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte. Loin d'avoir essayé d'atteindre les buts visés par les auteurs de la Charte, la plupart des Etats membres ont appliqué la politique que nous venons de caractériser et qui a abouti à la baisse des niveaux de vie, à la paupérisation des masses laborieuses, à une aggravation sensible du chômage total et partiel, à un état de crise économique latente ou ouverte présentant tous les signes caractéristiques qui permettent de conclure à une tendance marquée vers le développement considérable du chômage dans le proche avenir.

Nous pensons donc que le C. E. S. devrait constater l'existence de ce contraste entre les principes de la Charte des Nations Unies d'une part et la situation concrète que l'on observe aujourd'hui dans une grande partie du monde, de l'autre. Nous nous permettons de croire que c'est même le devoir du Conseil d'attirer l'attention des Etats membres sur ce contraste, sur cette opposition entre les principes de la Charte et leur application pratique par les divers gouvernements.

Qu'il me soit permis ici, Monsieur le Président, d'introduire un instant un élément personnel. Celui qui vous parle a été persécuté durement pendant vingt ans par le fascisme. J'ai donc quelques titres pour vous parler des méthodes fascistes, d'autant plus que mon pays — l'Italie — a été précipité par le fascisme dans la plus terrible catastrophe de son histoire.

Or, nous savons tous combien la démagogie fasciste a exploité la misère des masses laborieuses, comment le fascisme et le

nazisme, en Italie et en Allemagne, ont profité de l'existence de millions de chômeurs, pour gagner des couches désespérées et appauvries de la population à l'idée de l'expansion impérialiste, pour leur faire croire que les guerres de rapines, de conquêtes étaient la seule solution possible à la crise économique étouffante dont elles souffraient.

Nous savons tous ce que cela a coûté au monde et nous sommes persuadés que le Conseil est décidé à prendre les mesures qui s'imposent pour porter remède à la situation dont nous avons souligné la gravité.

Nous espérons fermement que le Conseil recommandera aux Etats membres de prendre d'urgence des mesures efficaces et effectives, tendant à améliorer le niveau de vie des populations laborieuses, à résorber le chômage, à réaliser le plein emploi productif des travailleurs.

Les mesures que nous vous proposons d'adopter nous semblent réalistes, efficaces et réalisables. Permettez-moi d'insister sur quelques points qui méritent d'être soulignés.

CONTRE LE POUVOIR EXORBITANT DES MONOPOLES

Tout le monde admet aujourd'hui que les principes démocratiques en matière économique et sociale, ne peuvent être réalisés, que ce soit sur le terrain national ou international, que par l'affaiblissement du pouvoir exorbitant détenu par les grandes corporations privées dont les intérêts impitoyables, opposés à l'intérêt général, commandent trop souvent les conditions économiques et même politiques. Eh bien, l'acceptation théorique quasi générale de cette idée, doit nous conduire à prendre des mesures positives et concrètes, par voie législative et administrative, tendant à diminuer, à limiter le pouvoir économique des truts et des monopoles privés.

Cette mesure nous semble d'autant plus logique qu'une politique conséquente de plein emploi productif ne peut être mise en œuvre que par un ensemble de mesures cohérentes, exécutées par les pouvoirs publics en étroite collaboration avec les organisations syndicales réellement représentatives. Il serait donc inconcevable que le pouvoir démesuré des trusts et des monopoles sur l'ensemble du mécanisme économique, puisse contrecarrer l'application de cette politique, conçue en fonction des intérêts généraux des peuples et de la paix du monde; politique dont certains éléments heurteraient forcément et par définition, les intérêts égoïstes de ces trusts et monopoles.

En élargissant cette idée et en tirant les conclusions logiques de cette constatation, on aboutit à la nécessité de réformes structurelles de l'économie, consistant dans la nationalisation des industries clés, avec la participation étroite des travailleurs à la gestion des entreprises; principes qui ont été admis dans les Constitutions de certains pays capitalistes — comme par exemple l'Italie — mais qui ne sont pas appliqués.

Les mesures que nous préconisons devront permettre un commerce international plus équilibré, sans aucun esprit de discrimination, la liquidation de grandes propriétés foncières — dont la plupart sont insuffisamment exploitées — et le passage de ces terres aux travailleurs agricoles sans terre et aux petits fermiers qui ne disposent pas de terre suffisantes et qui souffrent du chômage.

UN FONDS INTERNATIONAL
SOUS LE CONTROLE DES NATIONS UNIES

De plus, nous préconisons la constitution d'un fonds international important avec la contribution des pays développés ; fonds sur lequel on consentirait des prêts à long terme, sans aucune condition politique, aux pays les plus touchés par le chômage, sous le contrôle des Nations Unies. Ces prêts devraient servir à promouvoir la lutte contre le chômage, par l'industrialisation et le développement agricole; à financer des grands travaux publics productifs, des constructions d'habitations nouvelles, d'écoles, d'hôpitaux, à financer l'achat et la fabrication d'équipements industriels, à faciliter la mise en œuvre de grands travaux agricoles et la mécanisation de l'agriculture, afin de réaliser le plein emploi dans les pays bénéficiaires.

Imaginez un instant l'effet bienfaisant que pourraient avoir les 1 milliard et demi de dollars que les Etats-Unis s'apprêtent à allouer aux pays européens pour leurs dépenses d'armements — c'est-à-dire pour la guerre — s'ils étaient consacrés aux travaux pacifiques et productifs que nous venons d'énumérer. Conformément aux principes de la Charte, les travailleurs demandent que les capitaux disponibles soient dépensés pour des travaux productifs, pour réaliser le plein emploi, pour le progrès humain, et non pas pour la guerre et les destructions.

Monsieur le Président, en conclusion — et je m'excuse d'avoir si longtemps retenu l'attention du Conseil , nous pensons que le C.E.S. devrait affirmer, à un tournant de l'évolution économique du monde, avec toute son autorité, le sérieux du problème du chômage et la nécessité pour les divers Etats Membres, d'y consacrer toute leur attention en adoptant des mesure appropriées. Le C.E.S. est l'organisme chargé d'orienter la politique économique et sociale dans le domaine international; c'est donc à lui de faire les premières constatations autorisées, de pousser le cri d'alarme et de proposer les premières solutions urgentes. Quant à la F.S.M., elle est persuadée d'avoir accompli son devoir en saisissant le Conseil de cette importante question, en prouvant ainsi, une fois de plus, le caractère positif de sa contribution aux travaux des Nations Unies, en prouvant aussi qu'elle n'a en vue que la défense des intérêts immédiats et permanents de tous les travailleurs, quelles que soient leur race, leur nationalité, leurs opinions politiques ou philosophiques.

La F.S.M. est persuadée qu'en agissant, ici et ailleurs, pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs de tous les pays, elle défend la cause du progrès humain et de la paix entre tous les peuples.

Lettre circulaire aux Centrales Nationales affiliées

A la date du 31 août 1949, le Secrétaire Général a envoyé aux Centrales Nationales et Organisations affiliées à la F.S.M. la lettre circulaire suivante :

Chers Camarades,

Conformément à la recommandation unanime du IIe Congrès Syndical Mondial, le Secrétariat de la F.S.M. avait soumis à la 9e session du Conseil Economique et Social des Nations Unies (juillet-août 1949) un rapport documentaire et un projet de résolution concernant le chômage et le plein emploi.

Nous vous rappelons que le projet de résolution précité vous a été remis au cours du IIe Congrès Syndical Mondial en annexe à la circulaire du Secrétaire Général de la F.S.M. du 4 juillet 1949.

Le Conseil Economique et Social a consacré de longues séances à la discussion des documents soumis par la F.S.M. et des propositions concrètes présentées par elle, propositions qui furent officiellement reprises et avalisées par la délégation de la Pologne et chaleureusement défendues par les délégations de l'U.R.S.S. et de la Biélo-Russie. Le Camarade DI VITTORIO, Président de la F.S.M., a exposé devant le Conseil Economique et Social les thèses de la F.S.M., et la grande majorité des Membres du Conseil ont dû reconnaître la gravité de la situation économique dans un grand nombre de pays et

le caractère menaçant du chômage qui y sévit. La F.S.M. qui, en soulignant d'une façon concrète et positive les caractères de la situation économique actuelle, l'appauvrissement croissant des masses laborieuses, les effets néfastes du Plan Marshall, la tendance des pays capitalistes à utiliser comme seul remède les dépenses d'armement, la situation inhumaine et misérable des chômeurs, a prouvé qu'elle était et restait le porte-parole et l'arme de défense de tous les travailleurs, sans distinction de nationalité, de race, de religion, d'opinion politique ou philosophique et qu'elle n'avait en vue que la défense des intérêts immédiats et permanents de la classe ouvrière. C'est ce qui lui a valu de la part de la majorité des membres du Conseil, des attaques violentes et déplacées. Au lieu de discuter les arguments et les propositions de la F.S.M. quant au fond, la majorité du Conseil a cru nécessaire de créer une diversion d'ordre politique et d'attaquer notre Organisation sur le terrain exclusivement politique.

Bien que le Camarade DI VITTORIO ait démontré que la plupart des mesures proposées par la F.S.M. n'étaient appliquées dans aucun pays capitaliste, la majorité du Conseil a rejeté notre projet de résolution dans son ensemble, après s'être abstenue sur chacune des mesures que nous avons proposées lors d'un premier vote qui a porté séparément sur chacun des paragraphes de notre projet de résolution. Cette attitude illogique et paradoxale démontre clairement que les Etats capitalistes se refusent à prendre des mesures susceptibles d'enrayer le chômage et d'améliorer la situation des chômeurs.

Cependant, grâce aux efforts vigoureux des délégations de l'U.R.S.S., de la Pologne et de la Biélo-Russie, et malgré l'opposition de la délégation américaine, la majorité du Conseil a été obligée d'accepter une résolution proposée par la délégation australienne, résolution suivant laquelle l'Assemblée Générale au cours de sa 4e session ordinaire qui s'ouvrira à Lake Success le 20 septembre prochain, devra discuter le problème du plein emploi. L'adoption de cette résolution constitue indiscutablement une grande victoire morale pour la F.S.M.

Dans ces conditions, le Secrétariat de la F.S.M. a décidé de soumettre à toutes les délégations de l'Assemblée Générale le projet de résolution que nous vous adressons ci-joint. Nous vous demandons de prendre à ce sujet un certain nombre de mesures et notamment :

a) de donner à ce document la plus grande publicité et de le diffuser largement parmi les travailleurs, dans les usines, au cours de réunions syndicales ;

b) de rallier tous les travailleurs sans distinction autour de l'action dont la F.S.M. vient de prendre l'initiative, en leur montrant de quelle manière la F.S.M. lutte pour les intérêts immédiats les plus vitaux des salariés dont l'action cohérente et unitaire est la condition indispensable du succès de la lutte contre le chômage et la misère ;

c) d'établir éventuellement des contacts avec d'autres organisations syndicales qui existeraient dans votre pays en vue d'entreprendre des actions communes pour l'application des mesures proposées par la F.S.M. et pour soutenir l'initiative de cette dernière ;

d) d'intervenir auprès de vos gouvernements pour que ceux-ci soutiennent au sein de l'Assemblée Générale des Nations Unies la résolution présentée par la F.S.M. ;

e) de communiquer au Secrétaire Général des Nations Unies et au Président de l'Assemblée Générale l'appui et le soutien que vous apportez à l'action de la F.S.M. dans ce domaine ;

f) de nous tenir informés des mesures que vous aurez prises à la suite de la présente circulaire.

Nous vous envoyons, Chers Camarades, l'expression de nos meilleures et fraternelles salutations syndicales.

Louis SAILLANT.

PROJET DE RÉSOLUTION

SUR LE CHOMAGE ET LE PLEIN EMPLOI PRESENTE PAR LA F.S.M. A TOUTES LES DELEGATIONS PARTICIPANT A LA 4e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

L'Assemblée Générale,

Prenant acte des documents qui lui ont été soumis au sujet du chômage et du plein emploi par le Conseil Economique et Social à la suite de la demande présentée à la 9e Session de cet organe par la F.S.M. ;

Considérant que le nombre des chômeurs a dangereusement augmenté dans un grand nombre de pays depuis la fin de 1948 et le début de 1949 ;

DECIDE :

I. — De recommander aux Etats-Membres qui souffrent du chômage, l'adoption immédiate des mesures suivantes qui devront être élaborées et appliquées avec la participation effective des organisations syndicales réellement représentatives ;

a) Introduction d'un système complet d'assurance-chômage, garantissant à tous les travailleurs en chômage total ou partiel un niveau d'existence humain et couvrant tous les salariés dès le premier jour de chômage et pendant toute la durée de celui-ci ;

b) Interdiction de licencier les travailleurs sans l'accord des organisations syndicales représentatives intéressées ;

c) Augmentation du pouvoir d'achat des salariés et extension du marché intérieur, notamment par l'augmentation des salaires, des indemnités et allocations sociales aux travailleurs de toutes catégories ;

d) Contrôle de toutes les activités, opérations, bénéfices et utilisation des bénéfices des trusts et des monopoles, réduction de ces bénéfices, contrôle des prix ;

e) Réforme démocratique de la fiscalité, diminution dans l'ensemble des recettes de la part des impôts indirects, augmentation des impôts sur les bénéfices ;

f) Diminution de la durée et de l'intensité du travail ;

g) Création, développement et extension d'un large système de formation professionnelle ;

h) Mise en œuvre de larges programmes de travaux publics productifs, destinés à relever le niveau de vie et à promouvoir le développement culturel des peuples ;

i) Réduction des dépenses d'armement ;

j) Etablissement et développement de libres relations commerciales entre les pays, fondées sur l'égalité des droits, le respect de l'indépendance nationale et du libre développement économique et politique de chaque pays ;

k) Etablissement entre les prix industriels, les prix des matières premières et les prix agricoles d'un rapport satisfaisant pour le niveau de vie des travailleurs des villes et des campagnes et par celui des pays sous-développés et industrialisés.

II. — D'inviter les Etats-Membres à faire rapport au Conseil Economique et Social sur les mesures prises en exécution de la présente recommandation, sur les résultats obtenus dans la lutte contre le chômage et sur les obstacles qui empêchent la réalisation du plein emploi.

III. — De demander au Conseil Economique et Social d'examiner au cours de ses prochaines sessions le problème du chômage à la lumière de la présente recommandation et sur la base des rapports reçus des Etats-Membres des institutions spécialisées et des Organisations non gouvernementales de la catégorie A.

La Lutte pour la Paix et la Liberté

Pour le 2 Octobre 1949

Appel de la Fédération Syndicale Mondiale

pour la Journée Internationale de Lutte pour la Paix et les Libertés Démocratiques

Travailleurs et Travailleuses!

Les organisations syndicales ont salué avec satisfaction la décision du Comité International des Partisans de la Paix d'accepter la proposition de la FEDERATION SYNDICALE MONDIALE d'organier, le 2 octobre 1949, une JOURNEE INTERNATIONALE de lutte pour la paix et les libertés démocratiques.

Ce jour-là, les organisations syndicales de tous les pays devront manifester leur volonté de paix, d'entente entre les peuples et de solidarité internationale des travailleurs.

La préparation de cette journée connaît un large développement dans tous les pays.

Etant donné l'importance capitale de cet événement, la F.S.M. estime indispensable de s'adresser à nouveau à tous les dirigeants syndicaux, à tous les syndiqués — hommes et femmes — les appelant à redoubler encore d'initiatives au cours de la période qui nous sépare de cette date dans le but de donner au maximum, à cette Journée de la Paix, un caractère de masse.

Les travailleurs et les travailleuses de tous les pays savent que de la défense conséquente de la paix et de son maintien dépendent en fait leur propre vie ou leur mort, la vie ou la mort de leurs enfants et de leurs familles, ainsi que toute la politique de progrès social assurant le bien-être des masses travailleuses. Dans beaucoup de pays soumis au Plan Marshall et au Pacte Atlantique le nombre s'accroît sans cesse de ceux qui constatent l'incompatibilité de la politique du renforcement des budgets de guerre absorbant une grande part des ressources de l'Etat, et de toute politique donnant satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs.

Qu'ils soient manuels ou intellectuels, hommes ou femmes, jeunes ou adultes, les travailleurs doivent s'unir étroitement dans la préparation, puis le jour du 2 octobre 1949.

L'unité de tous les partisans de la paix doit faire tomber toutes les barrières élevées par leurs ennemis qui s'efforcent de diviser les travailleurs suivant des discriminations politiques, raciales, nationales, afin de les affaiblir.

L'unité de la classe ouvrière agissant en commun avec toutes les forces progressistes du monde représente l'un des gages les plus sérieux du renforcement des forces de la paix et de la démocratie.

Le 2 octobre 1949, Journée Internationale de lutte pour la paix et les libertés démocratiques, les travailleurs de tous les pays doivent dénoncer avec énergie les provocateurs à la guerre et tous ceux qui dressent les peuples les uns contre les autres.

Toutes les organisations syndicales, unies par la solidarité ouvrière internationale, doivent, comme l'a recommandé le Deuxième Congrès Syndical Mondial, contribuer à accomplir notre tâche commune qui est d'ELEVER UNE BARRIERE INFRANCHISSABLE CONTRE LES MANŒUVRES DES FAUTEURS DE GUERRE ET FAIRE ECHEC AUX PLANS PERFIDES DES IMPERIALISTES.

Vive l'unité étroite de tous les travailleurs en lutte pour la paix, les libertés démocratiques et le progrès social !
Vive l'unité de toutes les forces progressistes du monde qui

Vive l'unité étroite de tous les travailleurs en lutte pour la
fera reculer la guerre !

Les Syndiqués prennent partout la tête du combat pour la Paix

LA CONFERENCE DES PARTISANS DE LA PAIX DE L'UNION SOVIETIQUE

1.200 délégués des travailleurs de l'Union Soviétique, dont la population multi-nationale se chiffre par dizaines de millions, ainsi que des invités de pays étrangers : Pologne, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Albanie, Chine, Corée, France, Italie, Etats-Unis, Angleterre, Autriche et Allemagne, ont participé à la Conférence des Partisans de la Paix de l'Union Soviétique, convoquée sur l'initiative du Conseil Central des Syndicats Soviétiques (C.C.S.S.), des organisations de femmes, de jeunes et d'autres organisations de masse, qui s'est déroulée à Moscou, du 25 au 27 août.

« La Défense de la Paix est la tâche des peuples du monde entier » : c'est par ce mot d'ordre militant qu'a été fixé l'objectif de la Conférence.

La Conférence a étudié le rapport du Camarade N. Tikhonov : « La Défense de la Paix et la lutte contre les fauteurs d'une nouvelle guerre ».

Les travaux de la Conférence ont suscité l'attention passionnée non seulement des travailleurs de l'Union Soviétique, mais également de tous les amis sincères de la Paix à l'échelle mondiale.

Le rapport a souligné que l'Union Soviétique mène une lutte conséquente et incessante pour dénoncer la politique d'aventures visant au déclenchement d'un nouveau massacre, politique appliquée par les cercles gouvernementaux anglo-américains.

La psychose de guerre, la croyance en la force miraculeuse de la bombe atomique capable, paraît-il, d'exterminer le camp progressiste ayant l'Union Soviétique à sa tête, la conclusion d'unions et de pactes militaires, l'établissement de bases militaires et la course infernale aux armements : telle est la ligne principale de la politique intérieure et extérieure des Etats capitalistes. La misère, la famine, une armée de millions de chômeurs : tel est le résultat de cette politique d'aventures.

« Aujourd'hui, a dit le rapporteur, que tous les peuples aspirent à conjuguer leurs forces afin de lutter pour la paix, qu'ils aspirent à une coopération étroite et permanente, les hommes soviétiques sont au premier rang de cette immense armée de travailleurs pacifiques. »

Le peuple soviétique s'adonne à un immense travail créateur. Villes et villages, détruits par les agresseurs fascistes, se relèvent des cendres et des ruines. Défendre la Paix, ne pas permettre une interruption du travail héroïque du peuple soviétique et le déclenchement d'une nouvelle guerre : telle est l'idée fondamentale qu'on trouve dans toutes les interventions des délégués à la Conférence.

Le Camarade V. Kuznetsov (Président du C.C.S.S.) a rappelé l'importance que présente l'unité du mouvement ouvrier international dans la grande cause de la lutte pour la paix. Les syndicats soviétiques ont apporté une contribution importante à cette noble tâche et continueront leur travail dans les premiers rangs de la valeureuse armée des combattants de la paix.

En conclusion, la Conférence a élu un Comité Permanent de l'Union Soviétique pour la Défense de la Paix et elle a adopté un message au Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, dont nous publions le texte ci-dessous :

AU COMITE DU CONGRES MONDIAL DES PARTISANS DE LA PAIX
A TOUS LES CHAMPIONS DE LA PAIX DANS TOUS LES PAYS

Nous, représentants de tous les peuples de l'Union Soviétique, nous sommes réunis en Conférence des Partisans de la Paix de l'U.R.S.S. pour stimuler, avec tous les peuples du monde, la lutte ultérieure contre la nouvelle guerre mondiale que préparent les impérialistes.

Nous appuyons sans réserve les décisions du Congrès des Partisans de la Paix, à Paris, et saluons la création du Comité du Congrès qui doit unir et orienter les efforts des peuples qui défendent la cause de la Paix.

Nous sommes convaincus que ce mouvement, qui englobe aujourd'hui des centaines de millions d'hommes et qui s'amplifie sans cesse, est capable de prévenir la menace d'une nouvelle guerre.

Nous voyons que les impérialistes préparent une nouvelle guerre mondiale et poursuivent la course effrénée aux armements, cherchant à intimider les hommes par les horreurs « atomiques » et à empoisonner les esprits par une propagande pestilentielle de haine du genre humain.

Chaque homme honnête voit que les impérialistes anglo-américains sont les principaux instigateurs de la nouvelle guerre qui sera menée contre l'humanité tout entière. Ce sont eux qui ont engendré l'hystérie belliciste et qui l'exploitent par tous les moyens. Ce sont eux les initiateurs de l'agressif Pacte Atlantique, tandis que les peuples américains et anglais, comme tous les autres peuples de l'Univers, ne veulent pas la guerre.

L'U.R.S.S. est le pays de paix et d'efforts constructifs, qui fait honneur à l'étendard du travail créateur. C'est la grande puissance pacifique où il n'y a pas et ne peut y avoir de partisans de guerre agressive. Notre pays a vaincu l'ennemi le plus terrible de l'humanité — le fascisme. Aujourd'hui, il monte la garde autour de la paix, en défendant la cause du progrès et de la culture.

Les impérialistes calomnient l'Union Soviétique, en prétendant qu'elle suit une politique d'agression. Au nom des deux cents millions de citoyens soviétiques, nous répudions ce mensonge des ennemis de l'humanité. A ce mensonge monstrueux ont recours, pour effacer leurs traces, ceux qui établissent des bases militaires sur tout le globe terrestre, qui réalisent, de fait, une politique d'agression militaire, le déchaînement d'une nouvelle guerre. Tous les peuples savent que le gouvernement soviétique poursuit fermement et systématiquement une politique de paix et de coopération entre tous les peuples. C'est pour cette raison justement qu'il est l'objet d'attaques aussi haineuses de la part du camp de la réaction et des fomentateurs de guerre.

Nous voyons, dans l'unité de volonté et d'action de tous les peuples en lutte pour la paix, le moyen le plus efficace pour renverser les plans des fauteurs de guerre. Aujourd'hui, le mouvement populaire des Partisans de la Paix grandit dans le monde entier, les peuples sont fermement décidés à défendre les intérêts de la paix et à empêcher le déchaînement d'une nouvelle guerre sanglante.

Le temps où les impérialistes parvenaient à duper les masses et à garder secrète la préparation des guerres criminelles sont révolus. Les peuples comprennent maintenant la nature des desseins des agresseurs et voient nettement que les fomentateurs de guerre ne sont pas les maîtres des destinées de l'Univers pour lesquels ils se font passer ; les peuples sont maintenant une force capable de faire échec aux desseins criminels des impérialistes et de défendre l'œuvre de la paix.

La guerre que les impérialistes aspirent à déchaîner menace dans la même mesure tous les peuples et leur apporterait des calamités incalculables. Ainsi que l'a proclamé le Congrès de Paris, la défense de la paix est désormais l'affaire de tous les peuples ! Des millions de gens simples et honnêtes se lèvent sur tous les continents pour intervenir activement dans les questions de guerre et de paix et s'unissent en vue d'une étroite coopération internationale.

Nous nous engageons à soutenir et à développer par tous les moyens l'action de propagande et d'organisation du Comité du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, afin de grouper toutes les forces qui luttent pour la paix, contre la guerre.

Partisans fermes et conséquents de la paix, nous, citoyens soviétiques, nous nous sommes élevés et nous nous élèverons contre chaque attaque des agresseurs et des fomentateurs d'une nouvelle guerre, en démasquant impitoyablement leurs desseins dirigés contre l'humanité laborieuse. Nous y convions toutes les organisations des Partisans de la Paix et tous les champions de ce puissant mouvement des peuples. Les fomentateurs de guerre verront devant eux un front redoutable des Partisans de la Paix, capable d'arrêter la main criminelle qui menace l'humanité.

Les tâches de ce front de la paix et de la liberté sont chères et compréhensibles pour tous les simples gens, indépendamment des convictions politiques, de race, de nationalité et de religion ; c'est la défense sacrée de l'indépendance nationale, des libertés démocratiques, de la coopération pacifique de tous les peuples ; c'est la lutte contre toutes les tentatives de limiter ou d'abroger ces droits des peuples pour frayer la route à une nouvelle guerre mondiale.

Les forces qui défendent la paix sont innombrables. Les fomentateurs d'une nouvelle guerre n'ont pas ni ne peuvent avoir le soutien des peuples. Ainsi que le dit Staline, le chef sagace de l'Etat soviétique : « Les horreurs de la guerre récente sont trop vivantes dans la mémoire des peuples, et les forces sociales attachées à la paix sont trop puissantes pour que les disciples de Churchill, en matière d'agression, puissent les réduire et les convertir à l'idée d'une nouvelle guerre ».

Nous appelons tous les Partisans de la Paix de l'Univers à faire preuve de vaillance et d'assurance, à resserrer sans relâche les rangs de tous les peuples en lutte pour la paix et à paralyser, par leur intervention puissante, les forces d'agression.

Nous saluons cordialement nos amis et camarades de lutte, les Partisans de la Paix, dans le monde entier, et exprimons la ferme conviction que nos efforts communs en faveur de l'humanité, pour la défense de la paix, du travail et de la liberté, seront couronnés de victoire ! Soyons vigilants, soyons unis et nous sauvegarderons l'œuvre de la paix !

LE CONGRÈS CONTINENTAL AMÉRICAIN POUR LA PAIX

Avant que ne se réunisse à Mexico le Congrès Continental Américain des Partisans de la Paix, des conférences de préparation, des assemblées, des meetings et des Congrès nationaux eurent lieu dans la plupart des pays du Continent.

Au Brésil, des Congrès de la Paix eurent lieu dans chacun des Etats, puis trois grands Congrès régionaux se tinrent à Salvador, Belo Horizonte et Porto Alegre. A Cuba, le Congrès National pour la Paix s'ouvrit le 6 août devant plus de deux mille délégués. Nos camarades Javier Lezcano, au nom de la Confédération des Travailleurs de Cuba, et Lazaro Peña, au nom de la F.S.M., y prirent une part des plus actives. Le 15 août s'ouvrit à Montevideo l'assemblée nationale des Partisans de la Paix de l'Uruguay, à laquelle participèrent 70 organisations de travailleurs.

La mobilisation en faveur de la Paix s'est effectuée en dépit des interdictions et des persécutions de certains gouvernements. La police procéda à des centaines d'arrestations de partisans de la Paix. Au Brésil, les forces policières causèrent la mort de trois militants ouvriers : Vicente Malvoni, Jaime Calado et José Magalhaes.

Les masses laborieuses ont participé très activement à la préparation du Congrès Continental. Le manifeste qui servit de convocation au Congrès, adressé à tous les peuples du continent américain, portait la signature des principaux dirigeants du mouvement syndical latino-américain, ainsi que celle de plusieurs dirigeants syndicaux du Canada et des Etats-Unis.

Le Congrès Continental s'ouvrit à Mexico le 5 septembre. Plus de trois mille délégués y assistaient, venus de tous les pays de l'Hémisphère occidental et représentant des millions d'Américains. Le Congrès avait élu une

présidence d'honneur, au sein de laquelle figuraient les camarades Giuseppe Di Vittorio et Louis Saillant, et une présidence effective, dont faisaient partie les camarades Lombardo Toledano et Lazaro Peña, comme représentants de la C.T.A.L. et de la F.S.M. Tous deux adressèrent au Congrès des appels éloquents, demandant aux hommes et aux femmes de toutes les classes sociales, de toutes races, idéologies et croyances, de lutter avec enthousiasme pour la Paix. Ils montrèrent que cette lutte est la tache primordiale des travailleurs de l'Amérique — comme de tous les travailleurs de la terre — ainsi que l'avait proclamé le Deuxième Congrès Syndical Mondial de Milan.

Au Congrès Continental participèrent de nombreux dirigeants syndicaux au nom de leurs organisations respectives : entre autres, César Humberto Navarro, pour la Confédération des Travailleurs de l'Equateur; Salvador Ocampo, pour la Confédération des Travailleurs du Chili; Armando Amador, pour la Confédération des Travailleurs du Nicaragua; Francisco Hernandez, de la Fédération des Travailleurs des Cuirs et Peaux de Guatemala; Tomas Yñacos, de la Fédération Syndicale de Guatemala; Pedro Coronel, pour le Conseil Ouvrier du Paraguay; Armando Martinez, pour la Fédération des Travailleurs de l'Alimentation, des Tabacs et de l'Agriculture (Food, Tobacco and Agricultural Workers, C.I.O.) des Etats-Unis; Lyndon Henry, de la Fédération des Cuirs et Peaux des Etats-Unis; Agustin Gomez, de l'Union Générale des Ouvriers et Paysans du Mexique; Carlos Luis Falla, de la Confédération des Travailleurs de Costa-Rica, d'autres encore.

Le message adressé au Congrès par le Secrétariat de la F.S.M. fut accueilli avec de chaleureux applaudissements par tous les délégués.

Dans la résolution générale pour la Défense de la Paix, adoptée par le Congrès le 10 septembre, il est fait appel à tous les peuples des deux Amériques pour qu'ils s'opposent résolument à toutes les attaques entreprises contre l'unité de la classe ouvrière et paysanne, et contre les droits des travailleurs.

AUX U.S.A.

Aux Etats-Unis, une grande Conférence des Travailleurs pour la Paix (National Labor Conference for Peace) a été organisée à Chicago pour les journées du 1er et du 2 octobre.

Environ 1.500 délégués syndicaux, en provenance de toutes les régions du pays et appartenant aussi bien aux Syndicats du C.I.O. qu'à ceux de l'A.F.L. prennent part à cette Conférence qui, disent ses organisateurs

> « doit faire entendre la véritable voix des travailleurs américains sur le problème essentiel de la Paix mondiale... Cette Conférence offre aux travailleurs, hommes et femmes, sans distinction d'appartenance syndicale, de tendance politique, de couleur ou de croyance, l'occasion de rechercher un terrain commun d'entente, et d'organiser une action concertée en vue d'un vaste mouvement pour assurer la Paix du monde. »

Un membre de l'A.F.L., V. Mc Groarty — président du Syndicat des Stéréotypeurs de Cleveland — prit l'initiative d'adresser au président Truman un message demandant une politique de paix, message qui fut également signé par 15 autres dirigeants syndicaux de l'Etat d'Ohio (A.F.L. et C.I.O. réunis) et envoyé au président des Etats-Unis le jour anniversaire de la mort de Franklin Roosevelt.

La publication de ce message donna lieu à des dizaines de milliers de réponses et d'adhésions de la part de militants syndicaux d'un bout à l'autre du pays, et cette campagne ouvrière pour la paix a eu pour premier aboutissement la Conférence de Chicago le 2 octobre, le même jour que dans le monde entier les peuples proclameront aussi leur volonté de Paix et de Liberté.

TCHECOSLOVAQUIE

« Jamais plus un nouveau Munich » — c'est sous ce principal mot d'ordre qu'a été lancée en Tchécoslovaquie la campagne pour la préparation de la Journée Internationale de la Lutte pour la Paix.

Il y a 11 ans, la réaction internationale a dissimulé sa trahison sous le manteau de la défense de la paix et après Munich, la Tchécoslovaquie a perdu son indépendance. Il n'est pas inutile de rappeler que l'Union Soviétique a été seule à lutter contre Munich.

POLOGNE

En corrélation avec la Journée Internationale pour la Défense de la Paix, le 2 octobre, la Commission Centrale des Syndicats Polonais a proposé à tous les syndicats polonais d'organiser des réunions de masse dans toutes les propriétés agricoles de l'Etat, les entreprises industrielles et les administrations, réunions consacrées à la question de la lutte pour la Paix.

Des Comités permanents des Partisans de la Paix sont formés dans toutes les grosses entreprises.

Des meetings de masse en faveur de la Paix auront lieu le 2 Octobre dans les villes les plus importantes de Pologne.

ROUMANIE

Le Comité Permanent de la Défense de la Paix de la République Populaire Roumaine a publié un message dans lequel il appelle le peuple roumain à se préparer pour la Journée Internationale de la Défense de la Paix : le 2 Octobre 1949, et à organiser en cette journée des manifestations de masse.

Il est dit dans le message : « Notre peuple aspire à la paix; il désire ardemment continuer à apporter sa contribution en faveur de la lutte active pour la paix. Les forces de paix s'accroissent et se consolident. Nous lutterons, avec les peuples épris de paix du monde entier, pour faire échec aux plans criminels des fauteurs de guerre. »

U.R.S.S.

Le Secrétariat du C.C.S.S. a examiné la question de la participation des organisations syndicales à la tenue de la Journée Internationale de la lutte pour la Paix, le 2 Octobre 1949.

Il a été recommandé aux comités centraux, des Républiques, régionaux, des usines et fabriques, locaux et aux unions des syndicats d'organiser dans les palais de la culture, les maisons de culture, les clubs et les salles de culture pour les ouvriers et employés, à l'occasion de la Journée Internationale de la lutte pour la Paix, des rapports, des conférences et des causeries expliquant la situation internationale actuelle et la politique de paix du gouvernement soviétique, popularisant les décisions du Congrès Mondial et de la Conférence de l'Union Soviétique des Partisans de la Paix et mobilisant les larges masses des travailleurs pour la consolidation de la puissance économique et politique de l'Etat soviétique.

Les comités syndicaux d'usines, de fabriques et locaux organiseront le 2 Octobre, dans les palais de la culture, maisons de culture, clubs, des projections de films montrant la lutte du peuple soviétique en faveur de la paix.

DANS L'OUEST EUROPEEN

Dans le pays de l'Ouest européen, la réponse des masses laborieuses à l'Appel de la F.S.M. a été non moins vive et enthousiaste, en dépit du fait que dans plusieurs de ces pays il fallut vaincre une opposition ouverte, parfois faire face à une répression policière brutale — ainsi qu'en témoigne la photo que nous reproduisons ci-contre — de la part de gouvernements que semble effrayer l'immense clameur populaire qui monte partout pour exiger la Paix.

Ainsi que l'a écrit Benoit Frachon, Secrétaire Général de la C.G.T. française, dans l'organe de celle-ci, *Le Peuple*, « les travailleurs se rendent compte que la guerre à laquelle les impérialistes se préparent pèse déjà lourdement sur leurs épaules, en attendant qu'on exige d'eux le sacrifice du sang... Ils en paient les frais par le chômage grandissant, par leurs salaires insuffisants, par des impôts écrasants. Ils les paient par une politique réactionnaire qui leur dispute leurs libertés syndicales. »

Non seulement la mobilisation syndicale pour la Paix a pris une ampleur formidable en France et en Italie; même dans des pays où certains dirigeants syndicaux ont mené une politique de division et donc d'affaiblissement de la classe ouvrière, la bataille pour la Paix gagne du terrain : comme en Hollande, où un Congrès national pour la Paix s'est réuni; comme en Grande-Bretagne, en Suède et en Norvège, où des Semaines de la Paix sont organisées autour de la Journée du 2 octobre.

En Belgique, les femmes chômeuses ont participé à de nombreuses réunions avec les déléguées du Rassemblement des Femmes Belges pour la Paix, et sont allées en délégation au ministère du Travail pour présenter leurs revendications, unissant leur lutte pour leur pain quotidien et celui de leurs enfants à la grande bataille pour la Paix.

AFRIQUE

En Afrique du Nord, les organisations syndicales se sont montrées extrêmement actives pour l'organisation matérielle des manifestations de masses pour la Journée du 2 octobre, de même que dans la mobilisation de l'opinion populaire pour la Paix.

En Algérie, notre camarade Dialo Abdoulay, vice-président de la F.S.M. et secrétaire de l'Union des Syndicats du Soudan, représente le Congrès Mondial au grand rassemblement du 2 octobre sur l'Esplanade du Foyer Civique à Alger.

En Tunisie, le Bureau de l'U.S.T.T. a invité tous les Syndicats et Fédérations à préparer activement la grande manifestation du 2 octobre, en accord avec le Comité Tunisien pour la Liberté et la Paix. Il a dû protester contre les autorités qui ont censuré, dans les émissions radiophoniques syndicales de l'U.S.T.T., l'appel de la F.S.M. pour la Journée du 2 octobre. L'U.G.T.T. participera également à la manifestation, qui prendra ainsi un caractère d'unité ouvrière.



Dans la plupart des pays « occidentaux », les autorités attachent au mot de Paix un caractère subversif. La police reçoit l'ordre de dissoudre par la violence toute manifestation en faveur de la Paix — témoin la façon dont est frappé par les policiers ce citoyen romain pour avoir manifesté son amour de la Paix et son opposition aux pactes de guerre.

Au Maroc, les organisations syndicales et le Comité Marocain des Partisans de la Paix et de la Liberté se sont heurtés une fois de plus aux mesures antidémocratiques des autorités du Protectorat. Ainsi, à Casablanca on a interdit, malgré la vive protestation de l'Union des Syndicats, la réunion des Partisans de la Paix à la Bourse du Travail.

Les femmes marocaines — auxquelles il a été interdit de porter des vêtements modernes ! — prennent malgré tout une part active à la campagne pour la Paix. Les femmes de Meknès ont manifesté à la gare contre le départ forcé de leurs époux, pères et enfants à destination de la guerre au Viet Nam.

ASIE

En Asie également, les organisations syndicales sont partout à la pointe du combat pour la Paix, et parfois au prix des plus dures persécutions.

Ainsi, aux Indes, où le All-India Trade Union Congress a organisé des Assemblées et Conférences des Partisans de la Paix à Bombay, Dehli,, Madras, Calcutta, Assam, sur des bases régionales, et prépare un Congrès de la Paix Pan-Hindou pour le mois de novembre. Mais à Assam, en particulier, le gouvernement Nehru a cherché à briser ce mouvement par une violente répression: arrestations en masse, destruction du « pandal » (tente dressée en plein air pour la réunion) par la police, qui tira sur la foule des partisans de la Paix et tua 7 des organisateurs, dont 4 femmes. Malgré tout cela la campagne pour la Paix se poursuit aux Indes sous l'active impulsion des organisations syndicales.

En Chine libérée, le Comité National formé à Peiping au début de septembre, à la suite du compte rendu de la Délégation chinoise au Congrès Mondial, a organisé de vastes rassemblements populaires sur tout le territoire de la République Populaire Chinoise, afin de répondre de la manière la plus enthousiaste à l'Appel de la F.S.M. et du Comité Permanent des Partisans de la Paix, et de faire de la Journée du 2 octobre un immense ralliement populaire pour la défense de la Paix et de la Liberté, si chèrement conquises par le peuple chinois.

*

Le Comité Mondial des Partisans de la Paix prépare un numéro spécial de sa revue *Les Partisans de la Paix*, qui sera consacré aux vastes mouvements populaires auxquels a donné lieu dans le monde entier la Journée du 2 octobre pour la Paix et les Libertés Démocratiques, et au succès desquels ont contribué efficacement, aux côtés de la F.S.M. et des organisations syndicales qui lui sont affiliées, la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique et la Fédération Démocratique Internationale des Femmes.

Le 81e Congrès Annuel du T. U. C.

Un Signal de Danger

pour les Travailleurs Britanniques

Ce qui pourra être considéré dans les années à venir comme un des congrès les plus étonnants et en même temps les plus inconséquents dans l'histoire du mouvement syndical britannique prit fin le 9 septembre à Bridlington après cinq jours de débats.

Les résultats du Congrès peuvent bien être taxés d'inconséquence, car ils marquent l'abdication totale de la direction de l'actuel Conseil Général vis-à-vis de toute une série de problèmes vitaux et son acceptation de la politique économique préconisée par le patronat britannique. Les résultats découlant des décisions du Congrès — si ces décisions ne sont pas modifiées — entraîneront beaucoup de privations et de souffrances pour la classe ouvrière britannique.

Ce Congrès fut inconséquent parce que, grâce à la tactique utilisée par le Conseil Général, les 889 délégués représentant 7.936.600 syndiqués ne s'attaquèrent jamais vraiment aux principaux problèmes qui se posent à la classe ouvrière. Et le Congrès se termina sans qu'aucune politique officielle ait été établie relativement aux conflits aigus auxquels le mouvement syndical britannique aura certainement à faire face dans un proche avenir.

Un observateur présent au Congrès ne se serait jamais douté que celui-ci se déroulait au moment où une crise économique et financière, d'une gravité latente inconnue jusqu'alors dans l'histoire de la Grande-Bretagne, se dessinait à l'horizon.

Sauf une référence fortuite faite en passant par certains dirigeants, et les données irréfutables présentées dans les discours constructifs de la minorité combative, personne ne constata le fait que les travailleurs britanniques se trouvent dans une période d'attaques sévères contre leurs salaires, leur standard de vie et les prestations sociales auxquelles ils ont droit ; ni que, au fur et à mesure que la vie économique et politique de la Grande-Bretagne tombe de plus en plus sous la dépendance du grand capitalisme américain, la presse des deux pays préconise ouvertement des mesures qui augmenteront encore les charges énormes imposées à la classe ouvrière britannique.

Il faut dire, au crédit de la minorité, qu'il y eut une véritable lutte à la suite de laquelle beaucoup de délégués qui avaient soutenu le Conseil Général arrivèrent à la fin des débats avec le sentiment pénible de la faillite totale de celui-ci.

C'est à peine s'il fut mentionné qu'au moment même où le Congrès se réunissait, M. Ernest Bevin et Sir Stafford Cripps rencontraient à la Conférence de Washington des représentants américains et canadiens. Une seule allusion à ces conversations, qui vont influer sur l'avenir tout entier des travailleurs britanniques, fut faite dans le discours que le Premier Ministre adressa au Congrès, et il se borna à déclarer : « le mieux, c'est d'en parler le moins possible ».



Le dirigeant du T.U.C., qui tient en main la bannière du blocage des salaires :
— **O. K. Staffy** (Stafford Cripps) **si vous croyez que dans cette position je pourrai mieux diriger mes syndiqués...**

(Dessin de Low dans le **Manchester Guardian**)

A part un discours typiquement pré-électoral de James Griffiths, ministre de la Sécurité Sociale, on ne parla ouvertement que fort peu des prochaines élections générales. Néanmoins, leur ombre plana sur tout le congrès et il était évident que le Conseil Général — les Tewson, Deakin, Lawther et autres — étaient décidés à rassembler tous les suffrages sur lesquels ils pouvaient compter pour obtenir à tout prix, un vote de confiance en faveur de la politique gouvernementale actuelle et de son action future.

Tous les problèmes essentiels qui se posaient au Congrès furent brouillés ou passés sous silence par les membres du Conseil Général, qui brandissaient inlassablement le spectre du communisme — à tel point qu'un délégué sarcastique remarqua dans une conversation que « la seule conclusion qu'il pouvait en tirer était que son patron devait être un membre de ce parti ! »

Il n'en reste pas moins que le Conseil Général réussit le tour de force presque incroyable consistant à participer à un congrès syndical de cinq jours sans proférer une seule attaque contre le patronat. Les attaques furent réservées pour l'unité syndicale nationale et internationale. Si le Conseil Général avait osé le faire, il lui aurait suffi de présenter deux résolutions pour condenser sa politique réelle :

1° « Le Congrès déclare la guerre à l'Union Sovié-« tique ; la croisade sera conduite par Sir Wil-« liam Lawther et Arthur Deakin » ;

2° « Le Congrès exprime son accord avec la politique « économique de l'organisation patronale, la « Fédération des Industries Britanniques. »

SITUATION ECONOMIQUE DES TRAVAILLEURS BRITANNIQUES

Quinze résolutions sur 67 portées à l'ordre du jour concernaient les salaires, les prix et les bénéfices, mais lorsqu'on en arriva à la discussion, la plupart avaient été retirées et seuls restaient devant le Congrès : une résolution du Conseil Général, le rapport du Conseil Général avec un supplément, un amendement proposé par la Fédération Nationale des Employés des Services Publics et une résolution de synthèse s'opposant à la politique du Conseil Général, présentée par la Fédération des Travailleurs de l'Electricité et l'Association des Fonctionnaires Employés de Bureau. Plusieurs autres Fédérations appuyèrent la résolution mixte.

La résolution du Conseil Général affirmait que la seule solution possible aux difficultés dans lesquelles se trouvait le pays était « un volume de production accru à des prix de revient réduits » et « des efforts concertés à l'échelle internationale pour maintenir le standard de vie et le plein emploi ». Elle rejetait avec componction « la réduction des salaires, la prolongation de la durée du travail ou une diminution des prestations sociales » et félicitait le gouvernement pour son action dans le domaine économique. En conclusion, elle lançait un appel en vue de « restreindre au maximum les tentatives visant à augmenter les gains personnels et les dépenses sans contrepartie dans un rendement accru ». Toutes ces mesures, déclarait la résolution, maintiendraient le plein emploi, sauvegarderaient la la sécurité sociale protégeraient et amélioreraient le niveau d'existence, etc., etc.

L'amendement des Employés des Services Publics, qui s'en prenait principalement aux termes vagues des propositions du Conseil Général, réclamait l'établissement d'un plan précis pour l'application de cette politique.

Par contre, la résolution de synthèse rappelait que l'appui à la politique du gouvernement était « conditionné par la réduction des prix et des bénéfices », notait que, malgré tous ses efforts, « le Gouvernement n'avait pas empêché une diminution des salaires par rapport aux prix et aux bénéfices qui continuaient à monter », demandait la fin de la politique de stabilisation des salaires et réclamait le contrôle statutaire des bénéfices. Elle soulignait également que la politique gouvernementale rendait impossible toute négociation libre et tout arbitrage impartial dans le cas de travailleurs employés par l'Etat.

M. Vincent Tewson prit la défense du Conseil Général.

Pendant 35 minutes, il essaya de convaincre les délégués de la justesse de la politique du Conseil, se dérobant à un exposé détaillé en déclarant qu'il n'avait pas l'intention de parler statistiques et, en conclusion, mit l'opposition au défi de démontrer où pouvait être trouvé l'argent nécessaire pour une augmentation des salaires.

S'élevant contre le Conseil Général, Walter Stevens, Secrétaire Général de la Fédération des Travailleurs de l'Electricité, prouva, en se basant sur des chiffres officiels que, pour l'année 1948, les loyers, les intérêts et les bénéfices, déduction faite de tous les dividendes, impôts, etc., s'étaient élevés au chiffre record de 2 milliards 521 millions de livres sterling.

En répartissant un quart seulement de cette somme entre tous les salariés, cela aurait représenté une augmentation de 2 shillings 2 pence par livre sterling (environ 11 %).

Ces augmentations, dit M. Stevens, pourraient être prélevées sur les bénéfices accrus réalisés par les employeurs entre 1946 et 1948, *et leur laisseraient encore 180 millions de livres sterling de plus qu'ils ne possédaient en 1946.* Il réclama un Tribunal d'Arbitrage des Bénéfices parallèlement à celui existant pour les salaires.

En appuyant la résolution collective, M. L. C. White, des Fonctionnaires Employés de Bureau, fit une sortie cinglante contre l'hypocrisie des dirigeants syndicaux qui voteraient pour le Conseil Général mais qui, en même temps, présentaient des revendications pour des augmentations de salaires. (1)

Il désirait également savoir quels « mystérieux procédés de démocratie » avaient été mis en œuvre, procédés qui avaient réussi à transformer des dirigeants de Fédérations qui avaient inscrit à l'ordre du jour des résolutions critiquant la stabilisation des salaires, en partisans du rapport et de la résolution du Conseil Général.

« Lorsqu'il sera procédé au vote », dit M. White, « des millions de voix seront contre nous, mais elles ne serviront qu'à montrer à quel point d'avilissement et de dépréciation est arrivé le vote à ce Congrès. »

La politique du Conseil Général fut adoptée par 6.485.000 voix contre 1.038.000.

Quelques heures plus tard, lorsque l'ardeur de la bataille s'apaisa, on apprit — avec un à-propos remarquable — que la Fédération Nationale des Cheminots, dont la demande d'une augmentation générale de 10 shillings par semaine se trouvait posée devant un Conseil de Conciliation, avait vu sa revendication rejetée purement et simplement. La Fédération Nationale des Cheminots avait apporté 450.000 voix au Conseil Général.

L'ATTAQUE CONTRE L'UNITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Avec l'appui des grosses unités et le « block vote » (2) le Conseil Général fit également approuver sa politique d'attaques violentes contre les communistes au sein du mouvement syndical britannique et de rupture de l'unité ouvrière internationale.

Certains délégués essayèrent de ramener le Congrès aux réalités présentes et firent remarquer que, jamais, personne au Congrès « n'avait entendu de déclarations aussi véhémentes contre le capitalisme comme celles qui avaient été formulées contre le communisme » et que le Congrès « devait revenir aux problèmes qui se posaient aux travailleurs ». Néanmoins, les dirigeants des grandes Fédérations réussirent à obtenir l'approbation du Congrès pour la continuation de la campagne anti-communiste en Grande-Bretagne par 6.746.000 voix contre 760.000 et pour le retrait de la F.S.M. par 6.258.000 voix contre 1.017.000.

L'approbation de la campagne anti-communiste au sein des syndicats fut demandée par M. Vincent Tewson qui attribua toutes les grèves et tous les maux de l'industrie britannique aux « âgitateurs communistes » et continua son morne travail visant à dresser des travailleurs contre leurs camarades.

M. Arthur Deakin tenta de justifier l'action du Conseil Général qui brisa l'unité ouvrière internationale en quittant la F.S.M.

Brandissant un exemplaire de la brochure de la Fédération Syndicale Mondiale « Les Syndicats Libres restent dans la F.S.M. », M. Deakin qualifia certaines citations de ses propres discours, qui le mettent actuellement dans un extrême embarras, de véritables mensonges. Perdant tout sens des proportions dans ses tentatives de transformer la question de l'unité syndicale mondiale en calomnies éhontées contre le communisme, il essaya de figer le sang des délégués par une histoire fantastique, déclarant que la manifestation syndicale de masse organisée à Prague en juin 1947 pendant une session de la F.S.M. avait servi « de répétition pour ce qui suivit ». La même chose, dit-il, se passa à Rome en mai 1948, mais « heureusement, ce qui avait été prévu n'eut pas lieu ».

Son discours fut ponctué de plusieurs interruptions tumultueuses, dont l'une n'était pas dénuée d'humour. M. Deakin était si aveuglé par sa haine de la F.S.M. qu'à un moment de son discours, afin de prouver, pensait-il, que le but de la Fédération était de « propager la doctrine communiste à travers le monde », il cita le programme en 8 points proposé par Vassili Kuznetsov au Congrès Mondial de Milan pour la défense de la paix, des droits démocratiques et de l'unité syndicale internationale.

Quelles ne furent pas sa surprise et son horreur lorsque chaque point fut ponctué par de vifs applaudissements des délégués, tandis que M. Deakin continuait, décontenancé, sa lecture jusqu'au bout.

Luttant contre ces tentatives pour attiser l'hystérie anti-communiste, M. F. Bullock (Fondeurs) s'attaqua à la façon dont le problème était posé. Le capitalisme, dit-il, était à l'agonie et « la question de l'unité syndicale internationale était d'une importance capitale à cette période critique de l'histoire mondiale ». La politique de la F.S.M. s'accordait parfaitement avec les principes du T.U.C. « Tous les syndicalistes conscients pensent que le 18 janvier 1949 marquera le jour le plus néfaste de l'histoire syndicale », dit-il.

M. Robert Anderson, de la Fédération des Fonctionnaires, mit le Conseil Général au défi de prouver sur quoi il s'était basé pour estimer qu'il avait été mandaté pour se retirer de la Fédération Syndicale Mondiale. La vérité sur la question des Secrétariats Professionnels Internationaux n'avait pas été dite au mouvement syndical britannique et quant à sa Fédération, elle refusait de se laisser mener par Deakin, Tewson ou tout autre ennemi juré du communisme qui pourrait se trouver dans les syndicats britanniques. Il souligna le fait que la scission du mouvement syndical international faisait partie de la préparation à la guerre.

LA LUTTE QUE LES OUVRIERS BRITANNIQUES AURONT A MENER

N'importe quel observateur au 81e Congrès du T.U.C. ayant à l'esprit la conjoncture économique mondiale existant au moment des débats ne pouvait pas ne pas être frappé par la lutte formidable que les travailleurs britanniques organisés auront à mener et par l'irréalité de la politique adoptée par le Congrès par rapport à la situation réelle.

Cependant, il faut également signaler que les délégués qui parlèrent réellement au nom de la base livrèrent une bataille bien plus acharnée et situèrent la question bien plus clairement que ce ne fut le cas dans certains congrès précédents. Vers la fin du Congrès, ce combat conséquent porta ses fruits et eut pour résultat une opposition vigoureuse et couronnée de succès contre l'emploi du « block vote » pour écraser toute opposition.

---

(1) Environ une semaine plus tard — le 16 septembre exactement — la Confédération des Travailleurs des Chantiers Navals et des Industries Mécaniques, comptant 37 Fédérations comprenant presque 3 millions de travailleurs, décida de demander une augmentation générale des salaires de 1 livre par semaine.

La Fédération Unifiée des Travailleurs des Industries Mécaniques, qui souleva cette demande au sein de la Confédération, avait voté, avec la plupart des autres Fédérations, pour la politique de stabilisation des salaires défendue par le Conseil Général.

(2) Cette expression, qui signifie « vote massif » ou « en bloc », s'emploie lorsqu'il est convenu que la majorité d'une délégation entraîne le vote de la délégation tout entière. Dans cette procédure, toutes les voix d'une délégation sont bloquées ensemble, quels que soient le désaccord entre la majorité et la minorité et la proportion numérique de celle-ci.

Le dernier jour du Congrès une résolution critiquant les recommandations faites par une commission nommée par le gouvernement — et qui, en cas de mise en application, aurait limité les droits politiques de dizaines de milliers de fonctionnaires — fut adoptée par un vote écrasant à main levée. Une fois de plus, M. Arthur Deakin, assuré d'un million et demi de suffrages dociles, réclama un vote par cartes. L'indignation, la réaction de la salle furent si violentes que la présidence du Congrès ne put se faire entendre que lorsque le Président annonça que M. Deakin retirait sa demande.

Le Conseil Général déploya une telle tactique et l'opposition montra si clairement la voie à suivre que nombreux furent les syndicalistes honnêtes de droite qui quittèrent la salle en se posant plus de questions que lors de leur arrivée. Beaucoup d'entre ux étaient profondément troublés et l'auteur de l'article a entendu un fonctionnaire syndical de droite admettre « qu'il serait difficile d'expliquer ce Congrès aux travailleurs de la base ».

Une chose est claire : les événements de l'année à venir vont rapidement dépasser les décisions prises à Bridlington. Les travailleurs britanniques seront bientôt forcés de réaliser que l'application de la politique de Bridlington ne peut mener qu'à un abaissement du niveau d'existence, à la misère et à la sujétion aux ordres de l'Amérique.

Si les explications données aux ouvriers syndiqués à l'usine sont suffisamment claires et si la véritable politique à suivre est développée avec une constance inlassable, il est encore temps de faire face à l'attaque capitaliste qui se dessine, et de gagner la bataille.

Il faut, en préconisant aux travailleurs britanniques une véritable politique de lutte, la lier étroitement avec la lutte pour l'unité aussi bien nationale qu'internationale; car une chose est certaine : les travailleurs britanniques auront besoin de l'aide de tous les syndiqués, dans leur pays même et à l'étranger, s'ils ne veulent pas succomber sous l'attaque menaçante du patronat et des scissionnistes se trouvant dans leurs propres organismes dirigeants.

T. F. Mc WHINNIE.

Perspectives pour les Travailleurs aux Etats-Unis

Les travailleurs américains sont entrés dans la seconde moitié de l'année 1949, au cours de laquelle d'importantes négociations concernant les contrats collectifs auront lieu et où les congrès annuels des grandes organisations syndicales tiendront leur réunion. Plus que jamais les perspectives semblent s'assombrir en ce qui concerne l'amélioration du sort des travailleurs.

L'aggravation continuelle de la condition des salariés, des petits commerçants et de « l'homme de la rue » en général, a été prédite par les nombreux aveux contenus dans le Rapport Economique pour le premier semestre, présenté par le Président Truman. Voici quelques-uns de ces aveux :

« Le chômage total et le chômage partiel se sont étendus aussi bien sur le plan industriel que géographique, en s'accentuant considérablement dans de nombreux centres industriels... »

« On estime qu'au cours des derniers mois écoulés un chômeur sur quatre ne réunissait pas les conditions requises pour toucher une indemnité officielles de chômage. Dans la plupart des cas, ces personnes « non qualifiées » n'étaient protégées par aucun régime d'assurance sociale, ou bien se trouvaient depuis si longtemps sans emploi qu'elles n'avaient plus aucun droit aux allocations de chômage... »

« Les loyers, qui auparavant avaient relativement peu augmenté, ont au cours de cette période, subi une hausse régulière... »

« La moyenne hebdomadaire des salaires a baissé dans toutes les industries manufacturières, après avoir atteint, après la guerre, en décembre 1948, son point culminant de \$ 55.01. Au mois de mai 1949, elle était déjà descendue à \$ 53.08. Dans certaines industries manufacturières et dans d'autres industries, on a enregistré pour le premier semestre de l'année une baisse du salaire horaire moyen, attendu que la rétribution des heures supplémentaires et d'autres primes a été soit réduite, soit supprimée et que certains taux de salaires ont été réduits... »

« Le nombre de familles possédant des titres d'épargne de l'Etat s'amenuise toujours davantage depuis la guerre et a surtout diminué considérablement en 1947 et 1948. Le volume des dépôts effectués dans les petites banques a également diminué au cours de l'année écoulée et s'est relativement plus réduit que l'ensemble des dépôts... »

« Les petites sociétés anonymes ont subi une baisse relativement plus prononcée de leurs bénéfices et la situation de leurs disponibilités n'est pas aussi favorable que celle des grandes sociétés... »

Le lecteur peut lui-même se faire une opinion sur ce qui se cache derrière ces modestes aveux.

L'OPTIMISME DES EMPLOYEURS DE LA GROSSE INDUSTRIE

Le Rapport du Président Truman pour le premier semestre a été accueilli avec satisfaction par les porte-parole de la grosse industrie. Le *New York Times*, du 12 juillet, trouvait le rapport « rassurant ». Le *Journal of Commerce*, daté du même jour, annonçait : « les milieux d'affaires ont trouvé le message réconfortant », et le *Business Week* du 16 juillet déclarait que le Rapport « n'apportait aucun changement à la situation à Washington... la politique engagée par le Congrès ne peut donner aucune crainte aux hommes d'affaires ».

Les « hommes d'affaires » ne sont pas inquiets mais, par contre, les millions de salariés voient s'avancer anxieusement un avenir incertain, avec la réalité du chômage et d'une diminution des salaires. Les petits commerçants et les modestes actionnaires se demandent si la banqueroute et la misère ne se trouvent pas juste au coin de la rue.

La grosse industrie persiste toujours à prêcher aux masses l'évangile de la libre entreprise. Qui donc pourrait mieux entreprendre une telle prédication que le doyen de tous les porte-parole de la libre entreprise, M. Herbert Hoover — le même ex-Président Hoover, renommé pour ses slogans « la prospérité est au coin de la rue », pour « des pommes à chaque coin de rue » et pour la « prime aux anciens combattants » de 1914-1918 ? Dans un discours adressé aux futurs diplômés de l'Université Wesleyenne de Ohio, Mr. Hoover a donné le précieux conseil suivant :

« La sécurité tue le plaisir que l'on trouve dans la concurrence, dans l'aventure individuelle, dans les entreprises nouvelles, dans la recherche de nouveaux buts. En tous temps, dans l'histoire, il y eut beaucoup de personnes qui, au lieu d'avoir confiance en leurs propres capacités, cherchaient à se réfugier dans la « sécurité ».

COMMENT LA MENTALITE PATRONALE S'EXPRIME DANS LES FAITS

La grosse industrie est si complètement et si exclusivement imbue de l'idée du profit, se désintéresse de façon tellement impitoyable du bien-être de quiconque, qu'elle accueille joyeusement le chômage et en tire profit, non seulement pour améliorer ses gains, mais également pour freiner les efforts des salariés qui cherchent à améliorer leur condition.

Les travailleurs de la base, dans de nombreuses organisations syndicales, se sont élevés contre le système dit d'accélération du rendement. Pour voir à quel point les hommes d'affaires se sont consciemment servis de ce moyen de « l'accélération du rendement », comment le patronat a été délibérément encouragé à s'en servir par ses dirigeants impitoyables et égoïstes, il suffit de lire les citations ci-dessous, extraites d'un article de première page du *Wall Street Journal*, édition du Sud-Ouest, daté du 28 juillet 1949. L'article a été écrit dans l'intention de fournir des suggestions aux patrons de l'industrie du bâtiment :

« Un maçon qui voit deux compagnons attendre à la porte du chantier avec l'espoir d'obtenir son emploi, posera davantage de briques. Il insistera moins pour obtenir le paiement d'heures supplémentaires ou de primes. »

« Ces paroles sont celles d'un entrepreneur de San Francisco.

« C'est l'augmentation du rendement individuel — disent la plupart des entrepreneurs de bâtiment — qui entraîne les plus grandes économies de frais sur la main-d'œuvre. Et ils pensent que le fait que les emplois deviennent plus rares est un moyen puissant pour augmenter le rendement. Les dernières données du Bureau des Statistiques du Travail montrent qu'au mois de juin il y avait environ 90.000 ouvriers de moins qui travaillaient dans le bâtiment que l'année précédente...

« L'entrepreneur E.J. Walsh, de Chicago, a déclaré que ses maçons posent maintenant 1.000 à 1.200 briques par jour. L'année passée la moyenne du travail quotidien était, selon lui, de 400 à 600 briques...

« James Scudder, Secrétaire de la Section de Portland (Orégon) de l'Association Générale des Entrepreneurs, section du Bâtiment, a déclaré que le rendement du travail de ses ouvriers s'était élevé de 10 % à 20 % — et même dans quelques cas de 25 %. Il a ajouté : « Cela est dû principalement au fait que les ouvriers sans travail acceptent n'importe quel emploi... »

LES RESULTATS DU PLAN MARSHALL

Au moment où le Plan Marshall a été mis en application, un grand nombre de syndicats et de représentants ouvriers dans de nombreux pays, y compris des pays où l'on avait l'intention d'appliquer le Plan Marshall, ont dénoncé celui-ci comme n'étant pas, en réalité, un plan de reconstruction, mais bien un plan d'exploitation de la part de la grosse industrie américaine.

On se rappelle certainement qu'un des prétextes utilisés par les éléments qui ont essayé de briser l'unité de la Fédération Syndicale Mondiale était le soi-disant refus de la F.S.M. d'accepter le Plan Marshall. En réalité la F.S.M. s'était limitée à ce moment à déclarer que, attendu que les Centrales Syndicales qui lui étaient affiliées avaient des opinions différentes sur cette question, elle n'avait pas à prendre position en ce qui concerne ce Plan et laissait à chaque Centrale Nationale la liberté de prendre sa propre décision.

Toutefois, le Deuxième Congrès Syndical Mondial a examiné les résultats du Plan Marshall après que celui-ci eût été mis en application; et le Congrès a abouti à cette conclusion que le Plan Marshall entraînait de dures privations pour la classe ouvrière des pays où celui-ci était appliqué. Mais le Deuxième Congrès Syndical Mondial n'a pas limité seulement à cela ses conclusions; il a déclaré : « Le Plan Marshall signifie également de nouveaux fardeaux et des privations pour les travailleurs américains eux-mêmes. »

Ce sont surtout deux éléments caractéristiques du Plan Marshall qui ont particulièrement affecté le bien-être des travailleurs américains. L'un concerne les restrictions sévères imposées à tout le commerce avec les pays de l'Europe Orientale. L'autre a trait aux facilités accordées aux hommes d'affaires américains pour les investissements dans les différents territoires englobés dans le Plan Marshall.

Le principe adopté par le Gouvernement du Président Roosevelt pour prévenir une crise d'après-guerre avait été de prévoir un prêt de 10 milliards de dollars de crédits industriels pour l'Europe orientale, afin de stimuler le commerce entre l'Est et l'Ouest et assurer un marché stable aux produits américains. Mais déjà, quinze jours après la mort du Président Roosevelt, le Président Truman avait laissé clairement entendre qu'un tel Plan ne serait pas poursuivi et, qu'en fait, une tentative inverse serait dorénavant entreprise. A mesure que les tactiques d'une « guerre froide » étaient graduellement appliquées par l'administration Truman, il était naturel que le Plan Marshall comportât, comme une de ses caractéristiques, des restrictions sévères pour tout le commerce entre l'Est et l'Ouest. Voici quelques exemples de la façon dont ces restrictions atteignent les travailleurs américains.

La Remington Rand Corporation à Ilion (New-York), a licencié 5.000 travailleurs en donnant comme explication que ses affaires avec l'Europe étaient pratiquement arrêtées, puisqu'une grande partie de ses ventes étaient destinées aux pays de l'Europe Orientale, et que ces pays avaient été boycottés par le Plan Marshall.

Le directeur d'une usine de machines-outils à New-York City, qui avait employé plus de 400 ouvriers pendant la guerre, a réduit leur nombre à 90; mais il a déclaré aux ouvriers que si le Departement d'Etat changeait sa position, qui s'oppose au commerce entre l'Est et l'Ouest, il pourrait garantir 250 emplois par an et ceci pendant plusieurs années.

Les ouvriers de la Federal Welding à Dayton (Ohio) ont été licenciés par suite du refus du ministère du Commerce d'accorder une licence d'exportation pour des tracteurs destinés aux Indes, d'où l'on supposait qu'ils pourraient être détournés sur les pays de l'Europe Orientale.



Un million de travailleurs — mineurs et métallurgistes — sont en grève aux Etats-Unis. « Légalement », ils ont le droit de se protéger contre les « jaunes » en formant des piquets de grève. Dans la pratique, c'est tout autre chose : Voici comment la police les dissout — à coups de bombes lacrymogènes, quand ce n'est pas par des moyens plus violents encore.

La General Electric a licencié un nombre considérable d'ouvriers de son usine d'Erie (Pennsylvanie). Cette usine fabriquait des locomotives électriques Diesel pour l'Union Soviétique. Les locomotives déja terminées avant que le Gouvernement n'arrête les expéditions, sont restées sur une voie de garage de l'usine, sans avoir pu être acheminées.

La Worthington Pump Corporation a licencié 1.000 ouvriers à Harrison (New York). Cette grande entreprise avait prospéré au cours de la crise précédente grâce à des commandes de turbines pour l'Union Soviétique.

Le deuxième élément caractéristique du Plan Marshall qui affecte les ouvriers américains est la facilité accordée aux hommes d'affaires américains pour l'investissement de leurs capitaux à l'étranger. Au début de leurs tentatives pour briser les syndicats, et dans le but d'obtenir des profits plus élevés, les employeurs ont souvent eu recours à « l'émigration » de leurs usines, en les transférant dans de petits pays, où le taux des salaires est moins élevé et où ils peuvent réduire ceux-ci de 20 % à 30 %. Cette pratique a reçu une énorme impulsion du fait du Plan Marshall et maintenant des patrons traversent l'Océan pour réaliser des économies de 50 à 75 % sur les salaires.

Voici deux exemples typiques montrant comment les dollars du Pan Marshall ont été accordés dans les deux premières semaines de 1949 :

La Société Goodyear Rubber a reçu $ 105.000 pour installer une fabrique de pneumatiques à Java, y employant la main-d'œuvre indonésienne, tenue sous la coupe des troupes hollandaises, elles-mêmes équipées de fusils américains. Cette politique a eu pour résultat que 11.000 personnes de moins ont travaillé dans les usines américaines de pneumatiques, entre mars 1948 et mars 1949.

La « General Motors » a reçu $ 1.241.000 pour pouvoir payer les frais de transport par mer pour l'équipement d'une usine d'automobiles et de camions, qui sont maintenant fabriquées par la General Motors à Anvers (Belgique). En attendant, le chômage à Detroit s'accroît de façon alarmante.

Encore un autre exemple peut être trouvé dans le fait que, sous le Plan Marshall, du cuivre pour valeur de 58 millions de dollars, a été exporté en 1943, par les filiales canadiennes, chiliennes et péruviennes des compagnies américaines, tandis que 8 millions de dollars seulement de ce produit étaient exportés par les mines américaines. Actuellement, les mines de cuivre de Kennecott (Utah), d'Anaconda (Montana) et de Phelps Dodge (Arizona) travaillent seulement partiellement et une partie en est fermée.

Le patronat américain n'est nullement inquiet à l'idée que les énormes économies ainsi réalisées sur les salaires, par le transfert des entreprises, au termes du Plan Marshall, pourraient être restreintes par les efforts concertés des syndicats des pays marshallisés, dans leur lutte pour obtenir des améliorations de salaires. Car ils comptent que les armes livrées aux Gouvernements de ces pays, aux termes du Pacte Atlantique, serviront à maintenir les salaires à un bas niveau dans les pays d'outre-mer.

Pour les ouvriers américains les efforts du Plan Marshall pourraient être résumés par les chiffres suivants :

Avant le Plan Marshall, en 1947, sur 100 dollars de marchandises fabriquées aux Etats-Unis, 11,70 dollars étaient exportés. En 1948, sous le Plan Marshall, sur 100 dollars de marchandises fabriquées aux Etats-Unis, 8,60 dollars seulement ont été exportés. Ainsi le Plan Marshall entre bien dans le cadre d'une crise économique future.

Ted TRACEY.

La Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement proteste contre la discrimination politique et raciale aux U. S. A.

Le Bureau Exécutif de la Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement (Département Professionnel de la F.S.M.) a demandé à la Fédération Syndicale Mondiale d'appuyer sa protestation « au sujet des exclusions prononcées aux Etats-Unis contre des universitaires qui s'opposent à subordonner l'éducation à la préparation d'une troisième guerre mondiale ».

Dans sa protestation, adressée le 25 juillet 1949 à l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, la F.I.S. de l'Enseignement dit notamment :

« Nous savons que ces décisions (de licenciement) sont prises en application de la loi du 11 mars 1949, dite « Loi Feinberg », qui érige en principe « l'élimination des écoles publiques de tous les directeurs, maîtres ou employés qui sont membres d'organisation subversives. » Dans le rapport intitulé « *American Education and International Tensions* » il apparaît nettement que c'est la position vis-à-vis de la « guerre froide » qui sera déterminante dans la classification en « organisations subversives » et organisations non subversives.

« Les adhérents de notre Fédération, bien que pensant différemment sur des problèmes de politique ou de religion, sont unanimes à manifester leur indignation contre une décision prise à l'égard des membres de l'Enseignement américain « coupables » de n'avoir pas la même conception en matière de guerre ou de paix que les dirigeants du State Department.

« Depuis des mois, une campagne systématique est menée à l'encontre des enseignants progressistes qui, dans votre pays, ont le courage de ne pas admettre la subordination de l'éducation aux nécessités de la « guerre froide ».

« Nous avions espéré que l'union réalisée dans la lutte contre le fascisme pouvait se poursuivre dans la construction d'un monde pacifique. Maintenant encore, nous croyons à la possibilité de la coexistence de régimes économiques ou politiques différents et, au nom de plus de deux millions d'éducateurs disséminés à la surface du globe, nous tenons à vous faire savoir que nous sommes toujours fidèles à cette conception.

« Nous protestons donc véhémentement contre la campagne systématique menée à l'égard des syndicalistes et progressistes américains.

« Nous croyons que les mesures de répression, de discrimination raciale, les atteintes portées à la libre participation des enseignants au mouvement ouvrier, constituent un obstacle à la collaboration des enseignants qui désirent travailler au maintien de la Paix. »

Adresse

du IIe Congrès Syndical Mondial aux ouvriers et membres des Syndicats des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays dont les dirigeants ont déclaré qu'ils quittaient la F.S.M.

Travailleurs et Travailleuses !

Les délégués au IIe Congrès Syndical Mondial s'adressent à vous au nom de plus de 71.500.000 travailleurs des différents pays du monde entier.

Avec vous, nous avons créé, en octobre 1945, la première organisation englobant tous les pays que l'histoire du mouvement ouvrier ait connue : la Fédération Syndicale Mondiale. Elle unit dans ses rangs des syndicats qui groupent les travailleurs du monde entier quelles que soient leur race, leur nationalité, leur religion ou leurs convictions politiques. Dans la lutte contre les fascistes ces ennemis les plus implacables de l'humanité, l'unité internationale des travailleurs s'est forgée et s'est renforcée. Les travailleurs de tous les pays ont clairement compris que s'ils avaient resserré leurs rangs plus tôt, et dirigé leurs efforts conjugués pour la lutte contre le fascisme, la guerre qui a coûté une somme incalculable de victimes et de souffrances aurait pu être conjurée.

Les ouvriers organisés du monde entier représentent une force indestructible.

La Fédération Syndicale Mondiale défend les intérêts vitaux des travailleurs dans le monde entier. Les objectifs de la Fédération, inscrits dans ses Statuts, sont les suivants :

— Organiser la lutte commune des syndicats de tous les pays,

contre toutes les atteintes aux droits économiques et sociaux des travailleurs et aux libertés démocratiques;

pour la satisfaction du besoin de sécurité dans le plein emploi des travailleurs;

pour l'amélioration progressive des salaires, de la durée du travail et des conditions de vie et de travail des travailleurs;

pour une législation sociale complète et suffisante en vue de protéger les travailleurs et leurs familles contre les risques du chômage, de la maladie, des accidents et de la vieillesse;

pour l'adoption de toutes autres mesures améliorant le bien-être social et économique des travailleurs;

et lutter pour l'extirpation complète du fascisme, contre la guerre et les causes de guerre, pour une paix stable et durable et pour la coopération amicale de tous les peuples, pour les droits et libertés démocratiques des travailleurs.

Nous avons lutté avec vous, et continuons à lutter pour la réalisation de ces grandes tâches.

La menace d'une nouvelle crise économique, dont tout le poids retombe sur les travailleurs, se précise. Les monopoles capitalistes mènent une offensive accrue contre les intérêts vitaux, les droits et les libertés des travailleurs. Sous la direction des impérialistes américains, on procède à la formation de blocs agressifs et on prépare une nouvelle guerre. Dans ces conditions, l'unité des travailleurs du monde entier est plus indispensable que jamais.

Nous nous trouvons séparés précisément dans cette période où le bien-être des travailleurs, aussi bien que les destinées du monde, dépendent de notre unité. Il n'y a pas eu de représentants de vos centrales syndicales au Congrès Syndical Mondial qui a discuté les questions les plus importantes touchant la défense des travailleurs de tous les pays, la défense de la paix, de la liberté et de la démocratie.

Qui est responsable du fait que l'unité de nos rangs, qui a coûté un tel prix, se soit trouvée rompue ?

La responsabilité en incombe à certains dirigeants de vos centrales syndicales qui ont quitté la Fédération Syndicale Mondiale sans avoir demandé l'avis des membres de leurs organisations. Ils vous donnent des informations mensongères et injustes sur l'activité de la Fédération, en dissimulant leurs actions scissionnistes. Ils cherchent à obtenir de vous, grâce à cette tactique hypocrite et néfaste aux intérêts des travailleurs, une approbation de leur travail destructeur.

Les scissionnistes vous déclarent, et c'est une calomnie, que la Fédération est prétenduement responsable de ce qu'on ne soit pas arrivé à un accord avec les Secrétariats Professionnels Internationaux (S.P.I.) Ils affirment que ceci fut la raison principale de leur retrait de la F.S.M.

Le Congrès Syndical Mondial vous déclare que c'est là une calomnie dirigée contre la Fédération. La F.S.M. est allée au devant des desiderata des S.P.I., guidée par le désir de créer rapidement des unions efficaces et réellement internationales de syndicats par branche d'industrie (les Départements Professionnels) pour la défense des intérêts des ouvriers des différentes professions. Mais c'est justement ce que ne voulaient pas les dirigeants des S.P.I. De propos délibéré, ils ont fait traîner les négociations pour refuser ensuite de collaborer avec la F.S.M. à n'importe quelle condition.

Ayant entrepris la création des Départements Professionnels, la F.S.M. a adressé un nouvel appel aux S.P.I. Les portes de la Fédération Syndicale Mondiale et de ses Départements Professionnels sont toujours largement ouvertes à toutes les organisations syndicales. La Fédération appelle, aujourd'hui encore, les Secrétariats Professionnels Internationaux à collaborer avec elle, à des conditions acceptables pour eux. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de contradictions insolubles entre les organisations ouvrières si celles-ci ont réellement pour but la défense des intérêts vitaux des travailleurs.

Les dirigeants de vos Centrales Nationales vous trompent lorsqu'ils vous déclarent que la Fédération Syndicale Mondiale s'est prononcée contre tout apport d'une aide économique par certains gouvernements à d'autres, qu'elle est opposée à la reconstitution de l'économie détruite par la guerre.

Le Congrès affirme que c'est un mensonge. Toutes les organisations syndicales affiliées à la F.S.M. ont toujours estimé, et continuent à estimer normal et désirable que les pays les plus forts du point de vue économique viennent en aide aux plus faibles. Mais ce faisant, les pays dispensateurs de l'aide ne doivent pas attenter à l'indépendance nationale de ceux qui la reçoivent. Comme l'a souligné le Congrès Syndical Mondial de Paris, il ne doit pas y avoir d'ingérence dans les affaires intérieures des pays ayant besoin d'aide, ni de tentative de les placer sous l'influence des trusts et cartels internationaux.

Le « Plan Marshall » ne répond aucunement à ces principes d'importance primordiale.

Parmi nous, délégués au IIe Congrès Syndical Mondial, se trouvent des représentants de France, d'Italie, de Hollande, du Luxembourg et d'autre pays auxquels s'étend le Plan Marshall. Les travailleurs de ces pays ont fait l'amère expérience des pénibles conséquences de ce plan. Non seulement il n'a pas allégé leurs conditions de vie, mais il leur a apporté de nouvelles privations, la misère et le chômage. Pour les ouvriers de Grande-Bretagne, il a entraîné l'abaissement du niveau de vie et le blocage des salaires. Pour les travailleurs d'Amérique, le Plan Marshall a constitué également un fardeau accru. Loin d'arrêter la croissance du chômage, il a aggravé la situation des ouvriers. C'est pourquoi nous sommes contre ce plan impérialiste d'asservissement et pour le maintien et le développement de l'économie nationale, pour la liberté et l'indépendance de chaque pays.

Par des déclarations démagogiques sur la domination des communistes dans la F.S.M., vos dirigeants s'efforcent de dissimuler leurs actes dictatoriaux.

Ils ont exigé, par ultimatum, l'approbation du Plan Marshall par la Fédération; mais lorsqu'ils se rendirent compte qu'ils ne réussiraient pas à imposer leur point de vue à la majorité, ils refusèrent de discuter cette question au sein de la F.S.M.; ils vous mentent en disant que la Fédération a refusé de discuter le Plan Marshall.

Le Congrès Syndical Mondial réaffirme une fois de plus que l'unité dans la F.S.M. est basée sur une coopération libre et volontaire des syndicats. Les Centrales syndicales adhérant à la F.S.M. ont toute latitude d'avoir leurs opinions sur les différents problèmes, et certaines Centrales ne peuvent imposer leur point de vue aux autres.

Les dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. ont voulu imposer à la F.S.M. leur politique antidémocratique de discrimination entre les travailleurs. Ils ont saboté l'application des décisions les plus importantes de la Conférence de Londres et du Congrès Syndical Mondial de Paris.

S'inspirant de la décision du Congrès de Paris, la Fédération Syndicale Mondiale poursuit de manière conséquente l'unité du mouvement syndical allemand. Dans ce but elle a insisté auprès des Autorités occupantes pour la création à Berlin d'un Bureau de Liaison avec les Syndicats allemands, afin de les aider à créer une Centrale syndicale unique et d'activer la dénazification et la démocratisation de l'Allemagne. Les Autorités d'occupation des puissances occidentales ont ignoré les demandes de la F.S.M., Deakin et Carey ont accepté cela. Ils ont encouragé la scission, intervenant contre l'unification des Syndicats allemands.

La Fédération Syndicale Mondiale a déployé des efforts considérables pour conjurer la guerre fratricide en Grèce, intervenant constamment en faveur du développement démocratique du pays. La F.S.M. a aidé les syndicats grecs à former une Confédération démocratique des travailleurs. Mais les Autorités monarcho-fascistes grecques, soutenues par les impérialistes anglais et américains, l'ont dispersée, ont jeté en prison ses dirigeants et ont férocement assassiné le Secrétaire général de la C.G.T. grecque, Paparigas. Au lieu de la confédération démocratique, des dirigeants fascistes ont formé une organisation pseudo-syndicale nationale. Les dirigeants du C.I.O. et du T.U.C. collaborent avec eux, bien que précédemment ils aient officiellement reconnu comme les seuls et véritables représentants de la C.G.T. grecque, ceux qui avaient été élus par le 8e Congrès Syndical national.

Les dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain sont intervenus contre toute aide aux syndicat des pays coloniaux, qui luttent dans des conditions d'exploitation la plus féroce et de terreur pour l'amélioration de la situation des ouvriers et pour leurs droits syndicaux. Les dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. ont fait échouer la décision du Congrès Syndical Mondial de Paris sur l'envoi d'une commission de la F.S.M. dans les pays asiatiques et la convocation d'une Conférence syndicale pan-asiatique.

Demandez aux dirigeants de vos syndicats quelles volontés ils exécutaient en mettant en échec la défense des intérêts vitaux de la classe ouvrière et en livrant les combattants de la cause ouvrière en Grèce, en Iran, dans l'Inde, en Malaisie et dans d'autres pays.

Si les dirigeants de vos Centrales Nationales avaient à cœur les intérêts des travailleurs et l'unité des ouvriers, s'ils s'inspiraient réellement du sentiment de « bonne volonté » qu'ils invoquent maintenant en pharisiens, ils n'auraient pas saboté l'activité de la Fédération Syndicale Mondiale et n'auraient pas essayé de liquider cette Organisation.

Les dirigeants de vos Centrales Nationales ont refusé de se rendre au Congrès Syndical Mondial pour éviter une discussion ouverte. Ils ont craint que leurs actions de partenaires des impérialistes ne soient dévoilées devant les travailleurs de tous les pays. Seuls les impérialistes ont avantage à ce que les forces des travailleurs soient divisées, à ce que les travailleurs de certains pays soient excités contre ceux d'autres pays, car il est plus facile de provoquer ainsi l'animosité entre les peuples et de déclencher la guerre.

Sous le drapeau de l'anticommujnisme, les dirigeants de vos Centrales Syndicales, avec les dirigeants de l'A.F.L., forment leur organisation de scissionnistes pour combattre la Fédération Syndicale Mondiale et le Mouvement syndical démocratique du monde entier.

Travailleurs et Travailleuses,

Opposez-vous à la création de cette Organisation de scissionnistes.

Organisez partout où c'est possible des Comités de coopération et de liaison avec la Fédération Syndicale Mondiale. Discutez et diffusez le Manifeste et les décisions du IIe Congrès Syndical Mondial !

Exigez de vos organisations syndicales l'adhésion aux Unions Internationales des Syndicats par branche d'industrie (les Départements Professionnels) créées par la Fédération Syndicale Mondiale pour la défense des intérêts vitaux des travailleurs des différentes professions et pour l'organisation de la coopération internationale des ouvriers.

Travailleurs et Travailleuses !

Efforcez-vous d'obtenir le retour de vos Centrales Syndicales dans les rangs de la Fédération Syndicale Mondiale qui monte la garde autour des intérêts vitaux des travailleurs, défend les droits démocratiques des syndicats et lutte, pour une paix stable et durable, contre les instigateurs d'une nouvelle guerre.

Vivent l'amitié fraternelle et la coopération des travailleurs du monde entier !

Vive l'unité ouvrière mondiale !

Vive la Fédération Syndicale Mondiale !

LA VIE SYNDICALE DANS LE MONDE

L'Unité Syndicale ne doit pas se rompre en Finlande

Le mouvement de grèves qui vient d'agiter la Finlande est le plus vaste et le plus retentissant que le pays ait connu depuis 1905. Ce n'est pas le seul titre qu'il ait à retenir l'attention de l'opinion ouvrière.

Il est l'expression, localisée mais typique, du malaise suscité parmi les travailleurs par une politique économique et sociale, dont les termes vont du blocage unilatéral des salaires à l'assaut généralisé contre le niveau de vie ouvrier, les libertés syndicales et les droits démocratiques, en passant par la tentative de diviser et d'affaiblir de toute façon les forces organisées du travail.

Les événements finlandais sont un épisode d'une situation générale. Les raisons ayant suscité une vague de grèves en Finlande sont très simples. On applique systématiquement dans ce pays les mesures suivantes : congélation des salaires à l'aide de mesures gouvernementales et d'une contractualité collective rigide, pression pour faire subir par les travailleurs les conséquences d'une politique économique visant exclusivement à la défense des intérêts capitalistes, répression brutale de l'action ouvrière, encouragement de la scission syndicale par la discrimination sous diverses formes, ingérences politiques extérieures sous le couvert d'une assistance économique.

Née des nécessités de l'immédiate après-guerre, la politique de contrôle des prix et des salaires n'a jamais fonctionné de manière satisfaisante en Finlande, et moins encore depuis qu'on a rendu de plus en plus la liberté aux prix, tout en maintenant le blocage des salaires, que ne corrigent qu'imparfaitement les adaptations, tardives, apportées soit par des mesures arrachées au gouvernement par l'action ouvrière, soit par la modification des conventions collectives, rendue laborieuse par les conditions qui y sont incluses.

Au demeurant, cette action ouvrière est limitée d'une part du fait d'un mécanisme, lent dans son fonctionnement, d'approbation des préavis de grèves par l'instance syndicale centrale et, d'autre part, ainsi qu'on vient de le voir, par l'application de la loi dite des « pleins pouvoirs économiques », une survivance de la période de guerre, qui donne au gouvernement des pouvoirs discrétionnaires pour interdire des grèves mettant, à son avis, en péril la vie économique du pays.

D'autres facteurs jouent actuellement. Notamment une discrimination politique dont l'application tend à évincer les éléments ne se solidarisant pas avec la politique gouvernementale appuyée par une partie des dirigeants syndicaux.

Sur cette question, une position fort nette avait pourtant été prise par le dernier congrès syndical finlandais (juin 1947) qui déclara, entre autres choses, que la Centrale syndicale conservera en tous points sa liberté d'action et sa complète indépendance vis-à-vis des organisations politiques et concentrera toute son attention sur ses propres objectifs, tels qu'ils sont définis dans ses statuts, dans les décisions du Congrès et autres instances, ainsi que dans les statuts de la F.S.M. Cette même déclaration précisait aussi que les conflits existant entre partis politiques ne peuvent, en aucun cas, être introduits dans les activités syndicales afin de maintenir l'unité intérieure et que le Comité exécutif doit veiller à ce que le mouvement syndical ne soit pas transformé en un soutien pour un parti politique quelconque.

Le récent remaniement ministériel, évinçant les communistes et intégrants des éléments socialistes fortement orientés vers le réformisme, paraît avoir ébranlé l'équilibre unitaire heureux créé au lendemain de la guerre. Le Congrès national de 1947, dont les décisions n'ont pas été infirmées entre temps, jugeait bon de dire à ce sujet qu'afin d'assurer la confiance des travailleurs dans la politique gouvernementale, il importait que

l'opinion des travailleurs, pris dans leur ensemble, soit prise en considération lors de la composition du gouvernement. Il jugeait également nécessaire de rappeler que les conditions existant après la guerre montrent nettement que la compétition entre les différents groupements d'intérêts d'une société démocratique ne permet pas toujours de séparer les questions économiques des questions politiques, et que bien souvent des problèmes nettement économiques, d'une importance vitale pour les salariés, doivent être réglés en tenant compte des forces politiques en présence.

Cette règle eut certes été observée si tout se fût strictement passé dans le cadre des affaires intérieures finlandaises. Elle ne semble point l'avoir été. Dans l'état actuel de confusion entre telle ou telle assistance économique et les conditions inexprimées mises à cette assistance, il est bien évident que donnent à réfléchir, à ce propos, les deux faits suivants : le voyage à New-York du Directeur de la Banque de Finlande en vue d'un emprunt de 25 millions de dollars et l'octroi, début août, par la Banque internationale pour la Reconstruction, de 12,5 millions de dollars, dont 10 millions réservés à l'industrie du bois. Ces « concours », considérés sous l'angle des événements récents, prennent un curieux aspect de marshallisation par un biais. A noter que la seconde de ces deux aides se produisit à l'occasion de la dévaluation du mark finlandais et que cette dévaluation se retrouve parmi les facteurs initiaux des grèves revendicatives récentes.

Pour justifier certaines attitudes et du même coup une répression aussi brutale qui a violé d'une façon flagrante les libertés syndicales les plus fondamentales les et qui a trouvé son expression dans l'emploi d'armes contre les grévistes, on a voulu démontrer que les grèves finlandaises étaient non point revendicatrices, mais spécifiquement politiques. Dans le cas des grèves finlandaises il en va comme en d'autres cas semblables : ces grèves n'ont de politique que l'exploitation politique qu'en font les adversaires de la classe ouvrière, surtout sur le plan international dans une pensée de préparation psychologique à la guerre, et, en attendant, l'affaiblissement du front ouvrier.

En fait, les grèves actuelles sont le prolongement de mouvements antérieurs et la manifestation d'un malaise existant à l'état endémique en Finlande. Elles ont trouvé un nouvel aliment dans les premiers effets de la dévaluation du mark finlandais (de 17 % en juin 1949), qui devait se traduire par des hausses de prix, auxquelles ne pouvait répondre un réajustement des salaires sous prétexte que cela détruirait les effets escomptés de cette dévaluation pour l'économie nationale. Pour débouter les revendications ouvrières, on invoque aussi des statistiques sur le mouvement des prix; en Finlande, comme en bien d'autres pays capitalistes, les statistiques contredisent maintes et maintes fois les réalités quotidiennes auxquels les foyers ouvriers doivent faire face. Par contre, elles servent utilement le patronat et des gouvernements, dans leur politique d'abaissement matériel et moral des travailleurs.

Le déroulement des grèves finlandaises est trop connu pour qu'il faille en détailler ici les péripéties. Il suffira d'en rappeler quelques épisodes. Dans les premiers jours de juillet, les ouvriers papetiers de Kemi se mirent en grève pour répliquer à la prétention patronale de réduire les salaires de 20 à 40 %. Ce mouvement, ne reçut pas, pour des motifs d'obédience politique, l'agrément de l'instance syndicale supérieure et fut déclaré illicite. D'autres cessations de travail se produisirent par sympathie et solidarité.

Le 18 août, des incidents sanglants, causés par des détachements de police armée, se produisirent et firent parmi les grévistes 2 morts et 17 blessés. Cette opération de « maintien de l'ordre » fut suivie par des arrestations, des perquisitions de locaux ouvriers, etc., etc. Le droit de grève et de réunion fut suspendu. Ces mesures policières suscitèrent des grèves de solidarité qui firent alors tache d'huile et englobèrent successivement le Bâtiment, l'Alimentation, l'Industrie de transformation du Bois, l'Industrie forestière et le flottage du Bois.

Le Comité exécutif de la Centrale Nationale n'a pas, dans sa majorité, jugé à propos de reconnaître la légitimité du mouvement gréviste. En adoptant cette attitude il a accepté un risque grave : celui d'endosser la politique gouvernementale au point de se solidariser en apparence avec le patronat, dans l'intransigeance revancharde de ce dernier contre les travailleurs. Le 19 août, cette même majorité, mûe surtout, semble-t-il, par des considérations plus politiques que syndicales, lançait un ultimatum intimant aux organisations « rebelles » de cesser la grève pour le 23 août, sous peine d'exclusion. Une menace identique pesait désormais sur les organisations envisageant de rejoindre le mouvement revendicatif. Cette menace devait, recevoir exécution de 24 août, sous réserve de ratification par l'assemblée générale des syndicats. La mesure d'exclusion frappait alors les Travailleurs des Transports, les Travailleurs de l'Industrie alimentaire, ceux du Bâtiment, ainsi que les Travailleurs forestiers et du Flottage du bois.

La minorité du Comité exécutif fit immédiatement parvenir à ce dernier une protestation motivée qui soulignait que « par cette décision prise à la majorité de deux voix, on essaie de briser la campagne pour les salaires que ces organisations ont licitement commencée, en s'appuyant sur leurs statuts et sur la demande de leurs membres. Cette décision révèle les tentatives développées pour diviser le mouvement syndical, lequel a été édifié par les forces unies des travailleurs ».

Cette journée devait être marquée, d'autre part, par deux autres faits intéressants à retenir.

Le Gouvernement, s'appuyant sur la « loi des pleins pouvoirs économiques » a décrété que les grévistes de Kémi, conviés sous menace de sanctions à reprendre le travail, jouiraient du même salaire qu'avant le conflit. Les milieux patronaux s'empressèrent de désapprouver ce qu'ils appelèrent l'erreur gouvernementale, car, dirent-ils, ce furent les salaires pratiqués à Kémi qui sont à l'origine du conflit, salaires que les patrons, d'accord avec le « conseil des salaires et des prix » gouvernemental n'entendaient plus payer et voulaient réduire de 20 à 40 %.

Les mesures d'intimidation n'eurent toutefois pas le mérite de mordre sur la combattivité ouvrière. A témoin, la décision prise le 29 août par les Métaux de rejoindre à leur tour le mouvement revendicatif. Ce dernier engloba, dans son ensemble, plus de 100.000 travailleurs.

Le 4 septembre devait s'ouvrir à Helsinski l'Assemblée générale des syndicats finlandais, appelée à statuer sur trois points principaux : la politique des salaires et des prix; la discipline intérieure; l'affiliation internationale. Celle-ci avait été mise en cause à la suite de la pré-scission née des exclusions. Certains dirigeants de droite accusaient la F.S.M. de faire dévier le caractère des syndicats pour complaire à une puis-

sance dont elle serait l'instrument : il y a là une analogie complète de langage et de procédés avec ceux des auteurs de la scission à l'échelon international.

La session de l'Assemblée générale dura trois jours. Sur le premier point, elle entendit de longs exposés justifiant la politique gouvernementale soutenue par l'aile droite syndicale : finalement cette politique fut approuvée par 69 voix contre 45.

Le second point, la discipline intérieure, revêtait une grande gravité attendu que l'Assemblée devait se prononcer sur l'exclusion définitive des organisations participant aux grèves non reconnues par la majorité du Comité exécutif la décision à intervenir pouvant soit consolider l'unité, soit la mettre en cause.

Les représentants de l'aile gauche syndicale offrirent les concessions les plus conciliatrices et notamment la base suivante de négociation : adoption de mesures pour empêcher la division du mouvement syndical et favoriser le retour à l'unité; que toutes les organisations et fonctionnaires exclus soient repris dans la Centrale Nationale et que les fonctionnaires soient choisis comme antérieurement sur la base des forces relatives; constatation que le niveau de vie ouvrier a baissé et que les salaires sont insuffisants, et étude de mesures pour mettre un terme à cette situation. Toutefois l'intransigeance de l'aile droite, qui exigeait une sorte de capitulation totale dans un dessein politique, fit échouer toute conciliation.

L'Assemblée générale décida finalement, par 69 voix contre 42, l'exclusion de sept organisations : Fédération du Bâtiment et Fédération du Bois (comptant chacune quelque 27.000 membres), Fédération des Forestiers et du Flottage du bois (17.000), Fédération des Transports (24.000), Fédération de l'Alimentation (10.000), Fédération des Maçons (3.500), Scaphandriers (275). Dans l'ensemble, le nombre des exclus représente un peu plus du tiers des effectifs de la Centrale Nationale. Cette exclusion frappa aussi le vice-président de la Centrale Nationale, Vanno Tattari (par 63 voix contre 43 et 5 abstentions).

L'aile gauche protesta contre ces décisions en soulignant que pour justifier des décisions il ne suffisait pas de l'argument que les organisations frappées étaient passées à l'action, et que de toute façon les causes du conflit subsistent : abaissement du niveau d'existence et menace de baisse des salaires. Elle poursuivait en disant que pour éviter la péjoration du niveau ouvrier d'existence et pour obtenir de nouveaux avantages, il est plus que jamais besoin d'un mouvement syndical fort et uni, jouissant du soutien total des masses ouvrières et dont le principe directeur doit être la sauvegarde des intérêts ouvriers.

Toutefois, la scission ne paraît point pour autant consommée. La décision laisse, en effet, la porte ouverte à la rentrée des organisations exclues en fonction d'une déclaration de loyalisme.

Le troisième point : affiliation à la F.S.M. ne reçut pas de décision définitive. La résolution prise à ce sujet réaffirme que la Centrale Syndicale finlandaise attache un grand prix à la coopération internationale, mais qu'elle « entend toutefois sauvegarder son autonomie ». Cette dernière clause se rapporte à la présence, en Finlande, à l'époque de l'Assemblée générale Syndicale, du camarade Arrachard (C.G.T. française), qui s'était rendu là-bas principalement pour mettre au point l'organisation technique du siège de l'Union Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, et qui, en même temps, avait été prié, par le Secrétariat de la F.S.M. d'étudier la situation syndicale, surtout du point de vue de la sauvegarde de l'unité.

Cette démarche, naturelle et conforme aux statuts de la F.S.M. ainsi qu'aux décisions de ses Congrès, paraît avoir été mal comprise par l'aile droite syndicale finlandaise La résolution sur les rapports avec la F.S.M. charge le Comité exécutif des syndicats finlandais d'établir si Arrachard est intervenu en Finlande sur mandat de la F.S.M. et si cette présence, que certains voudraient, dans un esprit peu unitaire, interpréter comme une ingérence, n'est pas susceptible de faire reconsidérer l'affiliation internationale.

Bien que la situation syndicale finlandaise se complique par des considérations partisanes, elle ne revêt pas fatalement un caractère de gravité irrémédiable. Deux soucis primordiaux doivent permettre, avec de la bonne volonté et de la bonne foi, de lui apporter une solution acceptable par toutes les parties en présence;

D'une part, le souci de la préservation de l'unité, en prenant la nette conscience des lourdes responsabilités engagées vis-à-vis de la classe ouvrière, par la scission. Il y aurait, en effet, une grave responsabilité à ne pas tout mettre en œuvre pour restaurer cette unité, dont l'ébranlement ne sert que le retour à une forme accentuée d'exploitation des travailleurs par le capitalisme et facilite les agissements des fauteurs de guerre.

D'autre part, le souci de défendre le niveau d'existence des travailleurs, et de le relever autant que possible, ainsi que de sauvegarder les libertés ouvrières et les droits démocratiques, contre toutes atteintes, représente la base naturelle des efforts consciencieux pour maintenir et renforcer l'unité.

Il est évident que la F.S.M. qui, dans toutes ses décisions et toute son activité, part du principe de la sauvegarde de l'unité pour la défense des intérêts vitaux des travailleurs, des libertés démocratiques et de la paix entre les peuples, suit attentivement le développement de la situation syndicale en Finlande. Elle est prête, en cas de nécessité, à déployer tous ses efforts pour rétablir et consolider l'unité des syndicats finlandais rompue par les derniers événements.

J.-M. Van BINNEVELD.

Contre l'ingérence des Scissionnistes

Appel de la C.T.A.L. aux Travailleurs des Etats-Unis et de l'Amérique Latine

Le Comité Central de la Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine a lancé un appel aux travailleurs des Etats-Unis et de l'Amérique Latine, dans lequel, après avoir rappelé la fraternelle coopération qui exista pendant de longues années, entre le « Congress of Industrial Organizations » des Etats-Unis et la C.T.A.L., il dénonce la conduite actuelle de la majorité des dirigeants du C.I.O. qui, suivant l'exemple des dirigeants de l'American Federation of Labor des Etats-Unis et du Trades Union Congress de la Grande-Bretagne, sont en train de mener un travail de sape dirigé contre la C.T.A.L. et contre les intérêts de la classe ouvrière de l'Amérique Latine.

Cet appel précise que, par exemple :

« Une commission de représentants du C.I.O. parcourt actuellement l'Amérique Latine, visite les organisations affiliées à la C.T.A.L. et les invite à participer à la prochaine Assemblée qui aura pour but de créer une organisation. Celle-ci doit aider le C.I.O. à former une nouvelle organisation syndicale internationale dénommée « anticommuniste » mais qui, en réalité, sera « anti-ouvrière « car elle aura pour but de combattre les 71 millions de travailleurs actuellement groupés autour de la Fédération Syndicale Mondiale sans aucune distinction de race, de nationalité, de croyance ou de conviction politique. »

Ces représentants du C.I.O. soutiennent que la F.S.M. « est dirigée par des communistes pour servir la politique de l'Union Soviétique, ce qui est un mensonge grossier, indigne de représentants de la classe ouvrière ».

« Une telle déclaration est l'aveu que les dirigeants du C.I.O. de l'A.F.L. et du T.U.C. se sont joints à la campagne menée contre la F.S.M. par les grands monopoles des Etats-Unis et leurs alliés. »

« Le Comité Central de la C.T.A.L., appliquant l'accord pris au cours de la réunion tenue à Milan, Italie, en tenant compte de tous ces faits, s'adresse à ses frères, les travailleurs membres du C.I.O. et de l'A.F.L., pour réaffirmer leur amitié, pour leur dire que la C.T.A.L. établit la différence entre les travailleurs des Etats-Unis et leurs mauvais dirigeants et que l'amitié entre les ouvriers de l'Amérique du Nord et les ouvriers de l'Amérique Latine sera fermement maintenue et encore raffermie. Mais la C.T.A.L. ne peut accepter aucunement l'œuvre de trahison et d'agression injustifiée des dirigeants du C.I.O contre son intégrité, car ceci constitue un acte criminel dans l'histoire du mouvement ouvrier, que la C.T.A.L. repousse énergiquement. Non seulement parce que cette ingérence représente la rupture de l'amitié traditionnelle entre la C.T.A.L. et le C.I.O. mais aussi parce que les dirigeants du C.I.O. et de l'A.F.L. contribuent à augmenter les forces de pression qui pèsent sur les intérêts des peuples de l'Amérique Latine et menacent l'indépendance de ces nations. »

« Le Comité Central de la C.T.A.L. demande aux travailleurs du C.I.O. et de l'A.F.L. qu'ils mettent en échec cette action criminelle des dirigeants du C.I.O. et de l'A.F.L. et qu'ils empêchent leur œuvre de division du mouvement ouvrier latino-américain, ingérence éhontée dans la vie des nations de l'Amérique Latine. »

« Il leur demande qu'ils s'adressent, soit individuellement, soit collectivement, par l'intermédiaire de leurs Syndicats, au Secrétariat de la C.T.A.L. pour lui faire connaître leur opinion sur ce problème, pour agir en accord et repousser la conduite des dirigeants sus-mentionnés, activité qui offense indiscutablement tous les travailleurs du Continent Américain, et qui déshonore les forces démocratiques de l'Hémisphère Occidental. »

« Le Comité Central de la C.T.A.L. s'adresse aux travailleurs de l'Amérique Latine pour qu'ils repoussent cette nouvelle agression contre la militante Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine (C.T.A.L.) et rompent toutes relations avec les dirigeants du C.I.O., car tout rapport avec eux ne peut avoir pour but que la destruction de la C.T.A.L. et de la F.S.M. »

« Le Comité Central de la C.T.A.L. considère par ailleurs que la situation que traverse actuellement le mouvement ouvrier international sera transitoire, car le jour viendra où les travailleurs des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, pays d'où a surgi le mouvement scissionniste, condamneront avec indignation la conduite de leurs dirigeants, qui servent non pas les intérêts de leur classe et de leur peuple, mais ceux des trusts qui veulent déclencher une nouvelle guerre mondiale et maintenir sous leur dépendance non seulement les peuples coloniaux et semi-coloniaux, mais aussi les nations de l'Europe Occidentale. »

« Le Comité Central de la C.T.A.L. salue ses frères, les travailleurs des Etats-Unis, du Canada et de l'Amérique Latine, sans distinction de race, de nationalité, de croyances religieuses ou d'opinions politiques et affirme à nouveau sa foi dans l'avenir d'une Amérique, formée par vingt nations souveraines qui s'entr'aident et se respectent, au lieu de la conception impérialiste et absurde d'une métropole et vingt colonies. »

« Le Comité Central de la C.T.A.L. salue ses frères des Etats-Unis, du Canada et de l'Amérique Latine, confiant dans leur esprit d'hommes et de femmes continuant la lutte pour la construction d'un monde meilleur, pour le bien des générations futures. »

« Pour l'émancipation de l'Amérique Latine. »

Mexico, D.F., août 1949.

Le Comité Central de la Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine.

Vicente LOMBARDO TOLEDANO Président ; Roberto MORENA (Brésil), Napoléon MOLINA (Colombie), Pedro J. ABELLA (Colombie), Rodolfo GUZMAN (Costa Rica), Lázaro PENA (Cuba), Faustino CALCINES (Cuba), Salvador OCAMPO (Chili), Guillermo SANCHEZ ALARCON (Chili), Pedro SAAD (Equateur), Manuel A. GUZMAN (Equateur), Victor Manuel GUTIERREZ (Guatemala), Agustin GUZMAN VELASCO (Mexique), Pedro DURAN (Mexique), Enrique RODRIGUEZ (Uruguay).

Situation actuelle du Mouvement Syndical Argentin

par Rubens Iscaro

Secrétaire du Mouvement pour la Démocratisation et l'Indépendance des Syndicats Argentins.

Avant le coup d'Etat du 4 juin 1943, le mouvement syndical argentin développait un grand esprit combattif. Les luttes unitaires de la classe ouvrière se sont développées, en dépit de l'offensive patronale, de la violente persécution du Gouvernement et de la répression de l'appareil d'Etat, et aussi malgré l'action négative de certains dirigeants bureaucratisés de la C.G.T. qui ne luttaient pas pour la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Répondant au profond sentiment unitaire et internationaliste de la classe ouvrière argentine, la C.G.T. fut une des centrales fondatrices de la C.T.A.L. et prit part à son Congrès constitutif. Ce mouvement ouvrier progressait parallèlement à la lutte générale de tout le peuple argentin pour la démocratie et le progrès, contre le nazi-fascisme, pour briser la neutralité pro-fasciste du Gouvernement Castillo-Ruiz Guiñazu.

Dans le but de freiner ce mouvement croissant de la lutte ouvrière et du peuple en lutte pour leurs revendications, pour la démocratie et contre le nazi-fascisme, et pour empêcher un triomphe populaire et démocratique aux élections générales qui devaient avoir lieu incessamment en Argentine, les cercles réactionnaires pro-fascistes, civils et militaires, organisèrent le Coup d'Etat qui leur permit de s'emparer du pouvoir le 4 Juin 1943.

Les premières mesures adoptées par la dictature de Juin furent les persécutions et les emprisonnements des dirigeants les plus actifs et les plus aimés de la classe ouvrière. En même temps, on fermait les Syndicats et les travailleurs les plus combattifs étaient arrêtés en masse. Des milliers d'ouvriers et de dirigeants syndicaux furent jetés en prison où quelques-uns restèrent pendant des années.

VOLTE-FACE DU GOUVERNEMENT

Avec la fin de la guerre mondiale et la victoire des Nations Unies, on put constater un profond réveil tant dans les masses ouvrières que dans les masses populaires dans leur ensemble. Encouragées par ce triomphe, elles ont repris la lutte pour leurs revendications et se sont efforcées de pousser le pays dans la voie de la démocratie, le progrès et l'indépendance nationale en lutte ouverte contre l'oligarchie et l'impérialisme. Il se produisit alors une volte-face dans la politique du Gouvernement et il adopta une série de mesures destinées à lui gagner une base de masses.

Tout d'abord furent créés des syndicats parallèles et officiels en marge des organisations syndicales déjà existantes. A la tête de ces organisations sont nommés des dirigeants ouvriers improvisés et des bureaucrates qui viennent des rangs du socialisme de droite et de l'anarcho-syndicalisme. Dans le but de renforcer l'influence de ces nouveaux syndicats, le Gouvernement approuve un décret sur le caractère « professionnel » des associations ouvrières, titre indispensable pour que ces organisations puissent discuter et conclure des conventions collectives. Mais ce titre « professionnel » était refusé aux autres syndicats et n'était accordé qu'aux organisations contrôlées par le Gouvernement et obéissant à ses directives.

Les militants ouvriers les plus éclairés et les plus actifs, conscients de l'importance de l'unité syndicale pour la défense des droits ouvriers et le progrès de la nation, proposèrent publiquement un accord entre les nouveaux syndicats péronistes et ceux qui existaient auparavant. Leur proposition ne fut pas acceptée à cause de l'intransigeance des politiciens péronistes qui craignaient l'unité ouvrière. Alors, pour ne pas mettre obstacle au rétablissement de l'unité des travailleurs, les dirigeants des syndicats existant auparavant décidèrent la dissolution des organisations jusque-là dirigées par eux et les intégrèrent aux syndicats péronistes.

Ce fait contribua à mettre en évidence le désir de l'unité et aida au rétablissement des liens fraternels avec les ouvriers unis dans les syndicats péronistes, ce qui favorisa la création du front commun des travailleurs dans leur lutte pour leurs revendications.

Parallèlement à la création des nouveaux syndicats, le Gouvernement lança des consignes de caractère économique et social qui modifièrent la vie matérielle des ouvriers. Les syndicats profitant de la conjoncture favorable de l'économie du pays pendant la guerre et l'après-guerre, obligèrent le patronat à faire des concessions pour éviter l'intensification de la lutte de classes.

A ce moment, les capitalistes argentins possédaient un grand marché tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Par suite de la guerre les demandes de leurs marchandises avaient considérablement augmenté, et ils avaient un puissant intérêt à ne pas interrompre la production. Pour cela ils cédaient en partie aux réclamations ouvrières d'augmentations de salaires et d'améliorations des conditions de vie et de travail, afin d'éviter les grèves dans des circonstances où l'industrie n'arrivait pas à satisfaire la demande.

Le Gouvernement intervenait dans tous les cas et obtenait une « transaction » minime dont il s'attribuait entièrement le mérite en le faisant ressortir avec toutes les ressources de la propagande officielle comme un triomphe de la « Révolution ».

Cette circonstance et la vente facile des produits argentins sur le marché extérieur, permirent au Gouvernement de s'assurer des moyens politiques et économiques pour rehausser son prestige parmi les masses et parmi certaines catégories les moins conscientes de la classe ouvrière. Ceci lui permit aussi, dans les cas où les conflits ouvriers lésaient les intérêts de certaines entreprises étrangères, d'accorder des « compensations » aux patrons au moyen de fortes indemnités qui, la plupart des cas, étaient supérieures aux augmentations accordées aux ouvriers.

NOUVEAU CHANGEMENT DE LA POLITIQUE OFFICIELLE

Mais une fois cette conjoncture disparue et le pays se trouvant face à une crise, la politique officielle changea de nouveau de direction, tendant à faire supporter les effets désastreux de la situation économique à la classe ouvrière. Le cycle

des concessions est fermé. Un autre cycle commence, celui de l'offensive générale du capitalisme contre les revendications ouvrières, contre les travailleurs les plus éclairés qui luttent aux premiers rangs pour le droit au travail, pour des augmentations de salaires et pour le renforcement de l'organisation et l'indépendance syndicales.

Les promesses électorales sont vite oubliées ainsi que les mots d'ordre tels que « la terre doit appartenir à celui qui la travaille » ou « finie l'exploitation de l'homme par l'homme », qui sont demeurées des phrases dénuées de sens. Les « Droits du Travailleur » proclamés à la veille des élections en toute solennité et incorporés dans la nouvelle Constitution Nationale, continuent à être des droits théoriques, qui existent dans le texte de la loi, mais que les travailleurs ignorent dans la pratique. L'Institut des Rémunérations, chargé d'établir le salaire vital minimum d'un ouvrier, subit le même sort. On parle chaque fois moins de « justice sociale » et des droits des travailleurs, et on parle chaque fois plus du besoin de « l'aide sociale », c'est-à-dire de la philanthropie et de la charité, et on mène une campagne dans ce sens dirigée par la femme du Président de la République.

On accélère aussi le processus de « hiérarchisation » du mouvement syndical argentin, sous forme de création de corporations de type fasciste. La politique officielle a pour but la liquidation de toutes les libertés syndicales, de réunion, d'organisation, la suppression de la lutte revendicative afin d'en finir avec la démocratie et l'indépendance syndicales, au moyen d'organisations syndicales dont les directions sont imposées, aux ordres du Gouvernement et du patronat.

On abandonne les méthodes de « persuasion » dont on usait pour influencer les masses, et on en vient aux méthodes répressives. Les Assemblées Générales ne sont pas convoquées, on ne convoque aucune élection syndicale et celles qui le sont sont gagnées frauduleusement, les Syndicats sont fermés, les organisations professionnelles sont contrôlées indéfiniment, les manifestations ouvrières sont dissoutes à coups de bombes lacrymogènes et d'armes à feu, les grèves sont déclarées illégales, l'appareil d'Etat et la police sont utilisés pour combattre les ouvriers les plus conscients, on met en pratique le système des « listes noires », on procède à des expulsions en masse dans les Syndicats, on fait percevoir les cotisations par les patrons, on retient sur les salaires une cotisation destinée à l' « aide sociale », on réforme les statuts pour les adapter à cette politique réactionnaire et gouvernementale, on emprisonne et on torture les travailleurs en grève. En un mot, toute la vie des Syndicats et de la C.G.T. est soumise à l'appareil fasciste de l'Etat et au patronat.

Le principal obstacle à ce processus de « corporatisation » fasciste, c'est la lutte, c'est l'esprit de combativité des ouvriers. Dans cette nouvelle situation, constamment aggravée par l'augmentation du coût de la vie et la diminution du salaire réel des ouvriers, les masses péronistes commencent à perdre leurs illusions concernant leurs dirigeants et leurs promesses. La politique réactionnaire favorable au Patronat, aux cercles gouvernementaux, est en contradiction ouverte avec les aspirations des travailleurs, qui ne sont pas disposés à se laisser arracher leurs conquêtes économiques et sociales et qui désirent améliorer leurs conditions de vie et de travail. Et en ce qui concerne les « dirigeants » syndicaux, le mécontentement des masses s'exprime par une haine profonde envers eux, cyniques défenseurs des intérêts patronaux contre les intérêts de la classe ouvrière.

L'UNITE SYNDICALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

Au moment où ils s'emparèrent de la C.G.T., les dirigeants péronistes se séparèrent de la C.T.A.L. Plus tard, s'inspirant de la soi-disant position de « troisième force » adoptée par Péron en matière de politique internationale, ils maintinrent la C.G.T. en marge de la Fédération Syndicale Mondiale.

Les faits ont démontré les vrais buts de cette « troisième force ».

1) Leurs dirigeants se proclament ouvertement « anticommunistes ».

2) Ils n'ont jamais pris part à aucune action anti-impérialiste. Leur verbalisme anti-impérialiste n'est pas confirmé par les faits. Bien au contraire, leur participation aux conférences internationales sous les auspices des porte-parole de l'impérialisme anglo-américain les démasque de plus en plus.

3) Pas une seule fois ils n'ont pris position et ne sont jamais intervenus en faveur de la paix, que tous les peuples du monde soutiennent, y compris le peuple argentin. Au contraire, ils ont expulsé du Congrès des Travailleurs du Papier les délégués du syndicat de la ville de Juan Ortiz sous prétexte qu'ils s'étaient solidarisés avec le Congrès des Partisans de la Paix tenu à Paris.

4) Leur position de « troisième force » ne leur permet pas de s'allier à des organisations vraiment anti-impérialistes, qui défendent la Paix et les droits des travailleurs. Mais elle *leur permet*, par contre, d'établir des contacts avec les éléments pro-impérialistes et scissionnistes du mouvement syndical continental et mondial. Et plus particulièrement elle *leur permet* de s'allier au phalangisme espagnol et de travailler dans le but de créer un mouvement syndical phalangiste hispano-américain. Deux des dirigeants les plus marquants de la C.G.T., Aurelio Hernández et Florindo Carballido furent décorés opportunément par le tyran Franco.

De leur côté, les agents du socialisme de droite, qui ont perdu la plus grande partie de leur influence dans les syndicats, poursuivent une politique de soumission du mouvement ouvrier à l'oligarchie et aux impérialistes anglo-américains. Sur le plan national et malgré leur attitude de critique apparente des « dirigeants syndicaux » de la C.G.T., ils adoptent une attitude violemment anticommuniste, divisionniste, et de non-coopération avec les travailleurs honnêtes, trompeusement attirés dans le camp péroniste. En même temps, ils appliquent une politique de conciliation avec les « dirigeants syndicaux » et capitulent devant l'offensive patronale qui tend à aggraver les conditions de vie et de travail des masses. Pour eux l'impérialisme anglais ou américain n'existe pas et ils se refusent à prendre part à la lutte pour la Paix.

Ils se sont mis inconditionnellement au service de la direction de la F.A.T. (A.F.L.) et des Trade Unions Britanniques. Leur présence à la réunion de Lima, convoquée par la F.A.T., et plus récemment à celle de Genève, est une preuve de cette position.

REACTION DES TRAVAILLEURS

Les travailleurs résistent de plus en plus à la politique divisionniste et favorable au Patronat, au Gouvernement et à la C.G.T. Leur volonté combattive ne cesse de s'accroître. Les travailleurs argentins, guidés par leurs camarades de travail les plus éclairés, s'unissent peu à peu autour des Comités d'entreprises, dans chaque lieu de travail. Ils s'unissent autour des Commissions de coordination des Comités d'Entreprise, d'usine ou d'atelier. Ils organisent eux-mêmes leurs grèves ou mouvements de protestation pour obtenir des augmentations de salaire et des améliorations de leurs conditions d'existence, pour empêcher les représailles des patrons contre les ouvriers. Ils résistent aux expulsions des Syndicats décrétées contre les ouvriers qui se distinguent par leur activité.

Les luttes à la base, pour la défense des droits et des revendications ouvrières pour l'unité, pour la démocratie et l'indépendance syndicales, pour la Paix, contre la guerre et l'impérialisme, guident l'action des travailleurs argentins luttant pour la démocratisation de la centrale ouvrière et son indépendance de la tutelle patronale et de l'Etat, et pour rétablir les liens fraternels avec les travailleurs du continent et du monde, groupés au sein de la C.T.A.L. et de la F.S.M.

Cette action a abouti à la création récente des Commissions Ouvrières constituées dans les diverses professions, du Mouvement pour la Démocratisation et l'Indépendance des Syndicats, dont les buts sont énumérés dans le programme ci-dessous :

a) Lutter pour la démocratie et l'indépendance syndicales;

b) Lutter au sein même de la C.G.T. et des Syndicats pour l'activité libre des Syndicats;

c) Lutter pour la réalisation d'élections libres, afin de désigner les organes directeurs et pour la réalisation d'Assemblées basées sur la liberté et la démocratie.

d) Lutter pour obtenir l'adhésion de la centrale ouvrière argentine à la C.T.A.L. dont la C.G.T. fut une des fondatrices, et à la F.S.M., la principale centrale démocratique et anti-impérialiste;

e) Lutter pour l'élévation du salaire minimum vital et de l'échelle mobile des salaires, pour l'égalité des salaires indépendamment du sexe et de l'âge, contre la cherté de la vie, pour l'application des Droits des Travailleurs, inscrits dans la Constitution Nationale, et particulièrement pour la garantie du droit au travail, pour les libertés syndicales et pour le droit de grève, pour la réincorporation dans les entreprises des ouvriers victimes des représailles et lock-outés, et, en général, pour toutes les autres revendications économiques, politiques, sociales et culturelles;

f) Lutter pour le progrès de l'Argentine, la souveraineté nationale contre l'impérialisme et contre la guerre, et enrôler le mouvement syndical argentin dans la lutte pour la Paix.

La Répression contre le Peuple Chilien

par **Bernardo Araya**
Secrétaire Général
de la Confédération des Travailleurs du Chili

Nous publions ci-dessous des extraits d'un rapport du camarade Bernardo Araya, Secrétaire Général de la Confédération des Travailleurs du Chili, et membre suppléant du Comité Exécutif de la F.S.M. Le camarade Araya se trouve dans l'illégalité, recherché par la police de Gonzalez Videla.

Au mois de novembre 1948, le camarade Bernardo Araya prit part à une réunion du Comité Provincial de la Confédération des Travailleurs du Chili de la province de Concepcion. Le but de cette réunion était d'étudier les revendications des ouvriers de cette province, importante région industrielle où se trouvent les mines de charbon de Lota et Coronel, et la grande fonderie de Huachipato. La police envahit la salle de réunion et arrêta tous les assistants, dont le camarade Araya, qui malgré son immunité parlementaire en tant que député, fut emprisonné.

Les assistants furent accusés d'organiser le sabotage de l'usine de Huachipato. Mais cette accusation était tellement grossière qu'elle dut être abandonnée. Un des détenus, le camarade Valdebenito, assesseur juridique de l'organisation syndicale, fut tout de suite remis en liberté. Les autres camarades furent remis en liberté sous caution, après une grève de la faim qui dura deux jours. Le camarade Araya fut gardé en prison pendant 80 jours, et ensuite fut condamné à 100 jours de prison et à une amende de 1.000 pesos, bien que le juge eut annulé l'accusation de sabotage. Les autres accusés furent reconnus innocents et mis en liberté.

Le Gouvernement fit appel contre le verdict, et obtint qu'un Tribunal à ses ordres condamnât de nouveau notre camarade à une peine de 5 ans et un jour d'interdiction de séjour dans certaines villes et à une amende de 20.000 pesos, à 541 jours de prison et aux frais du procès ainsi qu'à la perte perpétuelle de ses droits civiques. Les autres 10 camarades qui auparavant avaient été mis en liberté, furent cette fois condamnés à 3 ans d'interdiction de séjour et à une amende de 5.000 pesos.

Ces faits indiquent la persécution féroce du Gouvernement Gonzalez Videla contre le mouvement syndical et les travailleurs. Le 5 juin, les forces de répression firent feu contre une manifestation populaire, dans l'avenue Mata, qui réclamait des mesures immédiates contre la cherté de la vie et le chômage. La police blessa plus de 100 personnes.

De nouvelles informations reçues indiquent que la répression s'accentue.

Vers la fin août, le Gouvernement ordonna l'arrestation de centaines de travailleurs, parmi lesquels 35 dirigeants des mineurs de Lota et 20 ouvriers des plus actifs de la province de Concepcion. Le tristement célèbre camp de concentration de Pisagua, situé dans une région lointaine au nord du Chili, dans lequel sont morts l'année dernière, plusieurs déportés, conséquence des terribles conditions qui y régnaient, et qui avait été dénoncé par la F.S.M. au Conseil Economique et Social de l'O.N.U. a été ouvert de nouveau. Un premier contingent de 30 détenus y a été envoyé, malgré la clameur indignée de tout le pays. Mais, en dépit de la répression, et comme l'indique le rapport du camarade Araya, les travailleurs chiliens luttent sans trêve pour leurs revendications et pour leurs droits et libertés syndicaux et démocratiques.

LE GOUVERNEMENT FAIT RETOMBER LE POIDS DE LA CRISE SUR LES TRAVAILLEURS

Le Gouvernement Gonzalez Videla exécute la politique qui lui est imposée par les trusts américains, et qui a pour but de faire retomber le poids de la crise économique croissante sur le dos des travailleurs. Les trusts monopolistes sont favorisés avec toutes sortes de concessions, dont la remise des droits d'exploitation pendant 20 ans de la fonderie de Huachipato, ainsi que des fonderies de cuivre de Paipote. L'exploitation du pétrole de Magallanes demeure paralysée, à la demande de la Standard Oil Company, qui réclame pour une longue période la distillation et la distribution de ce combustible. Dans l'exécution des travaux publics (routes, ponts, édifices scolaires, hôpitaux, travaux d'irrigation) interviennent de puissantes Compagnies américaines.

Les entreprises des trusts monopolistes du cuivre et du nitrate sont exonérées d'impôts. L'industrie nationale souffre de la compétition déloyale et est entraînée vers la ruine. Les seigneurs féodaux de la terre reçoivent des prix rémunérateurs pour leurs produits ainsi que les crédits bancaires dont ils ont besoin, tandis que les petits agriculteurs demeurent privés de toute aide et se voient obligés de vendre leurs terres aux grands propriétaires fonciers.

Par contre, les salaires et traitements des ouvriers, employés et fonctionnaires, et des ouvriers agricoles, sont bloqués par le refus du Patronat à considérer leurs cahiers de revendications et par l'intervention du Gouvernement dans l'activité interne des

Syndicats. Les petits groupes dirigés par le scissionniste Bernardo Ibanez, éléments déclassés qui agissent ouvertement comme agents de l'impérialisme, sont employés pour créer des difficultés aux travailleurs dans leur lutte revendicative, et aussi comme briseurs de grève.

Les masses travailleuses subissent une grande misère, par cause des salaires insuffisants payés avec une monnaie dévalorisée. Pour pouvoir apprécier la réalité de la situation économique des travailleurs, il suffit de dire que le change actuel est de 80 pesos chiliens pour un dollar, et que le salaire moyen d'un ouvrier est de 65 à 70 pesos par jour. L'ouvrier agricole reçoit de 8 à 12 pesos par jour. Plus de 50.000 personnes sont en chômage et des milliers de jeunes sont exploités et utilisés comme main-d'œuvre à bon marché.

La situation des travailleurs est aggravée par la hausse constante du coût de la vie. En 1949, la politique de hausses suivie par le Gouvernement s'est traduite dans l'augmentation du prix du pain, du lait, des légumes, etc., hausses qui vont jusqu'à 300 %. Les loyers ont été augmentés de 200 %, les journaux de 200 %. Les entreprises impérialistes de l'énergie électrique, téléphone, gaz, entreprises maritimes, ont été autorisées à augmenter leurs tarifs de 50 %.

LA LUTTE DU PEUPLE CONTRE LES HAUSSES ET LA DICTATURE

Une des dernières hausses, celle du tarif des transports urbains à Santiago du Chili, fit déborder le mécontentement populaire. Le peuple connaît les bénéfices immenses obtenus par les entreprises d'autobus, qui se sont toujours refusées non seulement à améliorer le service mais aussi à satisfaire les revendications légitimes de leur personnel. Les étudiants en masse, les ouvriers et employés manifestèrent dans la rue le 17 août, pour exprimer leur protestation contre cette hausse. Les autorités gouvernementales répondirent aux manifestations populaires par la violence armée. Le résultat de cette journée fut trois morts, plus de 100 blessés graves et 200 blessés légers.

Sous prétexte de « complot communiste » le Gouvernement obtint de la majorité asservie du Parlement de nouveaux « Pouvoirs extraordinaires » dont il se servit pour suspendre le droit de réunion, liquider la presse indépendante et intensifier la répression contre les travailleurs.

Pour protester devant la répression exercée contre les travailleurs qui luttaient contre les hausses et la vie chère, ouvriers et employés déclarèrent des arrêts de travail. Les employés des bureaux et des banques et la Fédération d'Etudiants décrétèrent un arrêt de 48 heures. Le travail fut arrêté chez les ouvriers du textile, les métallurgistes, les travailleurs de l'électricité, les chauffeurs, les cheminots, les mineurs de Lota, Coronel et Lirquen (zone charbonnière), les mineurs de Chuquicamata (cuivre) et les ouvriers de Tarapaca (nitrate). Les ouvriers du bâtiment arrêtèrent le travail complètement pendant 4 jours.

Cette attitude combattive du peuple exaspéra le Gouvernement qui décréta la Loi Martiale dans plusieurs provinces, remplaçant les autorités civiles par des militaires, mobilisant des forces armées considérables ainsi que des unités de la Marine. Mais les travailleurs ne se laissèrent pas intimider et répondirent par la création d'un « Commando » National de Lutte contre les Hausses et les Lois de Répression, qui groupe les Etudiants, les Fonctionnaires, les Employés ainsi que des représentants de la Confédération des Travailleurs du Chili. Ce Commando présenta un Memorandum au Gouvernement dont voici les divers points :

1. Annulation de la hausse des tarifs et de toutes les hausses décrétées au cours de l'année.

2. Annulation des Pouvoirs Extraordinaires et des Lois répressives.

3. Liberté de tous les prisonniers politiques et syndicaux.

4. Châtiment aux responsables des fusillades qui causèrent la mort de trois personnes.

L'action des masses obtint une victoire partielle. La hausse des tarifs de transports de nuit fut annulée, et un tarif réduit pour les étudiants fut établi. Le Gouvernement annonça démagogiquement des mesures contre les spéculateurs et promit la baisse des loyers et celle des tarifs du gaz et de l'électricité.

Mais la vérité, c'est que tout ceci n'est que comédie pour tromper l'opinion publique.



Les carabiniers du gouvernement Gonzalez Videla « maintiennent l'ordre » au cours de manifestations populaires au Chili contre l'élévation du coût de la vie et la baisse réelle des salaires.

LE PEUPLE EXIGE UNE SOLUTION DEMOCRATIQUE DE LA CRISE

Le mécontentement populaire causé par les mesures de répression ne fait qu'augmenter. Après 5 jours de lutte, les travailleurs se sont repliés pour préparer l'action pour leurs revendications immédiates. Mais ils savent que la solution de leurs problèmes les plus importants n'interviendra qu'en jetant à bas la dictature.

La Confédération des Travailleurs du Chili (C.T.Ch.) travaille à la création d'un Front National de Libération groupant tous les secteurs patriotiques sans distinction d'idéologie ou de position sociale, qui souhaitent une solution démocratique et nationale de tous les problèmes.

La C.T.Ch. a inscrit sur son programme les points suivants :

1. — Augmentation des salaires des ouvriers, employés et ouvriers agricoles, en accord avec le coût de la vie. Etablissement de l'échelle mobile des salaires.

2. — Annulation de l'impôt sur le revenu pour les salariés ; sécurité sociale et assurances sur les accidents du travail, financés par le patronat et l'Etat ; réforme des lois sociales afin qu'elles servent réellement les intérêts des travailleurs ; fixation du salaire familial et minimum vital, etc...

3. — Nationalisation de toutes les industries qui sont aux mains des impérialistes (cuivre, nitrate, électricité, gaz, téléphones, transports maritimes, etc.).

4. — Remise aux paysans pauvres de terres et d'aide technique, de crédits, de semences et d'instruments de travail.

5. — Protection de l'industrie nationael, en lui assurant des matières premières et des marchés. Concession de crédits et de devises à longue échéance aux industriels et petits agriculteurs.

6. — Relations diplomatiques et commerciales avec tous les pays. Rétablissement des relations diplomatiques avec l'Union Soviétique et la Tchécoslovaquie.

7. — Lutte implacable contre les fauteurs de guerre et organisation d'un Mouvement national de lutte pour la paix.

8. — Formation d'un Gouvernement national et démocratique, un Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Cette position de la C.T.Ch. représente les intérêts des secteurs les plus divers du peuple chilien. C'est pour cela que notre organisation syndicale subit les attaques de toutes les forces les plus réactionnaires et que le Gouvernement prétend créer une Centrale syndicale soumise à sa volonté, qui lui serve d'instrument de division du mouvement ouvrier.

CHINE

La Fédération Pan-Chinoise du Travail au Service de la Reconstruction Nationale

La Conférence Syndicale Nationale de Travail, convoquée à Pékin par la Fédération Pan-Chinoise du Travail, a pris fin le 16 août après 25 jours de session. 254 délégués venus de 72 provinces, régions ou villes, y ont participé.

LIU NING-I, Vice-Président de la Fédération Pan-Chinoise du Travail, présenta un rapport sur le 2e Congrès Syndical Mondial de Milan, — dont il avait suivi les débats de Prague avec les autres délégués chinois, — leurs visas d'entrée ayant été refusés par le gouvernement italien. La Conférence approuva à l'unanimité, la décision de convoquer une Conférence Syndicale des pays d'Asie et d'Australasie qui aura lieu en Chine en novembre 1949.

LI LI-SAN, Vice-Président de la Fédération Pan-Chinoise du Travail, souligna que les travailleurs chinois ont, dans un élan magnifique, réalisé les objectifs que leur avait fixés le sixième Congrès Pan-Chinois des Syndicats en ce qui concerne leur participation à l'effort de guerre sur le plan de la production. Mais au fur et à mesure que la guerre évolue rapidement vers une fin victorieuse, de nouvelles tâches se posent aux travailleurs et à leurs organisations syndicales. Les forces de la Libération vont devoir se mesurer avec le lourd héritage de la guerre civile et de 22 années de gouvernement du Kuomintang : ruines, misère, destruction des richesses industrielles et agricoles, désorganisation des moyens de communication, blocus des ports, incurie, corruption, sabotage par les agents de l'impérialisme... Elles vont devoir reconstruire et réorganiser de fond en comble l'économie chinoise, convertir les industries de guerre en industries de paix, parer au tarissement temporaire de certaines sources de matières premières, et de manière générale remplacer une économie, fonctionnant au profit de l'impérialisme, par une économie au service du peuple.



La délégation syndicale chinoise, qui ne put assister au Congrès de Milan par suite du refus du gouvernement italien de lui accorder le visa nécessaire, a profité de son séjour en Europe pour visiter plusieurs pays de Démocratie Populaire. La photo ci-dessus représente nos camarades de la Fédération Pan-Chinoise du Travail dans un atelier de l'usine Weiss-Manfred de Csepel (Hongrie).

Cette tâche gigantesque est commencée. Si difficile qu'elle puisse être, elle n'est pas au-dessus des forces du peuple chinois, qui puise dans sa libération victorieuse un enthousiasme et une énergie sans limites.

Les syndicats sont à la pointe de ce combat, comme ils ont été, étroitement unis avec l'Armée Démocratique, en première ligne de la guerre de Libération. Ils ont déjà commencé la reconstruction qui, en Mandchourie, par exemple, fait des progrès proprement surprenants.

L'un des premiers objectifs que se fixe le mouvement syndical en Chine Nouvelle, c'est d'organiser tous les travailleurs dans la Fédération Pan-Chinoise du Travail et

les mobiliser pour la reconstruction de l'économie nationale tout entière. Même en Mandchourie, où le développement syndical a été le plus rapide, moins de 50 % des ouvriers sont organisés.

Quant au problème séculaire du chômage, un plan est dressé pour en venir à bout en moins de cinq ans.

La Conférence a étudié en détail la démocratisation de l'administration des entreprises appartenant à l'Etat, et les relations entre le capital et le travail dans les entreprises privées. Des mesures concrètes ont été prises sur toutes les questions examinées.

*

Le 21 septembre, un mois après la clôture de la Conférence Syndicale Nationale, MAO TSE TUNG ouvrait à Pékin la Conférence Politique Consultative de la Chine Populaire où la Fédération Pan-Chinise du Travail était représentée par une forte délégation.

La Conférence a annoncé au monde l'établissement de la République Populaire de Chine. Il ne fait aucun doute que les syndicats chinois, qui jouent un si grand rôle dans la libération du peuple et la reconstruction du pays, ne soient appelés, comme dans tous les pays qui édifient le socialisme, à participer de la façon la plus active dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle de la nouvelle République Populaire.

INDE

Le Vingt-Troisième Congrès de L'A.I.T.U.C. (*)

En dépit des efforts du gouvernement pour l'interdire, le 23e Congrs des Syndicats Pan-Indiens s'est tenu à Bombay du 27 au 30 mai. Le mouvement syndical exerça une forte pression et réussit à faire lever l'interdiction ; cependant on ne put tenir que des séances privées.

Cette condition imposée au Congrès démontrerait, si une démonstration était nécessaire, que les critiques et le programme de l'A.I.T.U.C. répondent aux besoins des travailleurs indiens et que le gouvernement éprouvait une véritable crainte de voir une large publicité donnée aux revendications des travailleurs.

LA SITUATION DANS L'INDE

Le rapport présenté au Congrès concernait la période s'étendant de février 1947 à mars 1949 ; il a montré que la situation des travailleurs indiens a empiré, en même temps que s'aggravait la répression qui a conduit l'Inde au seuil du fascisme.

Le rapport mentionne qu'au cours de la période considérée, 25.000 travailleurs, syndicalistes, paysans et étudiants ont été jetés en prison, pour la plupart sans jugement. Parmi ceux qui sont encore incarcérés dans ces conditions se trouvent S.A. Dange, secrétaire général de l'A.I.T.U.C. et membre du Bureau Exécutif de la F.S.M. S.S. Mirajkar, S.S. Yusuf et Manek Gandhi, ainsi qu'environ vingt membres de la Commission de Travail.

Tous les responsables de l'A.I.T.U.C., membres de la Commission de Travail et du Conseil Général, de même que les responsables des divers syndicats et des Congrès syndicaux provinciaux sont en prison ou ont été contraints à l'illégalité.

Beaucoup de ceux qui ont été emprisonnés sont morts ; d'autres, pour protester contre les traitements qui leur étaient infligés, ont fait de longues grèves de la faim.

En même temps que cette violente répression contre l'A.I.T.U.C., on a fait une tentative systématique de diviser le mouvement syndical et d'instituer des organisations rivales.

Il en a été créé trois au cours des deux dernières années. La première sous le contrôle du Sardar Patel, ministre de l'Intérieur du gouvernement de l'Inde, est le fameux « Congrès Syndical National Indien » (Indian National Trade Union Congress), qui reçoit des fonds du gouvernement et des patrons.

La deuxième est le « Hindustan Mazdur Sabha », dirigée par le Parti Socialiste, qui se consacre à attaquer l'unité de l'A.I.T.U.C. et cherche à diviser les travailleurs selon les tendances politiques.

Plus récemment, une troisième organisation a été formée ; elle est menée par un groupe d'arrivistes hostiles à la politique de lutte syndicale. Cette organisation porte le nom de « Congrès Uni des Syndicats » (United Trade Union Congress).

Le principal facteur commun de toutes ces organisations est le refus de soutenir l'action de masse de la classe ouvrière ainsi que l'opposition dirigée contre l'A.I.T.U.C. et sa politique combattive.

Contre ces tentatives de diviser le mouvement syndical, l'A.I.T.U.C., quoique entravée par une persécution multiforme, a appliqué sa politique d'unité dans la lutte contre l'offensive patronale et gouvernementale.

Les résultats de cette politique sont démontrés par la façon dont les « travailleurs en faux-col » et la classe moyenne ont été progressivement amenés à l'action, répondant à l'attaque contre leur niveau de vie et les restrictions de leurs droits civils.

Les grèves des employés des postes et des fonctionnaires à Calcutta en ont été des exemples notables, de même que la grève massive du Corps Enseignant des Provinces Unies.

LE NIVEAU DE VIE

Les chiffres officiels, qui sont loin d'exprimer toute l'étendue de la misère du peuple indien, montrent que le coût de la vie est monté en flèche dans toutes les provinces.

Sur une base de 100 pour le niveau d'avant-guerre, l'index était monté à 310 à Bombay en décembre 1948 ; au même moment, il était à 358 à Ahmedabad, tandis qu'à Sholapur il s'était élevé de 92 points en un an, atteignant le chiffre record de 422.

Pendant la même période, le salaire réel, par rapport à 1939, avait baissé de 21,8 % au Bengale, de 39,7 % au Bihar et de 23 % dans les Provinces Unies. Les derniers chiffres donnés par les employeurs eux-mêmes, quoique très incomplets, montrent qu'en prenant pour base 100 en 1928, les profits avaient augmenté de 59,4 % en 1946. Entre cette date et 1948, ils ont certainement doublé.

Si l'on se souvient que la classe ouvrière indienne était dans une misère proverbiale avant la guerre, on aura quelque idée de sa situation actuelle.

Outre la terrible situation des travailleurs qui ont un emploi, il faut considérer celle des chômeurs. L'A.I.T.U.C. estime que 10 millions de personnes ont été réduites à la famine chronique par l'offensive contre la classe ouvrière, c'est-à-dire par les cadences accélérées, les fermetures d'usines, les réductions de personnel.

C'est dans cette situation que le gouvernement indien a accepté un rapport recommandant de congédier 50.000 employés des chemins de fer indiens. Ce rapport était signé par une personnalité du « syndicat » réformiste « Hindustan Mazdur Sabha ».

LE MOUVEMENT SYNDICAL CONTRE-ATTAQUE

Contre cette offensive, l'A.I.T.U.C. a conduit des grèves de masses dont l'étendue et l'intensité n'ont fait que s'accroître, des travailleurs de plus en plus nombreux entrant dans la voie de la lutte.

Le pourcentage des grèves pour des revendications de salaires ou contre des congédiements s'est élevé de 28 % en janvier 1948 à près de 50 % en décembre de la même année. Il faut noter parmi ces mouvements la grève de quatre mois de 40.000 ouvriers du textile à Coimbatore, la grève de deux mois des ouvriers du textile de Nagpur et celle des travailleurs de la « Firestone » de Bombay, qui a duré près de cinq mois. En outre, il y a eu des centaines de grèves moins importantes, ainsi que de vastes et nombreux mouvements de protestation d'une journée.

Le Congrès, qui représente 800.000 travailleurs organisés, ne s'est pas borné à adopter des résolutions soutenant les revendications ouvrières dans des industries déterminées (jute, coton, chemins de fer, etc.) ; il a également condamné les violations des droits syndicaux, demandé le retrait de l'interdiction des assemblées, la suppression de l'arbitrage obligatoire, la levée de l'interdiction pesant sur les publications ouvrières et la libération des syndicalistes emprisonnés.

Une résolution sur l'organisation des chômeurs et un programme minimum de revendications ont été également approuvés par le Congrès.

Celui-ci a décidé ensuite d'accorder tout son appui au mouvement mondial pour la Paix et a condamné le Pacte du Commonwealth signé par Nehru et le gouvernement britannique, par lequel l'Inde a été liée au Pacte Atlantique, « Pacte de guerre pour la domination du monde par les impérialistes anglo-américains ».

Un programme général de revendications de base adopté par les délégués prévoit :

1° Un salaire minimum de 80 roupies pour les ouvriers qualifiés et de 125 pour les employés ;

2° Des indemnités de vie chère neutralisant complètement l'élévation du prix de la vie ;

3° La sécurité de l'emploi et le droit au travail ;

4° La journée de 7 heures et la semaine de 40 heures ;

5° Un mois de vacances payées et 20 jours de congé réglementaires par an ;

6° Une retraite de vieillesse ;

7° Les travailleurs temporaires doivent être engagés à titre définitif ;

8° Une prime de quatre mois et demi de salaire pour 1948-1949 plus l'allocation de vie chère pour chaque travailleur ;

9° La libération immédiate et inconditionnelle de tous les ouvriers, paysans et étudiants emprisonnés pour avoir participé à la lutte démocratique;

10° La suppression de toute la législation répressive interdisant les grèves et violant les droits syndicaux.

Le Congrès a insisté sur le fait que « pour abattre l'offensive des capitalistes et pour satisfaire ces revendications, la tâche urgente des travailleurs de toutes les industries est de forger un large front uni de lutte de la classe ouvrière... réunissant les travailleurs de toutes convictions politiques dans la lutte commune, à l'échelle de la nation, pour les revendications de base. C'est la seule garantie de succès. »

(*) La publicaton de cet article a été retardée, les informations sur le travail du Congrès ne nous étant pas parvenues à temps.

JAPON

Congrès National des Travailleurs Japonais

Le 1er juillet s'ouvrait à Tokio un Congrès National des Travailleurs Japonais.

450 délégués et 300 observateurs, représentant six millions de travailleurs organisés en 40 Fédérations nationales et 26 Unions régionales, étaient réunis dans la grande salle du Palais du Travail, décorée de drapeaux, de banderoles portant des mots d'ordre et d'affiches, de publications, de photographies, ayant trait à l'activité de diverses centrales nationales.

Kenta Kaneko, membre du Comité directeur permanent du Conseil de Liaison des Syndicats Japonais (Zen-Ro-Ren), ouvrit le Congrès par un important discours, mettant l'accent sur l'impérieuse nécessité de maintenir un contact étroit entre les syndicats japonais et les organisations ouvrières des autres pays groupées au sein de la Fédération Syndicale — et ceci en dépit de tous les obstacles que la réaction peut susciter. Les milieux réactionnaires sont parvenus à empêcher l'envoi d'une délégation japonaise au Deuxième Congrès Syndical Mondial de Milan; mais ils ne sauront arrêter la mise en application de la décision du Zen-Ro-Ren de resserrer ses relations avec le syndicalisme mondial.

Michio Watanabe, également membre du Comité directeur permanent, relata en détail la campagne menée par le Zen-Ro-Ren pour essayer d'envoyer une délégation au Congrès Syndical Mondial de Milan. Six millions de travail-



Unissant leurs revendications pour le pain quotidien à la lutte pour la Paix et pour une vraie démocratie dans leur pays, ces travailleurs japonais d'une usine de caoutchouc prennent part à une manifestation syndicale dans les rues de Tokio.

leurs japonais ont participé au referendum pour l'élection des délégués à ce Congrès, car ils ont acquis la ferme conviction que la F.S.M. est la seule organisation syndicale mondiale digne de ce nom et capable de réaliser l'unité et d'assurer la défense des travailleurs de tous les pays. Par exemple, c'est au travers de la F.S.M., et sur la base de l'unité des travailleurs asiatiques, que doivent être établies les relations avec la Chine, qui sont d'une importance vitale pour le peuple japonais.

Le Congrès procéda ensuite à la discussion des rapports sur la lutte syndicale dans tout le pays et de nombreuses résolutions furent présentées par divers syndicats. A l'issue de ses travaux, le Congrès décida :

1° *En ce qui concerne la politique du développement de la lutte*, d'entreprendre une action des travailleurs sur le plan local comme sur le plan national, en vue de présenter les revendications, tant économiques que sociales; de lutter contre la corruption; de lier la lutte des ouvriers à celle des paysans et à celle du peuple tout entier, contre la politique réactionnaire du gouvernement Yoshida; de renforcer la campagne contre les diviseurs des forces ouvrières, et de réaliser l'unification des organisations nationales.

2° Pour que la lutte des organisations japonaises s'intègre à celle de la F.S.M., de participer effectivement à la Conférence syndicale des Pays d'Asie et d'Australasie qui va avoir lieu à Pékin; de populariser les buts de cette Conférence; de s'opposer résolument à la soi-disant « Fédération Syndicale Asiatique » anticommuniste, qui n'a d'autre but que de diviser le front des travailleurs asiatiques.

Un message de sympathie fut adressé par le Congrès de Tokio au Congrès Syndical Mondial de Milan, dont le déroulement était suivi avec la plus grande attention par les délégués, et dont les nouvelles annoncées à la tribune étaient accueillies par des acclamations.

Voici quelques citations essentielles de la résolution adoptée par le Congrès :

« *La politique poursuivie par le cabinet réactionnaire de Yoshida — qui représente les intérêts de la haute finance et qui a pour but d'établir une dictature impérialiste au détriment des intérêts des travailleurs, des paysans et de tout le reste du peuple laborieux, et de servir les intérêts des monopoles internationaux — a provoqué la fermeture en masse des entreprises*

industrielles, la faillite de nombreux petits et moyens commerçants, résultant en particulier de la levée forcée d'impôts d'un poids sans précédent...

« Le gouvernement Yoshida, en se référant à la loi sur la Réduction du Personnel, poursuit une politique de licenciement massif des travailleurs de toutes les industries, sous le prétexte de « réajustement des entreprises ».

« Cette politique a causé une accélération plus grande de la cadence du travail, et une aggravation de l'appauvrissement du peuple japonais. Des relations commerciales avec l'étranger sans contre-partie équivalente, constituent une menace pour les industries japonaises et l'économie nationale du pays. Le cabinet réactionnaire Yoshida ne s'est pas contenté d'avoir recours contre les ouvriers qui combattent sa politique dirigée contre le peuple, à des mesures de répression variées, en amendant pour les aggraver, la loi sur les Services d'Etat, la loi sur les Syndicats, la loi sur le Rajustement du Travail des Employés des Services Publics, le Décret sur la Réglementation des Associations, la Réglementation de la Sécurité Publique : il a également entrepris d'avoir recours à la force et à la violence...

« ...La politique fasciste du cabinet Yoshida s'exprime non seulement par l'oppression de la classe ouvrière au moyen de la force et de la violence, mais également par la tentative de priver le peuple japonais de la liberté de pensée et du droit d'accès aux études supérieures...

« ...Nous sommes fermement convaincus qu'il est grand temps de nous dresser résolument pour assurer la garantie de notre droit à la vie et pour la défense des industries japonaises, afin de mettre en pièces cette politique dirigée contre le peuple.

« ...Ce n'est que par une unité d'action forgée au cours de telles luttes que pourra être réalisée l'unification du front du travail. Tout en unifiant notre Front de Travail japonais, nous devons développer activement notre lutte visant à amener tous les travailleurs du Japon à joindre la Fédération Syndicale Mondiale, afin de renforcer notre solidarité et notre unité avec les forces démocratiques du monde entier.

« Il faut lutter activement pour envoyer nos délégués à la Conférence Syndicale des Pays d'Asie, qui doit avoir lieu en Chine sous les auspices de la Fédération Syndicale Mondiale...

« ...Au Japon, il est nécessaire que nous combattions résolument contre les éléments qui tentent délibérément de diviser et de détruire notre camp en lutte pour la solidarité et la coopération internationales. C'est sur cette base que nous exprimons notre opposition au Congrès Syndical Asiatique anticommuniste qui doit avoir lieu aux Indes. En vue de notre coopération avec les forces démocratiques internationales et de l'établissement d'un commerce extérieur autonome, il est nécessaire que le traité de paix avec le Japon soit conclu le plus tôt possible, que notre indépendance nationale soit garantie, et qu'un Japon pacifique et démocratique soit construit. »

AFRIQUE

La Restriction des Libertés Syndicales au Kenya

La Conférence de Dakar de 1947 lution sociale des territoires africains sous gérance colonialiste avait mis en évidence l'une des caractéristiques essentielles de l'évo- d'une part, le renforcement et le développement de la lutte des masses ouvrières africaines, d'autre part, la poussée répressive de l'administration de ces territoires.

A la discrimination raciale et à la discrimination de classe s'ajoute une lutte systématique contre le développement des organisations syndicales et contre le libre exercice du droit syndical. Le Syndicat représente en effet, dans les pays d'Afrique, la force attractive pour les travailleurs africains. Son influence grandit de jour en jour et elle pénètre toujours de plus en plus les plus larges couches des travailleurs.

Le Kenya offre, à ce titre, un exemple probant de mesures qui sont prises à l'encontre du syndicalisme, de son développement et de son activité, pour tenter d'écarter les autochtones des possibilités de lutte qu'il leur offre.

LA LEGISLATION ACTUELLE DE REGLEMENTATION DES SYNDICATS

Un décret principal de 1943 du Gouvernement du Kenya, amendé en 1948, réglemente les syndicats et les conflits du travail. Il prévoit pour les syndicats un organisme d'enregistrement placé sous l'autorité du Directeur de l'Enregistrement des Syndicats, à qui il confère des pouvoirs très rigoureux, lui permettant de refuser l'enregistrement d'une organisation syndicale et d'annuler celui des anciennes. Aucun syndicat, ni membre de syndicat, ne doit se livrer à une activité en rapport avec les buts pour lesquels le syndicat a été fondé, si celui-ci n'a pas été enregistré au préalable.

Certaines conditions d'enregistrement sont d'ailleurs énoncées dans des termes très généraux, permettant ainsi une interprétation de circonstance suivant le cas. C'est ainsi que le Directeur de l'Enregistrement peut refuser le certificat d'enregistrement si les requérants n'ont pas été *dûment autorisés* par leurs adhérents à faire une demande d'enregistrement ou encore si les buts du syndicat sont *illégaux*.

D'autres conditions limitent à l'avance les possibilités d'inscription pour une nouvelle organisation, si, par exemple, un autre syndicat déjà enregistré est *suffisamment représentatif* de la totalité ou d'une proportion importante des intérêts en vue desquels les requérants demandent l'enregistrement. Comment jugera-t-on du caractère suffisamment représentatif des organisations en présence ? Le jugement du Directeur ne sera-t-il pas orienté de telle sorte que tout syndicat enregistré, mais soumis aux volontés du gouvernement du Kenya, soit garanti contre l'éclosion de toute organisation similaire rivale, vraiment représentative des intérêts de ses adhérents ?

De même, c'est le Directeur de l'Enregistrement qui décide de l'annulation d'un enregistrement, s'il a la **certitude** que le syndicat est utilisé dans un but illégal ou sans un but non autorisé par le décret ou par les statuts du syndicat, ou que les fonds du syndicat sont dépensés de manière illégale ou pour une destination illégale

ou non autorisée par le décret ou par les statuts du syndicat, ou que les fonds du syndicat sont dépensés de manière illégale ou pour une destination illégale ou non autorisée par le décret ou par les statuts du syndicat. Les décisions du Directeur peuvent être, bien entendu, soumises au besoin à la révision de la Cour Suprême, mais celle-ci décide sans appel et le Directeur a le droit d'être entendu au sujet de tout appel fait auprès de la Cour.

Le décret fixe ensuite les obligations du trésorier du syndicat. Rien de plus naturel qu'un trésorier soit responsable devant toute assemblée de son organisation à qui il doit rendre compte des fonds qu'il gère. Seulement, une fois vérifiés conformément aux prescriptions du décret, les comptes doivent être obligatoirement transmis au Directeur de l'Enregistrement dans un délai d'un mois à partir de leur soumission aux membres du syndicat, sous peine d'une amende, qui peut atteindre 25 livres, infligée au responsable intéressé du syndicat. D'autre part, le Directeur de l'Enregistrement peut, à tout moment, exiger des comptes détaillés du syndicat ou d'une de ses branches pour n'importe quelle période. Les livres de comptes, les listes de membres ou autres documents du syndicat enregistré peuvent être inspectés par le Directeur de l'Enregistrement ou par toute autre personne, dûment autorisée par lui à n'importe quel moment. Toute infraction à ces deux dernières obligations s'accompagne d'une amende pouvant atteindre 25 livres, ou d'une peine de prison de six mois au maximum, ou des deux peines.

Le décret énumère enfin, dans une annexe, les règles que le syndicat devra respecter pour l'élaboration de ses statuts. Les articles des statuts devront être conformes aux stipulations de cette annexe, dans leur esprit et dans leur forme. Toute modification de statuts devra être enregistrée auprès du Directeur de l'Enregistrement et prendra effet à partir de la date de cet enregistrement à moins qu'une date ultérieure soit spécifiée.

LA REGLEMENTATION DES CONFLITS DU TRAVAIL

Le décret commence par donner certaines assurances concernant le droit du syndicat en cas de conflit du travail. C'est ainsi qu'on affirme que tout acte commis en prévision d'un conflit du travail ou pour résoudre ce conflit n'est pas passible de poursuites pour le seul motif qu'il a incité quelqu'un à rompre un contrat de travail ou qu'il constitue une immixtion dans l'entreprise, les affaires ou l'emploi de quelque autre personne, ou dans son droit de disposer librement de son travail. Ou bien encore, qu'un accord ou une association de deux personnes ou davantage, en vue de commettre ou de faire commettre un acte quelconque en prévision d'un conflit du travail, ou pour résoudre ce conflit, ne peut être jugé comme un complot, si cet acte, commis par une seule personne, n'est pas punissable comme crime.

C'est dans l'énumération des actes délictueux qui conduisent le coupable à l'amende ou à l'emprisonnement qu'on trouvera surtout les restrictions apportées au droit de grève, sous couvert de garantie du droit au travail. En effet, en cas de conflit du travail, le fait de suivre avec persistance une autre personne d'un endroit à l'autre, de surveiller ou de cerner la maison ou tout endroit où une autre personne habite, travaille, poursuit ses affaires ou se trouve de passage, est passible d'une amende de 20 livres au maximum ou d'une peine de prison pouvant atteindre trois mois.

Le piquet de grève est légal, mais à condition que les personnes qui le composent attendent uniquement dans le but d'obtenir ou de communiquer des informations par des voies pacifiques, ou pour persuader pacifiquement quelqu'un de travailler ou de s'abstenir de travailler. Mais il sera illégal si ces personnes sont venues en *grand nombre* ou agissent de *manière calculée* pour intimider quiconque se trouve dans l'endroit surveillé, pour en barrer l'accès ou la sortie, ou pour *troubler* la paix. Les contrevenants s'exposent aux peines prévues dans le paragraphe précédent.

Ainsi, tout est prévu dans ce décret, même la définition des actes considérés comme délictueux. Elle est suffisamment précise pour certains de ces actes, de telle sorte que la procédure du flagrant délit puisse s'ensuivre, assez vague pour d'autres, de manière à pouvoir faire le procès de l'action syndicale sous quelque forme qu'elle se présente.

UN RECENT PROJET GOUVERNEMENTAL

La « Gazette officielle du Kenya » vient de publier un projet de loi qui rendrait obligatoire un nouvel enregistrement des syndicats déjà enregistrés avant le 20 avril 1948.

Ce projet doit être soumis à l'approbation du Conseil Législatif du Kenya.

La date du 20 avril 1948 correspond à la date d'application de l'amendement qui avait complété le décret principal de 1943. Aussi, officiellement, apparait-il que le but du nouveau decret serait d'assurer une application uniforme de l'amendement de 1948. En réalité c'est une révision des certificats d'enregistrement de certains syndicats que l'on recherche, avec comme objectif principal l'annulation de l'enregistrement de ces syndicats qui deviendraient de ce fait illégaux. Ainsi les principales organisations qui sont à la base même du Congrès des Syndicats de l'Est Africain (E.A.T.U.C.) verraient-elles leur nouvelle demande d'enregistrement soumise à la bonne volonté du Directeur de l'Enregistrement des Syndicats.

Rien ne dénonce mieux les buts inavoués de ce projet que les termes de la résolution que le Conseil Central de l'E.A.T.U.C. vota dans son Assemblée du 22 juillet 1949, en réponse à la menace qui pèse sur l'existence de la plupart des organisations syndicales qui le composent :

...« Le Conseil Central est d'avis que le but et les objectifs véritables du projet sont :

a) accroître les pouvoirs du Directeur de l'Enregistrement;

b) annuler l'enregistrement de certains des syndicats qui ont été à l'avant-garde des luttes ouvrières pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail;

c) tenir les autres syndicats sous la coupe du Département du Travail et, soit les rendre inactifs, soit les transformer en syndicats « jaunes » soumis à l'administration et aux employeurs, en les tenant sous la menace constante d'annuler leur enregistrement; et

d) affaiblir le Congrès des Syndicats de l'Est Africain, qui est l'organisation centrale du mouvement syndical du pays.

. . . .

...« Le projet de loi est une nouvelle attaque contre les syndicats du fait que le gouvernement est effrayé de la rapidité de croissance du mouvement et craint un mouvement indépendant de plus en plus actif et uni.

« L'offensive est également due au fait *que les employeurs veulent intensifier l'exploitation des travailleurs pour atteindre l'objectif capitaliste d'une soi-disant « réserve en dollars » et pour faire peser le fardeau de la crise économique sur les épaules des masses travailleuses.* Ils désirent le faire sous

la forme de l'augmentation des prix, de la diminution des salaires et de la privation de travail. Le seul obstacle à leurs plans néfastes est la force organisée des syndicats.

....

...« Le projet de loi, d'autre part, est radicalement contraire aux droits syndicaux fondatentaux tels qu'ils sont définis dans la Charte des Droits de l'Homme votée par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. que le gouvernement britannique s'est engagé à respecter.

« Ce projet de loi mérite de se heurter à l'opposition totale de toute personne ou organisation normale et progressiste.

....

...« Le Conseil Central du Congrès des Syndicats de l'Est Africaii (E.A.T.U.C.) considère que c'est une question de vie ou de mort pour le mouvement ouvrier de l'Est Africain. Sa force se fondant sur la justesse de sa cause et sur la puissance et l'unité croissantes du mouvement syndical, il est pleinement confiant que le but essentiel du projet, c'est-à-dire l'affaiblissement du mouvement syndical, ne pourra jamais être réalisé; que le mouvement syndical de l'Est Africain continuera à résister aux assauts des employeurs contre les conditions de vie des ouvriers et à lutter pour la satisfaction des revendications ouvrières ».

AUSTRALASIE

Geste émouvant de solidarité des travailleurs aux Nouvelles Hebrides

Le Secrétaire Général de la F.S.M. a reçu récemment l'émouvante lettre suivante du Syndicat des Travailleurs Vietnamiens aux Nouvelles Hébrides (affilié à la C. G.T. française) :

Port-Vila, 16 août 1949.

Cher Camarade,

Nous, Vietnamiens syndiqués des Nouvelles-Hébrides, bien que vivant dans un archipel très éloigné, nous sommes solidement unis autour de la F.S.M.

Pour la première fois, nous venons, par lettre, vous serrer la main et causer avec vous.

En signe de notre solidarité avec la F.S.M., nous vous avons envoyé à l'intention de cette organisation la somme de 10.000 francs.

Veuillez agréer, cher Camarade, nos salutations syndicalistes bien fraternelles.

Pour le Syndicat des Travailleurs Vietnamiens aux Nouvelles-Hébrides :

Le Secrétaire Général,

Pham van NGANG.

(Cette somme sera versée au Fonds de Solidarité de la F.S.M.)

PAYS-BAS

Le 2e Congrès de L.'E.V.C.

La Centrale Syndicale Unifiée des Pays-Bas (E.V.C.) affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale, a tenu son 2e Congrès du 31 août au 3 septembre 1949, à Amsterdam. Le Congrès a examiné la situation économique des Pays-Bas, la condition sociale des travailleurs, la crise économique menaçante et les conséquences du Plan Marshall, la guerre en Indonésie. La F.S.M. était représentée par son secrétaire général Louis Saillant. Les syndicats de Belgique, du Luxembourg, d'Afrique du Sud et de France avaient envoyé des délégués fraternels. Les délégués de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, d'Allemagne occidentale et orientale ne purent être présents, le Gouvernement hollandais ayant refusé d'accorder leur visa.

Dans son allocution au Congrès, Louis Saillant souligna toute l'importance que la F.S.M. attache à l'activité de l'E.V.C. et recommanda vivement à celle-ci de remédier à l'éparpillement des forces syndicales aux Pays-Bas (il existe quatre centrales concurrentes) et de réaliser une véritable unité de tous les travailleurs, sans aucune discrimination. Par la lutte que les travailleurs mènent actuellement dans le monde capitaliste pour la défense de leurs salaires et de leur capacité d'achat, ils soutiennent en fait la politique de la F.S.M. : en effet, partout, la lutte ouvrière dans les pays capitalistes et coloniaux se fonde sur les résolutions du Congrès Mondial de Milan. On en trouve confirmation dans le fait qu'en dépit des efforts des scissionnistes pour éloigner les travailleurs de la F.S.M., son autorité et son prestige augmentent parmi les masses ouvrières de tous les pays.

Pour caractériser le IIe Congrès de l'E.V.C., il suffit de dire qu'un grand nombre des délégués qui y étaient présents étaient des travailleurs de la base. L'exposé fait par le président de l'E.V.C., Blokzijl, fut soumis à une large discussion d'où la critique ne fut pas exclue.

En conclusion, le Congrès adopta à l'unanimité la résolution présentée. La résolution constate que la situation économique et sociale des travailleurs évolue dans des conditions de nouveaux préparatifs de guerre, ce qui entraîne une augmentation des dépenses militaires. Parallèlement, les pays capitalistes se trouvent pris dans une crise économique dont tout le poids retombe, de par la volonté des gouvernements bourgeois, sur les travailleurs.

Pour faire face à cet état de choses, l'E.V.C., la seule organisation proprement et spécifiquement syndicale, a su se maintenir à l'écart de toute indépendance vis-à-vis du patronat et du Gouvernement. Aussi bien est-elle l'objet de toutes les attaques et a-t-elle été évincée de toute représentation dans les institutions officielles et de toute participation à la conclusion des conventions collectives. Son action se trouve ainsi axée sur le terrain de la lutte directe et de la recherche de l'unité d'action à la base.

Les adversaires de l'E.V.C. escomptaient que le 2e Congrès serait marqué par de graves divergences internes, pouvant aller jusqu'au déchirement. Mais leurs espoirs ont été déçus et l'organisation des Gens de Mer a maintenu son affiliation, après une fraternelle discussion qui mit complètement à jour les intrigues tramées par des éléments troubles.

Le Congrès protesta vigoureusement contre l'aventure militaire menée en Indonésie. Il apprit avec indignation la répression brutale de la liberté syndicale et des droits des travailleurs en Indonésie. Des centaines de militants des organisations démocratiques indonésiennes ont été emprisonnés et l'on sait maintenant, avec une terrible certitude, que Harjono, le secrétaire général de la S.O.B.S.I. (la Centrale Syndicale Indonésienne), et d'autres dirigeants ont été massacrés. Le Congrès confirma sa solidarité avec la lutte libératrice indonésienne, et particulièrement avec le mouvement syndical indonésien.

D'autre part, le 2e Congrès de l'E.V.C. lança un appel à tous les amis de la paix les invitant à se mobiliser en vue du 2 Octobre, Journée Internationale de la Défense de la Paix.

En conclusion de ses travaux, le Congrès de l'E.V.C. approuva à l'unanimité les décisions du Congrès de Milan de la F.S.M. et salua avec satisfaction la création des Unions Internationales syndicales (Départements Professionnels de la F.S.M.) susceptibles de renforcer considérablement la position des travailleurs en lutte pour leurs revendications économiques et sociales.

L'E.V.C. se prononce pour le relèvement des salaires et contre toute péjoration de la rétribution du travail, pour le relèvement des pensions de vieillesse, pour la stabilité de l'emploi contre la dévaluation (intervenue entre temps) du florin pour l'indépendance économique du pays, la défense des industries nationales et contre les répercussions novices du plan Marshall, pour l'expansion des échanges internationaux, notamment avec les pays d'Europe Orientale, pour la protection de la jeunesse ouvrière, l'égalité de salaire entre hommes et femmes, pour la protection de la main-d'œuvre féminine.

Berend Blokzijl a été réélu président de l'E.V.C., et J. van Wijngaarden, trésorier; Bertus Brandsen a été élu secrétaire.

U.R.S.S.

La 2e Session Plénière du Conseil Central des Syndicats

Du 19 au 22 août 1949 s'est tenue à Moscou la IIe Session Plénière du Conseil Central des Syndicats Soviétiques. Les questions suivantes étaient inscrites à l'ordre du jour de la Session :

1. Progrès de l'exécution des conventions collectives dans les entreprises métallurgiques;

2. Progrès de l'exécution du plan des constructions d'habitation par le Ministère des Constructions pour les entreprises de l'industrie lourde;

3. Compte rendu, présenté par la délégation des Syndicats Soviétiques, des travaux du IIe Congrès Syndical Mondial.

Sur tous les points mis en discussion, la Session Plénière a adopté des résolutions détaillées.

I

Dans le texte adopté relatif au « Progrès de l'exécution des conventions collectives dans les entreprises métallurgiques », la Session Plénière a fait ressortir que l'exécution des conventions collectives a permis d'atteindre de nouveaux succès de production dans la métallurgie et a joué un rôle considérable dans l'amélioration des conditions de vie culturelles et matérielles des ouvriers, des techniciens et ingénieurs et des employés.

En ce qui concerne la production globale, le plan pour le premier semestre a été exécuté par les entreprises du Ministère de l'industrie métallurgique à 108,2 %. Un grand nombre d'entreprises ont atteint un niveau de production prévu pour 1950. Les métallurgistes enregistrent des succès notables dans la mise en œuvre de moyens techniques nouveaux, dans la lutte pour un travail intelligent et rationnel, la diffusion des méthodes d'avant-garde, dans l'élévation de la qualité et l'abaissement des prix de revient à la production. Les conditions matérielles de vie des travailleurs de la métallurgie s'améliorent constamment. Pour les sept premiers mois de 1949, il a été livré à l'exploitation plusieurs centaines de milliers de mètres carrés de surface habitable auprès des usines et des mines de l'industrie métallurgique.

La Session Plénière a d'autre part, critiqué les défauts qu'elle a pu relever dans l'exécution des contrats collectifs et a souligné que les tâches principales des organisations syndicales et économiques des entreprises de l'industrie métallurgique étaient : l'exécution avant terme du plan d'Etat pour 1949 et du Plan quinquennal dans son ensemble, l'élévation de la productivité du travail, l'accélération de la mise en œuvre de nouveaux éléments de force productive, la mécanisation des procédés pénibles ou exigeant une somme de travail élevée, l'amélioration incessante des conditions de vie matérielles et culturelles des ouvriers et employés.

La Session a indiqué que, pour mener à bien ces tâches, les organisations syndicales et économiques devaient veiller à l'exécution pleine et entière des obligations souscrites par voie de contrats collectifs.

La Session Plénière du C.C.S.S. a invité les organisations syndicales et économiques de la métallurgie à développer plus largement l'émulation socialiste pour l'exécution avant terme du Plan quinquennal stalinien d'après-guerre, à attirer à cette action tous les ouvriers, tout le personnel de techniciens et ingénieurs et tous les employés, à faire porter l'attention du personnel prenant part à l'émulation et de chaque ouvrier sur les voies d'une utilisation meilleure des agrégats et de l'outillage, sur la recherche de réserves permettant d'accroître les chiffres de production, sur le perfectionnement des procédés technologiques, sur la plus grande économie de combustible et d'énergie électrique, sur l'abaissement des prix de revient et sur l'amélioration de la qualité de la production.

La Session Plénière a attiré l'attention du Ministère de l'Industrie métallurgique et du C.C. des syndicats sur la nécessité de faire présenter, aux diverses réunions de responsables et de presidiums, par les dirigeants de combinats, d'usines, de mines, des rapports permettant de suivre l'exécution des contrats collectifs. Elle a de même fait ressortir la nécessité de prêter une aide efficace aux retardataires et d'assurer ainsi l'exécution des Plans d'Etat par toutes les entreprises.

La Session a énuméré une série de mesures visant à accroître encore la protection du travail et à

perfectionner la technique de sécurité dans les entreprises métallurgiques en exigeant que les dirigeants d'entreprises aient la préoccupation quotidienne d'assurer aux métallurgistes des conditions de travail salubres et dénuées de risque. Invitation a été adressée aux comités syndicaux locaux, régionaux, d'usine et de mine de prendre toutes mesures pour améliorer le fonctionnement des commissions de protection du travail, d'établir un contrôle sévère sur le respect de la législation du travail et de lutter pour une exécution pleine et entière des obligations souscrites par voie de contrats collectifs quant à la protection du travail et la technique de sécurité et d'hygiène industrielle.

La Session a rappelé que les Ministères des Constructions des entreprises de l'Industrie lourde et de l'Industrie métallurgique doivent assurer intégralement l'exécution du plan annuel de construction de logements et d'institutions d'intérêt public et culturel, ainsi qu'un plan de constructions scolaires pouvant desservir 14.000 élèves. La Session a fait obligation aux organisations syndicales de veiller sans relâche à l'exécution de ces plans de construction de logements et d'institutions d'intérêt public et culturel, de prendre part à la réception des habitations et institutions publiques livrées à l'exploitation en s'opposant à la réception de constructions défectueuses. Une attention particulière doit être accordée au contrôle exercé sur la qualité des constructions.

La Session Plénière a placé le Ministère de la Santé Publique de l'U.R.S.S. devant la nécessité d'améliorer effectivement les services médicaux destinés aux métallurgistes et à leurs familles, de mettre de l'ordre dans les diverses institutions sanitaires, de pourvoir les hôpitaux, maisons de santé, polycliniques et centres sanitaires d'un personnel plus nombreux de médecins traitants et de médecins spécialistes, et d'assurer à toutes les institutions hospitalières et sanitaires un approvisionnement plus complet encore en instruments et médicaments et de meilleures installations. La Session a rappelé aux Ministères des Constructions des entreprises de l'Industrie lourde, de l'Industrie métallurgique et de la Santé Publique de l'U.R.S.S. l'obligation qui leur est faite par le Plan d'Etat de mettre en service en 1949, 18 hôpitaux, 9 polycliniques, ainsi que des édifices destinés à abriter 90 jardins d'enfants et 44 crèches.

II

Dans la résolution adoptée par la Session Plénière en ce qui concerne les « Progrès de l'exécution du plan des constructions d'habitation par le Ministère des constructions des entreprises de l'industrie lourde », il est indiqué dans les dernières années les seules organisations de ce Ministère ont pour leur part, remis en état ou construit à l'usage des entreprises des diverses branches de l'économie nationale plus de 2 millions de mètres carrés de surface habitable ainsi qu'un grand nombre d'écoles, d'hôpitaux, de clubs, de jardins d'enfants, d'établissements de bains, de lavoirs, de magasins. On applique de plus en plus à la construction des habitations des méthodes de construction accélérés, une technique de construction à rendement élevé; on mécanise les travaux exigeant une main-d'œuvre nombreuse; on développe la construction de maisons préfabriquées.

L'industrialisation de la construction des habitations, la mise en pratique généralisée des méthodes accélérées contribuent à assurer l'accélération de la cadence des travaux de construction, l'abaissement de leur coût et l'élévation de la qualité des constructions livrées.

Les membres de la Session plénière ont vivement critiqué les défauts qui avaient pu être relevés dans la construction des habitations. Il a été indiqué notamment que les ministères et services intéressés ont tendance à sous-estimer l'importance de la construction des habitations. Les responsables envoyés sur place par le ministère ne prennent pas toujours sur les chantiers qu'ils visitent des mesures propres à parer aux défauts existants et n'accordent pas toute l'aide voulue aux constructeurs. Aux réunions du collège du ministère, la question de l'exécution du plan de construction d'habitations n'a pas été débattue une seule fois durant les 7 premiers mois de 1949. Le ministère ne tient pas suffisamment compte des directives gouvernementales qui prescrivent d'affecter toute la main-d'œuvre nécessaire à la construction des habitations, de lui assurer l'envoi régulier de matériaux de construction, de lui réserver les moyens mécaniques et de transport indispensables et qui enjoignent de concentrer les ressources matérielles en premier lieu sur les constructions présentant les pourcentages les plus élevés d'achèvement. Par suite du fait que les ressources existantes sont disséminées sur un trop grand nombre de travaux, tout en employant une main-d'œuvre nombreuse et des moyens puissants, le ministère ne parvient pas à réaliser le plan de production de maisons préfabriquées, ainsi que le plan de fourniture de matériaux de construction aux chantiers en fonctionnement et celui de l'élargissement des bases de production des matériaux de construction propres à ces services.

A l'échelon central, républicain, régional et de chantier, les comités syndicaux des travailleurs de la construction des entreprises de l'Industrie lourde luttent insuffisamment pour l'exécution des plans de la construction des habitations. Ils se sont résignés aux insuffisances manifestes qui règnent dans la direction de la construction des habitations. Le Ministère et le C.C. du Syndicat ne s'attachent pas assez à généraliser et à faire appliquer sur les chantiers les méthodes nouvelles de travail, ne popularisent pas les expériences des novateurs en la matière de façon à en faire profiter tous les ouvriers, toutes les brigades, tous les secteurs.

La Session Plénière du C.C.S.S. a attiré l'attention du Ministère des constructions des entreprises de l'industrie lourde et des directions centrales de celui-ci sur la nécessité d'adopter des mesures pour l'exécution inconditionnelle pour 1949 du plan d'Etat de la construction des habitations et des dispositions assurant la haute qualité des travaux de construction.

Les décisions de la Session Plénière tracent les mesures concrètes en vue de l'industrialisation plus poussée de la construction des habitations et pour l'amélioration de la qualité dans ce domaine, ainsi que pour l'amélioration de la qualité dans ce domaine, ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail et de vie et les services culturels et publics destinés aux ouvriers du bâtiment.

La Session a souligné que le Ministère de la construction des entreprises de l'Industrie lourde a l'obligation inconditionnelle d'exécuter les prescriptions gouvernementales qui lui enjoignent de réserver spécialement à la construction des habitations des matériaux de construction, des moyens mécaniques et de transport, et ce dans les quantités voulues pour l'accomplissement du plan; il en est de même pour les prescriptions visant à assurer à la construction des habitations toute la main-d'œuvre nécessaire, de celles qui prévoient le dépassement du plan initialement prévu pour la méca-

nisation des travaux de construction et pour la mise en service de maisons d'habitation entièrement achevées, travaux d'aménagement du terrain environnant inclus.

La Session Plénière fait obligation aux organisations syndicales du bâtiment de mettre fin aux sérieux défauts existant dans la direction assurée à l'émulation socialiste sur les chantiers, de vérifier régulièrement les obligations socialistes, de populariser largement les résultats de l'émulation et de généraliser dans la masse les expériences des novateurs du bâtiment permettant d'atteindre une productivité élevée.

La Session attire l'attention des dirigeants du Ministère des constructions des entreprises de l'Industrie lourde, des services centraux, des trusts et des organisations syndicales sur la nécessité d'accorder une attention plus grande à la satisfation des besoins quotidiens ds ouvriers du bâtiment et d'atteindre à bref délai une élévation sensible des conditions de vie et de logement qui leur sont faites.

La Session Plénière du C.C.S.S. appelle tous les ouvriers, ingénieurs, techniciens et employés de la construction des entreprises de l'Industrie lourde à en finir dans le plus bref délai avec les défauts existant dans la construction des habitations, à développer plus largement l'émulation socialiste pour l'accélération du rythme de la construction et l'élévation de la qualité dans ce domaine. La Session est convaincue que les travailleurs du bâtiment pourront être fiers des résultats obtenus en fin de compte par eux dans l'accomplissement du plan des constructions d'habitations.

III

La Session Plénière du C.C.S.S. a approuvé les décisions du Congrès Syndical Mondial et l'activité de la délégation soviétique à ce Congrès.

La Session a noté avec satisfaction que tous les travaux et toutes les décisions du Congrès ont été dominés par le souci de consolider l'unité syndicale mondiale, de resserrer les rangs de la classe ouvrière pour la défense de la paix, contre les fauteurs de guerre, et de lutter pour les libertés démocratiques et l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Imprimerie AVOUKA 5 rue des Cloys — PARIS-XVIIIe



Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Le Gérant : Louis SAILLANT